(2)
BW.36.AA6

(2) BW. 36.496

22101380377

x 70238

(2)

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

N° **THÈSE** Année 1903

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue le 8 Juillet 1903

Par M. Edmond MINVIELLE

Né à Pau, le 6 septembre 1876

ANCIEN EXTERNE DES HOPITAUX DE PARIS

LA MÉDECINE AU TEMPS D'HENRI IV

Médecins, Maladies, Autopsie du Roi

Président : M. BRISSAUD, Professeur.

Juges : M. DEJERINE, Professeur.
M. WIDAL, Professeur agrégé.
M. TEISSIER, Professeur agrégé.

PARIS

LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS

19, RUE HAUTEFEUILLE, 19

1903

-AA6

(5) BW.56.AA6
Semenov Ru.

LA

MÉDECINE AU TEMPS D'HENRI IV

UNIVERSITÉ DE PARIS, FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Doyen honoraire..... M. BROUARDEL.
Doyen..... M. DEBOVE.
Professeurs honoraires..... MM. FARABEUF, FOURNIER, JACCOUD.

Professeurs.....	MM.
Anatomie.....	POIRIER.
Physiologie.....	Ch. RICHET.
Physique médicale.....	GARIEL.
Chimie organique et chimie minérale.....	GAUTIER.
Histoire naturelle médicale.....	BLANCHARD.
Pathologie et thérapeutique générales.....	BOUCHARD.
Pathologie médicale.....	HUTINEL. BRISSAUD.
Pathologie chirurgicale.....	LANNELONGUE.
Anatomie pathologique.....	CORNIL.
Histologie.....	MATHIAS DUVAL.
Opérations et appareils.....	BERGER.
Pharmacologie.....	POUCHET.
Thérapeutique.....	GILBERT.
Hygiène.....	PROUST.
Médecine légale.....	BROUARDEL.
Histoire de la la Médecine et de la Chirurgie....	DEJERINE.
Pathologie comparée et expérimentale.....	CHANTEMESSE.
Clinique médicale.....	HAYEM. DIEULAFOY. DEBOVE. LANDOUZY.
Clinique des maladies des enfants.....	GRANCHER.
Clinique des maladies syphilitiques.....	GAUCHER.
Clinique de pathologie mentale et des maladies de l'encéphale.....	JOFFROY.
Clinique des maladies nerveuses.....	RAYMOND.
Clinique chirurgicale.....	DUPLAY. LE DENTU. TILLAUX. TERRIER.
Clinique ophtalmologique.....	DE LAPERSONNE.
Clinique des voies urinaires.....	GUYON.
Clinique d'accouchements.....	PINARD. BUDIN.
Clinique gynécologique.....	POZZI.
Clinique de chirurgie infantile.....	KIRMISSON.

Agrégés en exercice.

MM.	MM.	MM.	MM.
ACHARD.	DUPRE.	LEGRY.	RIEFFEL Chef des travaux anatomiques
AUVRAY.	FAURE.	LEGUEU.	TEISSIER.
BEZANÇON.	GOSSET.	LEPAGE.	THIERY.
BONNAIRE.	GOUGET.	MARION.	THIROLOIX.
BROCA (André)	GUIART.	MAUCLAIRE.	THOINOT.
BROCA (Aug.)	GILLES de la TOURETTE.	MERY.	VAQUEZ.
CHASSEVANT	HARTMANN.	POTOCKI.	WALLICH.
CUNEO.	JEANSELME.	REMY.	WALTHER.
DEMELIN.	LANGLOIS.	RENON.	WIDAL.
DESGREZ.	LAUNOIS.	RICHAUD.	WURTZ.

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'école a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

N° **THÈSE** Année 1903

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue le 8 Juillet 1903

Par M. Edmond MINVIELLE

Né à Pau, le 6 septembre 1876

ANCIEN EXTERNE DES HOPITAUX DE PARIS

LA MÉDECINE AU TEMPS D'HENRI IV

Médecins, Maladies, Autopsie du Roi

Président : M. BRISSAUD, Professeur.

Juges : M. DEJERINE, Professeur.
M. WIDAL, Professeur agrégé.
M. TEISSIER, Professeur agrégé.

PARIS

LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS

19, RUE HAUTEFEUILLE, 19

1903

BW. 36 . A16
Seminar Run
WELLCOME HISTORICAL MEDICAL LIBRARY

A MON PÈRE

LA

MÉDECINE AU TEMPS D'HENRI IV

—

MÉDECINS, MALADIES ET AUTOPSIE DU ROI

Nescire quid antea quam natus sis acciderit, id est semper esse puerum (Cicéron).

I

LA MÉDECINE AU TEMPS D'HENRI IV

I. — La tradition hippocratique. — Grandes divisions de la médecine. — Physique générale. — Les quatre éléments et les quatre qualités. — Les tempéraments.

Partout dans le monde occidental, durant cette longue suite d'années, qu'on appelle le Moyen-âge, et qui a servi de transition entre la civilisation antique et la civilisation moderne, la médecine, comme les lettres, les arts et les

sciences, resta à peu près stationnaire. On a donc pu dire sans exagération (1) « que si la médecine est l'œuvre des temps ; que si, comme science, elle compte aujourd'hui vingt-quatre siècles d'existence, sur ce nombre, il en est dix-neuf que peut revendiquer la Grèce, depuis le siècle de Périclès, qui vit naître Hippocrate (460 av. J.-C.), jusqu'à la chute de l'empire d'Orient (1453) », à l'aurore des temps modernes.

A cette longue période de tradition hippocratique, peut-être pourrions-nous sans prodigalité ajouter un ou deux siècles encore ! En tout cas, en France, à l'époque que nous envisageons, sous le règne d'Henri IV, c'est-à-dire à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, la médecine n'était certes pas prête à renier ses anciennes gloires.

Hippocrate, Aristote et Galien, tels étaient les dieux vénérés : la foi et le respect qu'ils inspiraient étaient si grands que, plutôt que d'admettre un instant la possibilité d'une erreur de leur part, on préférait accuser la nature d'avoir changé, depuis que ces oracles avaient parlé. Aux pieds de cette sainte trinité, trônaient les demi-dieux,

(1) A. Corlieu. Les médecins grecs depuis la mort de Galien jusqu'à la chute de l'empire d'Orient. Paris, 1885.

les commentateurs et les disciples, Hérophile et Erasistrate, Pline l'Ancien, Celse et Paul d'Egine, Rhazès, Averrhoès et Avicenne. Toute cette mythologie médicale, plus ou moins défigurée, plus ou moins bien comprise, tantôt perdue dans les brouillards de l'astrologie, tantôt égarée parmi les alambics et les creusets de l'alchimie, toujours gênée dans le cadre étroit de la scolastique qui lui imposait une apparence de rigueur, avait fini par donner naissance à un ensemble de doctrines fait de concessions et d'arrangements réciproques, assez homogène pourtant malgré son éclectisme, et que nous nous proposons d'examiner.

L'étude de la médecine comprenait trois parties essentielles : les *choses naturelles*, savoir : l'anatomie et la physiologie ; *les choses non naturelles*, ou l'hygiène et la diététique ; enfin, les *choses contre nature*, c'est-à-dire la pathologie et, avec elle, la matière médicale et la thérapeutique.

La science des choses naturelles ou physiologie, base de l'enseignement médical, reposait sur deux principes : l'homme peut être considéré comme un abrégé de toute la nature, un monde en petit, un *microcosme ;* en second lieu, en vertu de la finalité, le monde sublunaire est fait tout entier pour l'usage de l'homme. D'où cette conséquence que

la connaissance de l'homme est subordonnée à celle de la création et que la physiologie n'est qu'une branche de la physique générale. Quelles étaient donc, à la fin du XVIe siècle, les grandes lignes de cette science ?

Tous les corps sont formés de quatre éléments, que l'on trouve d'ailleurs à l'état de simplicité dans la nature : l'eau, le feu, la terre et l'air. En général, ces éléments sont à l'état de combinaisons plus ou moins complexes ; cependant dans un corps composé donné, dans un végétal ou un animal, par exemple, ou encore dans un organe, ou un fluide organique, un certain élément particulier domine : c'est ainsi que la terre domine dans les os, dans les racines ; l'air dans les poumons, dans les fleurs ; l'eau dans les humeurs. Suivant l'élément dominant qui entre dans leur composition, les corps auront quatre qualités, abstractions pures, qui seront : le chaud, le froid, le sec et l'humide.

Jusqu'ici la théorie est une exacte copie de l'antiquité. Mais poursuivons.

Les éléments, pour donner naissance au corps, ne font pas que se juxtaposer ; ils ne constituent pas un simple mélange : il s'établit entre eux une sorte de conflit, et de cette lutte naît une subs-

tance nouvelle, nous dirions aujourd'hui une combinaison chimique, qui a son aspect et ses qualités propres, son *tempérament* particulier, comme disaient nos docteurs : « temperamentum est finis seu perfectio mixti. »

Quand les différents éléments composants d'un corps se trouvent en proportion précise et justement convenable au rôle que ce corps doit jouer, le tempérament de ce corps est dit *tempéré :* ses qualités en sont alors réparties de telle façon qu'aucune d'elles ne prime les autres ; il y a équilibre parfait. S'agit-il d'un organisme vivant ? — Ce sera la santé.

Mais cet état idéal n'existe point, ou est bien rare. En général, les corps ou les organes possèdent un tempérament *intempéré*. Quand une seule qualité élémentaire est dominante, le tempérament intempéré est *simple :* il est chaud ou froid, sec ou humide. Il est *composé* lorsque deux qualités sont simultanément dominantes. Combinons deux à deux les qualités premières et remarquons que le chaud ne peut pas être combiné au froid, ni le sec à l'humide, ces qualités étant contraires, nous aurons quatre tempéraments intempérés composés, savoir : le chaud-humide, le froid-humide, le chaud-sec et le froid-sec. Ce qui porte à neuf le

nombre des tempéraments que peut posséder un corps, savoir : un tempérament tempéré, quatre tempéraments intempérés simples et quatre intempérés composés.

Cette ingénieuse théorie ne s'arrête pas là ! Les choses vont bientôt se compliquer.

En effet nous n'avons encore défini que le tempérament d'un organe particulier ou encore celui d'un individu humain considéré dans sa totalité. Or, ce tempérament n'est lui-même que l'expression, la résultante d'une multitude de tempéraments particuliers qui sont ceux de chaque organe envisagé isolément : ainsi il se pourra faire, par exemple, que le cerveau d'un individu soit trop froid et trop humide, pendant que son foie sera trop chaud et son poumon trop sec. D'autre part, un organisme vivant, mettons l'homme, est composé d'une multitude d'organes ; n'envisageons pour simplifier que les organes nobles ; donnons à chacun d'eux l'un des neuf tempéraments, pouvant être lui-même permanent ou variable ; formons toutes les combinaisons possibles, de telle manière que la somme des témpéraments partiels arrive à équivaloir chacun des tempéraments totaux ; menons à bien ce calcul compliqué : nous aurons fait de la bonne physiologie galénique !

Mais ce n'est pas tout encore! Il s'agit en outre d'établir une relation entre les qualités premières et les quatre saisons de l'année, les quatre âges de la vie, enfin les quatre humeurs.

Avant d'exposer sur l'humorisme les théories de Galien, que l'on enseignait encore couramment au début du dix-septième siècle, peut-être serait-il bon de rechercher où en était, à cette époque, la science de l'anatomie : avant d'étudier la façon dont nos anciens comprenaient le fonctionnement des organes, voyons si leurs connaissances anatomiques reposaient sur un fond plus solide que cette chimie fantaisiste dont nous avons essayé de donner une idée.

II. — L'étude de l'anatomie.

Depuis Hérophile et Erasistrate, jamais personne, ni dans l'antiquité, ni dans le moyen-âge, n'avait disséqué de cadavres humains : le respect des anciens pour leurs morts leur interdisait de se livrer à ce qu'ils considéraient comme une profanation. Et ceux qui voulaient se rendre un compte exact de la disposition des organes et de leurs rapports étaient obligés de se borner à

disséquer des animaux et concluaient de ceux-ci à l'homme : c'est ce que fit Galien, selon toute probabilité, car il n'est pas encore bien établi que, durant son séjour à Alexandrie, il ait eu l'occasion d'ouvrir quelques cadavres de suppliciés.

Cependant il faut dire que, bien avant la Renaissance, on avait, rarement il est vrai, pratiqué de loin en loin quelques dissections humaines. Au milieu du quatorzième siècle, en dépit des anathèmes lancés contre lui par le pape Boniface VIII, Mundinus de Luzzi avait disséqué deux cadavres de femmes ; encore n'avait-il pas la conscience bien tranquille, car il n'osa pas, paraît-il, ouvrir la tête, de peur de commettre un péché mortel.

Un peu plus tard, en 1396, Charles VI avait accordé par lettres patentes à la Faculté de Montpellier l'autorisation de disséquer un cadavre par an : « les juges de la ville remettront une fois l'an aux docteurs une personne condamnée à mort, quels que soient son sexe, sa religion et la nature de son supplice (1). » L'usage s'introduisit donc dans cette école de faire chaque année une démonstration anatomique.

La Faculté de Paris, *veteris disciplinæ retinen-*

(1) *Cujuscumque sexus, aut legis, suspensam, seu submersam.* Ordonnances royales, t. VIII, p. 73.

tissima, fut, nous devons nous y attendre, plus lente à suivre ce mouvement, et il faut arriver jusqu'à la fin du quinzième siècle, en 1478, pour la voir s'aventurer dans sa première dissection. Depuis, le fait se renouvela de temps en temps; mais rassurons-nous, il n'y eut pas d'abus. En 1555, Richard Hubert, chirurgien d'Henri II, obtint de ce roi des lettres patentes l'autorisant à « prendre librement corps d'hommes et de femmes exécutés par autorité de la justice, pour sur lesdits corps morts faire anatomie publique (1) ». Cette faveur était d'ailleurs toute personnelle, et les lettres patentes avaient bien soin de mentionner que cela ne devait pas « tirer à conséquence pour l'avenir ».

Cependant depuis la Renaissance, les dissections devenaient un peu plus fréquentes; et pour se procurer des documents d'étude, les anatomistes passionnés du seizième siècle n'hésitaient pas à se diriger nuitamment soit vers les cimetières, soit vers les gibets, et à y dérober des cadavres, qu'ils transportaient avec précaution en leurs propres logis. On raconte en effet que le célèbre Vésale s'en allait pendant la nuit rôder autour des fourches patibulaires de Montfaucon, et avec quel-

(1) Félibien, pièces justificatives, t. II, p. 767.

ques disciples, y disputait aux corbeaux les restes des suppliciés.

Mais la Faculté de Paris n'avait pas encore son amphithéâtre d'anatomie. Montpellier lui avait pourtant donné l'exemple : en 1556, Guillaume Rondelet avait fait construire le premier amphithéâtre qui existât en France, et l'avait, paraît-il, inauguré en y disséquant le cadavre d'un de ses propres enfants. Sous Charles IX, il avait bien été question d'acheter un terrain rue du Fouarre (1), à côté du vieux bâtiment de l'Ecole, pour y élever l'édifice en question : mais l'argent manquait. Ce ne fut qu'en 1604, sous le règne du bon roi Henri, que l'on se décida, sur l'emplacement indiqué, à élever un « théâtre d'anatomie » provisoire. Il était ouvert à tous les vents, sans toiture et sans vitrage, et Riolan, qui en fut plus tard l'archidiacre, nous dirions aujourd'hui le prosecteur,

(1) A l'origine, la Faculté de médecine occupait en commun avec la Faculté des arts un local situé rue du Fouarre. En 1369, elle acheta une petite maison située à l'angle de la rue de la Bûcherie et de celle des Rats (devenue en 1826 rue de l'Hôtel-Colbert) ; elle s'agrandit en 1519, mais occupa jusqu'en 1775 le pâté de maison compris entre la rue des Rats, la rue de la Bûcherie et la rue du Fouarre. A cette date, elle vint s'installer rue Saint-Jean-de-Beauvais, dans le local qu'avait laissé libre la Faculté de droit transportée douze ans auparavant sur la place Sainte-Geneviève, aujourd'hui place du Panthéon. Enfin depuis la Révolution, elle occupe le monument actuel qui avait été construit sous Louis XV et affecté primitivement au collège de Chirurgie.

ayant appris que l'argent recueilli en vue de la construction de l'amphithéâtre avait été détourné de sa destination, ne craignit pas d'assigner en justice la Faculté, son « alma mater », lui enjoignant de tenir ses promesses et d'obéir aux intentions du roi Charles IX. Il obtint enfin satisfaction : la Faculté de Paris eut son amphithéâtre.

Pour en finir avec cet aperçu de l'histoire de l'anatomie, nous dirons qu'à la fin du dix-septième siècle la Faculté consentait à accorder aux étudiants jusqu'à deux cadavres par an : un arrêt rendu en février 1660 porte que « les anatomies doivent se faire dans les écoles au nombre de deux *au moins* par an ». Cet « au moins » n'est-il pas plaisant! Donc lorsqu'une exécution avait lieu, le lieutenant criminel prévenait le doyen de la Faculté, qui, à son tour, convoquait docteurs et étudiants ; si l'on était en paix avec les barbiers et les chirurgiens, on leur faisait l'honneur de les convier à la cérémonie. Il fallait d'ailleurs que l'un d'eux vînt disséquer le corps : les docteurs daignaient bien consentir à présider et à guider l'opération; mais aucun d'eux n'aurait compromis sa dignité jusqu'à manier un scalpel et à toucher le cadavre du bout du doigt. Et s'il arrivait, le cas devait être fréquent, qu'un de ces

modestes préparateurs en sût autant que le Maître, celui-ci, d'après les statuts de la Faculté, devait sévèrement réprimer cette audace : « Doctor non sinat dissectorem divagari, sed contineat in officio dissecandi. » — C'est ce qu'on appelait faire une anatomie.

Nous en avons dit suffisamment, ce nous semble, sur la manière dont les anciens médecins pouvaient étudier l'anatomie, pour que nous soyons à même de nous faire une idée assez juste de ce que devaient être leurs connaissances en cette science : forcément elles étaient imparfaites. Malgré le talent de ceux qui l'enseignent, l'anatomie ne peut s'apprendre que par l'étude des cadavres; et, malgré tout son bon vouloir, la Faculté, obligée d'attendre qu'il se commît des crimes et que des coquins soient exécutés pour profiter de leurs corps, était dans l'impossibilité d'acquérir sur la structure de l'organisme humain des notions suffisamment précises. Aussi les descriptions anatomiques de l'époque sont-elles pleines d'erreurs, et ne doit-on pas être surpris, par exemple, des justes critiques que Riolan, pas infaillible lui non plus, mais qui au moins pratiquait déjà des dissections, devait adresser plus tard aux œuvres d'André Dulaurens, premier

médecin du roi Henri IV, considéré pourtant de son temps, nous le verrons, comme un anatomiste de grande valeur.

III. — La physiologie. — La circulation d'après Galien. — Le calorique inné. — L'esprit vital et l'esprit animal. — L'humide radical. — Les facultés.

Basée sur des connaissances anatomiques mal approfondies, que pouvait être la physiologie ? Comment, avec une notion insuffisante ou parfois fantaisiste des rapports d'organes entre eux et de leur structure intime, comment allait-on comprendre ou s'imaginer le fonctionnement de ces organes ? — Ici nous rentrons à nouveau dans le roman, nous retrouvons Galien.

Pour Galien et ses fidèles, le foie était chargé de fabriquer le sang ; selon le médecin de Pergame, les aliments une fois digérés et transformés en chyle dans le tube digestif, ce chyle était conduit par la veine porte de l'intestin au foie. Là, il se débarrassait de ses impuretés, la vésicule du fiel attirant les parties les plus légères, la rate les plus épaisses, les reins les plus aqueuses. Ainsi dépouillé, le chyle se changeait en sang ; il

devenait rouge aussi naturellement que « le moût de raisin mis en cuve se change en vin ».

Du foie partait un système de veines qui conduisaient le sang dans les différentes parties du corps, et en particulier dans le cœur, résidence du *calorique inné*.

Mais ce calorique, sur l'origine et la nature duquel les avis étaient fort partagés, avait besoin d'un modérateur : sinon il aurait pu être excessif. Ce modérateur, c'était le poumon. En effet, d'une part le sang passait du ventricule droit dans le poumon par la veine artérieuse (aujourd'hui, l'artère pulmonaire) ; et, dans le poumon, grâce aux mouvements de la respiration qui amenaient sans cesse un air nouveau, il se rafraîchissait ; d'autre part, l'air s'insinuait jusque dans le ventricule gauche par les veines pulmonaires, pour assurer d'une façon plus parfaite l'atténuation de la chaleur animale.

D'ailleurs les deux ventricules communiquaient entre eux par une série de petits pertuis percés dans la cloison interventriculaire. Ces orifices, personne ne les avait jamais vus que le perspicace Galien : mais cela suffisait pour que l'on ne doutât point un instant de leur existence ! Or, par suite de cette perforation, une petite quantité du

sang envoyé par le foie au cœur droit et de là aux poumons suintait dans le ventricule gauche, où il se mélangeait avec l'air venu directement du poumon, nous l'avons dit, par les veines pulmonaires ; de l'exhalaison des parties les plus pures de ce sang naissait dans le ventricule gauche *l'esprit vital:* celui-ci donnait au sang une couleur plus vermeille, et le *sang spiritueux* ainsi formé était conduit du cœur à tout l'organisme par l'intermédiaire des artères. Galien avait, en effet, démontré expérimentalement la présence du sang dans les artères, et il ne partageait plus l'opinion d'Erasistrate qui prétendait que les artères ne renferment que de l'air.

Une partie du sang spiritueux chargé d'esprit vital arrivait par les carotides aux ventricules du cerveau : là, il se perfectionnait encore et donnait naissance à l'*esprit animal*, qui constituait l'élément le plus noble du corps de l'homme, la propre substance de l'âme. Du cerveau enfin, siège de l'intelligence, partaient les nerfs, qui conduisaient les esprits animaux à toutes les parties de l'organisme, auxquelles ils distribuaient la sensibilité et le mouvement.

Telle était, dans ses grandes lignes, la vague théorie qui avait fait loi depuis quinze siècles et

régnait encore toute-puissante dans la médecine avant les découvertes d'Harvey, d'Aselli et de Pecquet ! Encore ne l'avons-nous que très sommairement exposée : elle était, en effet, bien plus complexe ; et dans la crainte de nous aventurer et de nous perdre au milieu de conceptions abstraites, fragiles et illusoires, nous l'avons à dessein dépouillée de tout cet attirail pédantesque de définitions et de corollaires, dont allait bientôt sourire Malebranche (1), de cet échafaudage de pure imagination, sur lequel cette science encore enfantine cherchait à étayer les faits pour s'en rendre compte.

En effet, si le cœur produisait le calorique inné, l'organisme tout entier devait bien posséder le pouvoir de produire l'humidité nécessaire à la vie des organes : c'était l'*humide radical*. Et ainsi toute fonction d'un organe était attribuée à une faculté spéciale. Pourquoi les artères battent-elles? — C'est qu'elles ont une vertu pulsifique. Pourquoi l'utérus garde-t-il neuf mois le fœtus? — C'est qu'il a la faculté rétentrice. Et lorsque, plus tard, il l'expulsera, c'est qu'il aura la faculté expultrice. Pourquoi l'opium fait-il dormir?

(1) Malebranche. Recherche de la vérité, liv. VI, 2e partie, chap. IV.

Quia est in eo
Virtus dormitiva
Cujus est natura
Sensus assoupire

répondra plus tard le récipiendaire de la cérémonie du Malade imaginaire.

IV. — La pathologie. — L'humorisme galénique. — Les causes de la fièvre d'après Fernel. — La séméiotique.

Il est de toute évidence qu'il est indispensable de connaître parfaitement le fonctionnement normal d'un organisme à l'état de santé, avant de chercher à se rendre compte des perturbations que la maladie apporte dans ce fonctionnement. Nous venons de voir comment les anciens médecins se figuraient, il y a un peu plus de trois cents ans, la circulation du sang, et d'une manière générale la physiologie normale. Examinons maintenant les idées qu'ils avaient sur la nature des maladies, leurs causes et leurs symptômes ; en un mot, voyons comment ils entendaient la pathologie. Mais auparavant disons un mot de la théorie de l'humorisme de Galien, qui était encore en honneur, et qui nous servira de transition.

De même qu'il y a quatre éléments et aussi

quatre qualités premières, il y a quatre humeurs : le sang, qui se forme dans le foie et se perfectionne dans le cœur, nous savons comment ; la bile, qui vient du foie ; la pituite et l'atrabile.

La pituite émanait du cerveau, pure illusion, comme chacun sait, les mucosités qui s'écoulent par le nez étant sécrétées dans les fosses nasales par la muqueuse appelée encore muqueuse pituitaire.

Quant à l'atrabile, ou mélancolie, elle venait de la rate : c'était un produit dû encore à l'admirable vue de Galien, car personne depuis ne l'avait aperçu ; mais sur la foi du maître, tout le monde y croyait.

Tant que ces humeurs restaient en proportions convenables et demeuraient dans leurs réservoirs spéciaux, c'était la santé. Lorsque, au contraire, la rétention anormale, ou la production intempestive de l'une d'elles dans l'organisme venait à déranger cette proportion, le tempérament se modifiait et la maladie survenait. Y avait-il simplement excès d'humeurs : c'était la pléthore. Les humeurs étaient-elles plus ou moins viciées : c'était la cacochymie. Les humeurs enfin, au lieu d'affecter les organes internes, se portaient-elles à l'extérieur : elles donnaient naissance aux tumeurs ; le

sang engendrait le phlegmon ; la bile, l'érysipèle ; la pituite, l'œdème ; et l'atrabile, le squirrhe.

Comment, par quelles voies ces humeurs sortaient-elles de leurs réservoirs pour s'épancher au loin ? Quelle était donc la cause susceptible de les altérer ? Comment enfin lesdites humeurs supposées altérées et épanchées arrivaient-elles à engendrer une tumeur ? — Ne soyons pas plus curieux que nos ancêtres ! Ils l'ignoraient et ne songeaient même pas à s'en rendre compte : sans rien approfondir, pour la théorie des humeurs comme pour celle des tempéraments, comme pour celle des quatre éléments, ils se contentaient de mots. En veut-on un exemple ; veut-on savoir ce qu'ils pensaient de la cause des diverses fièvres ?

Les fièvres sont le résultat de « la chaleur du cœur se répandant dans tout le corps ; dans l'éphémère, il n'y a qu'excès passager de la chaleur avec trouble des esprits ; la synoque provient de la pourriture du sang ; la fièvre symptomatique ne provient pas des humeurs, mais des parties contenantes d'où s'écoule quelque chose de pourri et d'où s'élève une vapeur putride qui attaque le cœur. Les fièvres intermittentes sont dues à un mélange de bile et d'atrabile altérant le sang ».

N'est-on pas suffisamment convaincu par la limpidité de ce petit morceau, qu'on croirait volontiers signé par Molière et qui, de fait, a été écrit

par Fernel, médecin d'Henri III, surnommé le Galien français, dans son Traité de médecine universelle, qui fut durant plus d'un siècle le livre de chevet des médecins et des étudiants! Et partout, chez ses contemporains et ses successeurs immédiats jusqu'à Gui Patin, qui ne jurait encore que par lui, il n'est question que d'humeurs peccantes, de vapeurs âcres et corrompues, de fuligines crasses et putrides, qui s'élèvent de l'intestin, du mésentère ou de la rate, vers les régions nobles du cerveau et du cœur!

Si du moins ces médecins nous avaient laissé de bonnes descriptions des maladies! Mais, imbus de faux principes, pouvaient-ils être des observateurs sans parti-pris? D'ailleurs, comment établir l'existence des maladies internes? Comment savoir que les humeurs surabondantes ou viciées s'étaient épanchées dans tel ou tel organe? — Par des signes extrêmement vagues.

Les procédés d'auscultation et de percussion méthodiques, bien entendu, n'existaient pas encore ; l'examen des cavités naturelles était inusité : les médecins ne se seraient pas permis à cette époque des explorations salissantes, qu'ils considéraient comme besogne de chirurgiens. Par contre, ils examinaient longuement, mais seule-

lement des yeux, les urines et les déjections, sans pratiquer la moindre analyse tant soit peu scientifique ; ils recherchaient le siège des douleurs, leur degré et leur variété ; ils s'informaient des qualités du sommeil, du dégoût ou de l'appétence pour tel ordre de mets ; et sur ces simples indices, ils concluaient à une modification de tempérament, ou à une lésion humorale, ou encore à une sécheresse du cerveau, à une obstruction de la rate, ou à une cacochymie du foie ou du poumon. En somme, des signes subjectifs, et voilà tout ! Exceptionnellement pourtant, les médecins d'alors approfondissaient, plus que nous ne le faisons aujourd'hui, l'étude de certains symptômes, celui du pouls, par exemple : ils en étudiaient minutieusement les caractères ; ils le classifiaient et le sous-classifiaient à l'infini, en une multitude de types, « longus, latus, altus, magnus, brevis, angustus, humilis, mollis, durus, plenus, tardus, gracilis, capricans, æqualiter vel inæqualiter, inæqualis dicrotus, undosus, vermicularis, etc... etc... », et ils accordaient à la constatation de ces qualités isolées ou combinées une importance ridiculement exagérée.

V. — L'astrologie médicale. — Doctrine des nombres et des jours critiques. — Sage recommandation d'Arnauld de Villeneuve.

Cependant, soyons justes, ils ne se montraient point satisfaits de l'interprétation de ces seuls symptômes; et c'est ailleurs qu'ils puisaient leurs plus précieuses inspirations: ils allaient les chercher dans le ciel, dont le génie des astrologues avait dévoilé tous les secrets. Par de laborieuses investigations, ils avaient déterminé les rapports intimes qui existent entre les planètes et les signes du zodiaque d'une part, et chacun de nos organes : le corps humain devenait un véritable système sidéral!

Le Soleil présidait au cerveau et au cœur. Saturne dominait la tête, l'estomac, la vessie, les nerfs et les os ; il engendrait la lèpre, les chancres, les fièvres quartes, l'hydropisie, la sciatique et les ventosités. Jupiter dominait les poumons, le foie et les artères ; il engendrait les apoplexies, les convulsions, et toutes les maladies du sang. Vénus dominait les reins, le ventre, le nombril et les organes génitaux; elle engendrait les faiblesses d'estomac et les maladies vénériennes. La Lune

dominait le ventre, les mamelles, les yeux et exerçait en outre son influence sur toutes les autres planètes ; et bien imprudent, bien peu consciencieux était le médecin qui aurait agi sans avoir attentivement observé ce petit astre! Voici ce que Guillemeau, chirurgien d'Henri IV, écrivait en 1594 :

Nous estimerons les plaies plus humides, pourrissantes et phagédéniques, celles qui se font en pleine lune; celles-là, plus sèches et par conséquent plus proches de santé qui sont faites en lune décroissante (1).

Les comètes tenaient aussi les pauvres mortels dans leur dépendance, et agissaient en sens divers selon les rapports qu'elles contractaient avec telle étoile ou tel signe du zodiaque : les plus redoutables étaient « les comètes ardentes ayant la queue vers orient ou situées en mauvais lieu du ciel ».

Les deux maladies alors le plus redoutées, la syphilis et la peste, n'avaient pas d'autre origine que l'inopportune conjonction de certains astres : la conjonction de Mars, de Jupiter et de Saturne, qui apparut l'an 1382, fut le présage et l'avant-coureur de la syphilis. Quant à la peste, qui fit tant de ravages sous le règne d'Henri IV, en 1606

(1) J. Guillemeau. Œuvres. Edition de 1649, in-folio, p. 808.

et en 1607, les médecins ne savaient guère quels remèdes lui opposer ; quelques-uns conseillèrent timidement d'observer les règles de l'hygiène, de nettoyer les rues, de curer les égouts. Mais le doyen de la Faculté, alors François Duport, dissipa toutes les hésitations et déclara toutes ces précautions inutiles :

La peste, écrivait-il, ne vient d'intempérie, ni de pourriture aucune, mais est inconnue, inexplicable, née de causes supérieures et plus hautes que l'air, à savoir : de la permission et volonté divine, ou du mélange et malin aspect des astres (1).

Mais l'homme n'était pas soumis seulement à l'influence des astres : il l'était aussi à celle des nombres. Depuis Pythagore, cette doctrine s'était perfectionnée en traversant les âges ; mais à la fin du dix-septième siècle elle n'avait pas encore perdu tout crédit.

Il y avait pour l'homme dans le courant de sa vie des années difficiles à passer, à l'approche desquelles il fallait bien veiller à sa santé : c'étaient les années climatériques ou critiques ; le nombre 7 et ses multiples déterminaient le moment de ces crises redoutables. Pourquoi ce nom-

(1) F. Duport. Moyen de connaître et guérir la peste. Paris, 1606, in-8°, p. 7.

bre 7? — Parce que le monde fut créé en 7 jours; parce qu'Adam et Ève sont restés 7 heures dans le paradis; parce que les animaux entrèrent 7 par 7 dans l'arche; parce qu'on trouve dans l'Evangile 7 Béatitudes; parce que la septième heure décide de la vie de l'enfant; parce que à 7 mois les dents apparaissent et qu'à 21 mois l'enfant commence à parler; parce qu'à 7 ans tombent les premières dents, qu'à 14 ans commence la puberté et qu'à 21 ans l'enfant est homme; parce qu'à 35 ans il cesse de grandir, qu'à 42 ses forces cessent d'augmenter, qu'à 49 son âge le rend parfait; parce que 63 ans enfin est le terme ordinaire de la vie... Tout cela c'est Corneille Agrippa, médecin de Louise de Savoie, qui nous l'apprend (1).

Il fallait encore tenir compte des jours critiques, des jours pairs et impairs, suivant la doctrine d'Hippocrate. D'après le célèbre médecin de Cos, le premier jour est celui où commence la fièvre; le deuxième est appelé *vide*, parce qu'il est sans effet; le troisième ou *intercédent* provoque en vain la nature à « faire évacuation »; le quatrième est l'indice du septième, car il montre

(1) H. C. Agrippæ opera. Lyon, in-8, lib. II, cap. x, pp. 140 et suivantes.

« par les signes de coction ou de crudité, ce qu'il y arrivera pour la vie ou pour la mort » ; le septième est nommé « radical ou vrai critique » ; le dixième est vide et médicinal parce que l'on y peut purger ; le quatorzième est critique parce qu'il est la fin de la seconde semaine, et qu'il commence la troisième, et ainsi de suite. Au vingtième jour finissent les maladies aiguës ; après quarante jours de durée, les maladies sont appelées chroniques : elles se jugent tous les vingt jours, quoique les crises en soient obscures ; « mais alors, dit Hippocrate, la lune est cause de tous ces changements plutôt que les nombres pythagoriques ! »

Toutes ces divagations nous laissent entrevoir qu'il ne devait pas être bien commode d'arriver à une conclusion clinique : elles donnaient lieu volontiers à d'interminables dissertations *ex cathedrâ* dans l'enceinte de la Faculté ; mais au lit du malade, concilier toutes ces doctrines saugrenues, et avec l'aide précaire d'une séméiotique incomplète, poser un diagnostic ferme, fût-il erroné, ne devait pas être pour les médecins une tâche aisée ! Aussi la plupart d'entre eux se bornaient-ils sans doute à suivre à la lettre les sages conseils que le docte Arnauld de Villeneuve,

au quatorzième siècle, donnait déjà à ses élèves : il leur recommandait de ne témoigner, en toute circonstance, ni hésitation, ni étonnement. « La septième précaution, leur disait-il, est d'une application générale. Supposons que vous ne puissiez rien comprendre au cas de votre malade: dites-lui avec assurance qu'il a une obstruction au foie. S'il répond que c'est de la tête ou de toute autre partie qu'il souffre, affirmez hardiment que cette douleur provient du foie. Ayez bien soin d'employer le terme d'obstruction, parce que les malades ignorent ce qu'il signifie, et il importe qu'ils l'ignorent ! »

VI. — La thérapeutique. — La crise d'après Hippocrate. — L'art de purger. — Le lavement. — La saignée.

Dans tous les cas, malgré l'embarras où ils devaient se trouver parfois de juger de l'état de leurs malades, nos médecins ne perdaient pas de vue que le but de leur art est de soulager et de guérir. Alors comme aujourd'hui, le public considérait avec raison que le traitement des

(1) Arnauld de Villeneuve, Opera, édition de 1505, f° 250, verso. Cité par A. Franklin : Vie privée d'autrefois : les médecins. p. 54.

maladies, la thérapeutique, constitue le point capital de la médecine. « De quoi est-ce que tout cela guérit? » dira Nicole à M. Jourdain, qui lui vante les beautés de la science.

Or, la thérapeutique dérive nécessairement de la conception que l'on se fait de la nature des maladies et de leurs causes. Nous ne serons donc pas surpris de voir la thérapeutique résulter en grande partie, à la fin du seizième siècle, des doctrines de l'humorisme et des tempéraments, que nous avons essayé de résumer.

De l'humorisme naissait le fréquent emploi des purgations, des clystères et de la saignée. En effet, l'humeur viciée, une fois formée ou introduite dans le corps, devait à tout prix en être expulsée sous peine d'accidents graves. La nature, d'ailleurs, n'a-t-elle pas une tendance instinctive à se débarrasser de ce qui lui est nuisible, et la fièvre, qui s'allume alors, n'est-elle pas l'indice de ce travail de réaction contre les agents pathogènes? Hippocrate enseignait que, lorsque cette terminaison heureuse va se faire naturellement, le principe morbifique subit certaines transformations préliminaires, parmi lesquelles se rangeait la *coction*, et finit par être évacué, lorsque survient la *crise*. Sur la foi du maître, tous les faits cliniques étaient

ramenés à cette interprétation, et, pour en donner un exemple typique, la salivation mercurielle dans le traitement de la syphilis était considérée, non comme l'indice de la saturation de l'économie par le médicament, mais comme le virus lui-même, l'humeur peccante ; ce qu'exprimait ainsi FRACASTOR :

> *...: Liquefacta mali excrementa videbis*
> *Assidue sputo immundo fluitare per ora*
> *Et largum ante pedes tabi mirabere flumen* (1).

Dans ces conditions, l'intervention du médecin n'aura d'efficacité réelle qu'autant qu'il cherchera à favoriser les efforts de la nature ; dans les cas où ces efforts lui paraissent insuffisants, le médecin doit donc délivrer le corps des matériaux étrangers qui l'encombrent : il doit le nettoyer, le purger.

Mais au seizième et au dix-septième siècle, bien purger était un art : il fallait en effet connaître le tempérament des plantes, savoir leurs qualités, occultes ou manifestes, celles-ci pouvant être de premier, deuxième ou troisième ordre.

Comme pour l'homme, les qualités premières des plantes, celles dont résulte leur tempérament,

(1) Jérôme FRACASTOR, auteur d'un poème intitulé : *Syphilidis, sive de morbo gallico libri tres.*

sont dues aux éléments qui entrent dans leur constitution : nous les connaissons déjà, ce sont le chaud, le froid, l'humide et le sec. Mais il y a jusqu'à huit degrés dans chacune de ces qualités, et de leur mélange en toute proportion résulte une infinité de nuances : prenons, en effet, pour ne pas trop compliquer les choses, un homme bien tempéré. Nous devrons savoir que le chou l'échauffe au premier degré, les câpres au deuxième, l'ail au quatrième; qu'au contraire l'orge le rafraîchit au premier degré, le concombre au second, le pourpier au troisième, la ciguë au quatrième. De même la buglosse humecte au premier degré, la violette au deuxième, tandis que le fenouil dessèche au premier degré et le plantain au second.....

A ces qualités premières correspondent des qualités secondes : ainsi les plantes chaudes sont le plus souvent atténuantes, ou raréfiantes; les froides sont au contraire épaississantes, condensantes. Les plantes possèdent encore des qualités troisièmes, de nature plus spéciale, qui font par exemple qu'une plante est diurétique et une autre anodine. Enfin, elles ont des qualités occultes, c'est-à-dire, celles au delà desquelles l'esprit ne pénètre plus, et qui donnent à la plante ses vertus

vraiment actives, qui font qu'elle est vénéneuse ou encore purgative.

Toutes ces connaissances étaient indispensables au médecin de valeur qui voulait traiter son malade suivant les règles de son art : il est en effet nécessaire que le tempérament du purgatif s'adapte à celui du sujet qu'on purge; mais cela n'est pas encore suffisant. Il faut connaître en outre l'action élective de tel médicament sur telle humeur : car chaque purgatif agit d'une façon particulière et déterminée ; c'est un spécifique, en un mot. C'est ainsi que la scammonée agit sur la bile, la coloquinte sur la pituite, l'ellébore noir sur la mélancolie ; il y a même des purgatifs spéciaux à chaque partie du corps : l'un sera chargé d'évacuer la bile jaune de la vésicule du fiel, l'autre la pituite du cerveau. Et comment, par quel mécanisme un purgatif a-t-il des propriétés aussi particulières? Choisit-il les humeurs, et, les attirant au dehors, agit-il par *attraction;* ou bien par *impulsion*, poussant au contraire devant lui l'humeur néfaste? Là régnait un voile impénétrable : c'était le grand mystère de la purgation!

Pour préparer ou continuer les effets de la purgation, les médecins ne dédaignaient certes point

l'aide précieuse du clystère. Depuis l'origine de la médecine, les hommes ont toujours eu à se louer des bienfaits de cette médication. Sous Henri IV, la seringue était fort en faveur, et le Roi ne se faisait pas faute d'y recourir ; cependant, il en usait avec modération, et ce ne fut que sous ses successeurs, Louis XIII, et surtout Louis XIV, que le clystère atteignit l'apogée de sa gloire.

Au-dessus des purgations et des lavements destinés à éliminer les prétendues humeurs peccantes, prenait place une médication plus énergique, l'évacuation même du sang supposé altéré par lesdites humeurs, c'est-à-dire la saignée. Etant donnée l'importance que ce mode de traitement avait déjà acquise à la fin du seizième siècle, on nous permettra de nous y arrêter un peu.

Si l'on s'en rapporte à l'assertion de Pline l'Ancien (1), c'est l'hippopotame qui aurait enseigné aux hommes l'opération de la saignée : il est plus probable que le soulagement produit par les hémorragies spontanées, épistaxis, hémorroïdes,

(1) « L'hippopotame a enseigné à la médecine une de ses opérations : quand une abondance continuelle d'aliments l'a rendu trop gras, il vient sur la rive pour chercher des roseaux récemment coupés; dès qu'il voit une tige aiguë, il s'y appuie et s'ouvre une veine à la jambe. S'étant ainsi, par l'écoulement du sang, débarrassé du malaise qui le gênait, il couvre la plaie de limon. » — Pline l'Ancien. Histoire naturelle, livre VIII, cap. XL, trad. Littré.

etc..., aura fourni la première idée de cette intervention. Quoi qu'il en soit, la saignée a été pratiquée dès la plus haute antiquité. Employée avec modération par les médecins grecs et romains, elle fut acceptée par le moyen âge, sur la foi de Galien, qui savait encore mettre des limites à ses indications.

Mais elle ne tarda pas à être regardée comme une nécessité hygiénique à laquelle personne ne devait se soustraire. On se faisait même saigner parfois pour mêler son sang à celui d'un ami, d'un frère d'armes (1), d'une maîtresse tendrement aimée ; parfois la phlébotomie servait comme châtiment. Dans les couvents, une saignée générale était pratiquée périodiquement à certaines époques de l'année que l'on appelait les *jours malades* ou *jours de la minution du sang :* ce n'était pas, paraît-il, par esprit de mortification ; les religieux y cherchaient, au contraire, une sorte de délassement, et une fois l'habitude prise, ils ne pouvaient plus s'en passer.

A partir du seizième siècle, il se fit de la saignée un effroyable abus. Sous l'influence du Piémontais Léonardo Botalli, qui fut médecin de

(1) Duguesclin et Olivier de Clisson se firent saigner ensemble lorsqu'ils conclurent le pacte de Pontorson (1370).

Charles IX et de Henri III, les médecins de la Faculté de Paris se mirent, l'âme tranquille et le cœur léger, à saigner à tort et à travers, sans respect ni pour le sexe, ni pour l'âge. Fût-on malade ou bien portant, personne n'échappait à leur impitoyable lancette : les jeunes gens vigoureux devaient être saignés tous les mois ; les vieillards de quatre à six fois l'an ! D'ailleurs, qu'avait-on à redouter ? N'enseignait-on pas que le corps contient environ vingt-quatre livres de sang, et que l'on peut en perdre vingt sans mourir ! On se tient donc dans une limite raisonnable, dès qu'on ne tire pas au patient plus de la moitié de son sang !

L'avocat Etienne Pasquier demandait un jour à Botalli s'il ne craignait point d'affaiblir ses malades, en leur enlevant tant de sang. Bien au contraire, répondit Botalli, « plus on tire de l'eau croupie d'un puits, plus il en revient de bonne ; plus la nourrice est tétée par son enfant, plus elle a de lait : le semblable en est du sang et de la saignée (1) ».

Laurent Joubert, médecin d'Henri III, partageait cette opinion :

Or, dit-il, quand on est phlébotomé, si on voit sortir

(1) Œuvres, t. II, p. 586.

du mauvais sang, il se faut persuader que le meilleur demeure dans le corps et se réjouit de telle vidange. Quelqu'un pourrait juger que ce moyen de curation est contre le devoir de nature, laquelle a soin de conserver le sang comme un sien trésor. Auquel nous répondrons que c'est elle-même qui nous a enseigné qu'il faut en plusieurs maux user de ce remède; car le flux de sang menstruel aux femelles nous montre évidemment que l'abondance peut être dommageable, si elle n'est tantôt évacuée (1).

Ambroise Paré lui-même, malgré son bon sens, se montre favorable à ce traitement. Il raconte qu'il saigna vingt-sept fois en quatre jours un jeune homme de vingt-huit ans. « J'ai bien voulu, ajoute-t-il, réciter cette histoire, afin que le jeune chirurgien ne soit timide à tirer du sang aux grandes inflammations (2). »

Une pareille doctrine pouvait entraîner loin. En 1590, un chirurgien, A. de Corbye, écrivait : « Maintenant nous saignons des enfants à trois et avant trois ans, voire réitérer la saignée avec heureuse issue ; et les hommes de quatre-vingts ans la portent fort bien (3). » L'Estoile raconte dans son journal qu'en 1609 un médecin nommé Le Moyne avoue avoir en quinze mois tiré douze cents palettes de sang à une jeune fille, soit envi-

(1) Erreurs populaires, édit. de 1608, 2e partie, p. 153.
(2) Œuvres, édit. de 1607, p. 357.
(3) Les fleurs de chirurgie, p. 143.

ron deux cent vingt-cinq livres de sang (1). On est même presque en droit de se demander si ce médecin n'est pas quelque peu Gascon !

Et encore tout cela est presque raisonnable, si l'on songe à l'usage effréné que l'on devait faire de la saignée un peu plus tard, sous Louis XIII, que son médecin Bouvard fit saigner quarante-sept fois dans un an, et sous Louis XIV enfin, où elle atteindra son apogée avec le célèbre Gui Patin, qui se vante dans sa correspondance d'avoir saigné treize fois en quinze jours un enfant de sept ans, d'en avoir saigné un de deux mois, un autre de trois jours !

Quand on lit les exploits de tous ces « pédants sanguinaires », on ne peut s'empêcher de faire la réflexion que les gens de cette époque devaient être exceptionnellement vigoureux pour résister à un pareil remède !

Cependant la saignée était regardée, malgré l'abus qu'on en fit, comme une opération délicate et qui exigeait toute l'attention du chirurgien, même le plus habile : aussi celui-ci avait-il le droit de faire sortir de la pièce toute figure qui lui déplaisait, tout spectateur qui aurait pu l'inquié-

(1) Cf. L'Estoile, Journal de Henri IV, 26 septembre 1609, édit. Michaud, t. XV, p. 537.

ter, ou le chagriner par sa présence. Avant d'opérer, on fermait les volets, de manière à produire dans la pièce une obscurité complète, et l'on se servait d'une chandelle pour voir la veine; le choix de la veine à ouvrir était d'ailleurs fort judicieux, car, dans le corps humain, il n'existait pas moins de quarante-sept veines saignables. Quand on saignait le roi, la chandelle était portée par le premier médecin, dont le rôle se bornait là ; le premier apothicaire tenait la poëlette, et le premier chirurgien opérait. Autant que possible, on devait éviter que le malade vît son sang, et l'on avait toujours soin de lui mettre dans la main un bâton recouvert de velours et même brodé, que chaque chirurgien portait toujours sur soi en bandoulière, dans une poche faite exprès ; ce bâton avait, si l'on en croit Dionis, deux usages : le malade le tournait dans la main d'un mouvement régulier, « pour hâter le sang de se porter vers l'ouverture de la veine », ou bien il s'en servait pour appuyer son bras sur le lit, une fois la piqûre faite.

VII. — Les médecins chimistes. — La thériaque. — La pharmacopée de Jean de Renou. — Remèdes empruntés à l'espèce humaine. — La mumie. — L'essence d'urine. — Recettes diverses.

Pour beaucoup de médecins strictement fidèles aux doctrines hippocratiques, toute la thérapeutique se bornait aux trois interventions dont nous venons de parler : la purgation, le lavement et la saignée. Et c'est sans doute à ceux-là que Molière fera allusion dans son *Malade imaginaire :* tout le monde connaît la réponse du candidat, qui interrogé sur les maladies les plus variées, leur assigne à toutes comme traitement unique :

Clysterium donare,
Postea saignare,
Ensuita purgare ;
Resaignare,
Repurgare,
Reclysterizare.

Mais il ne faudrait pas croire qu'à la fin du seizième siècle ce fût là toute la thérapeutique. A l'époque d'Henri IV, il y avait, à côté des humoristes purs, des médecins qui ne se faisaient pas faute de recourir aux préparations complexes de la polypharmacie : c'étaient les médecins chimis-

tes. Ceux-ci étaient surtout nombreux à la Faculté de Montpellier, où se conservaient les vieilles traditions de la médecine arabe des Rhazès, des Avicenne, des Albucasis, des Avenzoar, qui avaient professé à Bagdad et en Espagne du neuvième au douzième siècle. La Faculté de Paris résistait tant bien que mal à l'invasion «des poisons des chimistes arabesques ». Cependant, depuis Paracelse, qui fut en France un véritable chef d'école, malgré les fréquents arrêts que la Faculté de Paris obtin contre eux, les médecins chimistes devenaient de plus en plus nombreux ; et dès le règne d'Henri IV cette médecine chimique ou spagirique, comme on l'appelait encore, se trouve représentée à la cour par la charge de médecin spagiriste du Roi, charge qui eut des titulaires presque sans interruption jusqu'à Louis XVI.

Les médecins chimistes s'évertuaient avec un zèle peut-être plus ardent qu'éclairé à tirer parti de toutes les substances que leur offrait la nature : les minéraux, les végétaux, les animaux, y compris l'homme, ils avaient entrepris de tout utiliser.

Mais il fallait, bien entendu, concilier ces ressources de la nature avec la fameuse théorie des tempéraments. Nous avons vu déjà, à propos de la purgation, que les plantes avaient leur tempé-

rament particulier : d'une façon générale, tout médicament, de quelque nature qu'il fût, avait aussi le sien. Et comme il fallait administrer ensemble des médicaments qui eussent à la fois la faculté de réchauffer un poumon trop froid, d'humidifier un cerveau trop sec et de rafraîchir une rate trop chaude, certaines préparations pharmaceutiques étaient, nous allons en voir quelques-unes, d'une complication extraordinaire.

Parmi les plus complexes et les plus fréquemment employées, signalons la thériaque. C'était un électuaire, dans la composition duquel entraient une multitude de substances hétérogènes : Nicolas Houel, dans son Traité de la thériaque, en énumère soixante-quatre ; dans le nombre figurent des pilules de vipère, des rognons de castor, de l'opoponax, du bitume de Judée, de la myrrhe, de l'encens, de la réglisse, du safran, de la térébenthine, etc... Elle ne devenait efficace, d'après Ambroise Paré, que quatre ans après sa composition; et elle cessait de l'être au bout de douze ans. Laurens Catelan prétend qu'elle était déjà connue des Romains, qu'on la composait en public, et que les empereurs venaient présider à l'opération. Lui-même, d'ailleurs, « la fit à Montpellier, en plusieurs journées en l'an 1606, en

l'assemblée honorable de messieurs de la Justice et professeurs en l'Université de cette ville (1) ». La thériaque guérissait à peu près tous les maux, mais elle était surtout employée comme antidote.

Jean de Renou, médecin d'Henri IV, s'appliqua en particulier à l'étude des médicaments. Dans sa *Pharmacopée*, publiée d'abord en 1608, puis plus tard en 1637 traduite en français par Louis de Serres, docteur en médecine et agrégé à Lyon, ce médecin nous présente une nomenclature des animaux ou de leurs parties que le pharmacien doit tenir dans sa boutique :

On se sert, dit-il, de plusieurs animaux entiers, comme des cantharides, cloportes, vermisseaux, lézards, fourmis, vipères, scorpions, grenouilles, écrevisses, sangsues, et plusieurs petits oiseaux. Quant à leurs parties, nos médecins tiennent assurément et vraiment qu'elles sont douées de plusieurs et admirables vertus, entre lesquelles parties nous pouvons mettre le crâne ou le test d'un homme mort et non enterré; l'os qui est dans le cœur du cerf; la cervelle des passereaux et des lièvres; les dents du sanglier et de l'éléphant, le cœur des grenouilles; le poumon du renard, le foie de bouc, les boyaux du loup; les génitoires du bièvre (2) et du coq, la vessie de pourceau; le membre génital du cerf, la peau et la dépouille de serpent.

Item, graisse d'homme, de pourceaux, d'oie, de brebis,

(1) Laurens Catelan. Discours, démonstrations et ingrédiens de la thériaque. 1644, in-8.

(2) De castor.

de canard, de lapin, de chèvre, d'anguille et de serpent; la moëlle du cerf, du veau et du bouc; le sang humain, le sang de pigeon et de bouc; toute sorte de lait et tout ce qui vient d'icelui, comme beurre et fromage; les cornes de cerf, de chevreuil et de licorne; les ongles de pied de l'élan, de chèvre et de buffle; le test des huîtres, les perles du dedans d'icelles, et les coquilles de plusieurs poissons.

Finalement, depuis que les excréments desdits animaux ont aussi leurs particulières vertus, il n'est pas messéant au pharmacien d'en tenir dans sa boutique, et particulièrement la fiente de chèvre, de chien, de cigogne, de paon, de pigeon, de musc, de civette, et les poils de certains animaux (1).

L'espèce humaine fournissait une multitude de préparations : parmi les plus curieuses, signalons la *mumie*. Jean de Renou nous apprend qu'à l'origine la mumie était « une liqueur odorante et de consistance de miel » recueillie dans les anciens tombeaux de l'Egypte. D'abord on n'avait fouillé que les sépultures des rois et des grands personnages, et la mumie qu'on avait recueillie, administrée en boisson, avait opéré des guérisons merveilleuses. Mais ensuite on s'était avisé d'ouvrir les cercueils des pauvres diables « morts de ladrerie ou de peste, pour en tirer la pourriture cadavéreuse qui distillait, et la vendre pour vraie et légitime mumie ». Le produit, de moins noble

(1) P. 488, édit. de 1637.

origine, n'avait pas dû donner des résultats remarquables, et les apothicaires se décidèrent à fabriquer eux-mêmes, à Paris, de la bonne mumie, qui était, nous n'en doutons pas, un remède souverain contre l'épilepsie.

Pour combattre cette terrible maladie, les apothicaires anglais débitaient une petite mousse verdâtre appelée « usnée », qui pousse sur les têtes de morts ; mais le crâne des criminels nouvellement pendus, bien lavé et séché, valait infiniment mieux (1).

Contre les rhumatismes, la graisse humaine passait pour un excellent remède ; les droguistes et les apothicaires en vendaient fort peu : l'exécuteur des hautes œuvres leur faisait, paraît-il, une concurrence regrettable.

Le docteur Jean Liébaut (2), mort en 1596, nous assure que « l'eau distillée de fiente d'homme rouge, ou rousseau, est souveraine pour les fistules, rougeurs et obscurité d'yeux, pour ôter la taie des yeux, étancher les larmes ». Afin que « cette eau ne soit pas trop puante », il recommande d'y mêler un peu de musc ou de camphre.

(1) Jean de Renou. Ouvrage cité, p. 433.
(2) Jean Liébaut. Quatre livres de secrets de médecine. Rouen, 1700, in-8, p. 48.

Des remèdes de ce genre, le plus répandu était l'essence ou l'esprit d'urine. L'extrait de l'urine des jeunes gens qui boivent du vin était, paraît-il, de beaucoup le meilleur : il guérissait l'apoplexie, l'épilepsie, les convulsions; plus tard, associé au baume tranquille, on l'emploiera contre les vapeurs, sans réussir toujours, comme on peut s'en convaincre par cette lettre de Mme de Sévigné, qui en faisait un fréquent usage :

Pour mes vapeurs, je pris huit gouttes d'essence d'urine, et, contre son ordinaire, elle m'empêcha de dormir; mais j'ai été bien aise de reprendre de l'estime pour elle : je n'en ai pas eu besoin depuis (1).

Arrêtons-nous sur cet aveu de la belle marquise : nous n'en finirions pas de citer tous les remèdes empruntés à l'espèce humaine ; donnons plutôt au hasard quelques recettes prophylactiques et thérapeutiques en usage depuis le milieu du seizième siècle :

Remède contre la migraine (2). — Faire tondre les cheveux et y faire traire lait de nourrice qui allaite une fille;

Ou laver la tête d'eau chaude, en laquelle aient été cuites feuilles de vigne et de sauge, fleurs de nénuphar et de rose. Aussi de ladite eau, bon est soi laver les pieds et jambes.

(1) Lettre à sa fille. 13 juin 1685.

(2) Cf. l'Entretenement de vie, par Jehan Goeurot, médecin du Roy. 1541, in-16.

Contre les taies des yeux. — Prenez escargots et lavez huit fois en eau, et les faites distiller en chapelle (1). Puis prenez fiente de lézard, corail rouge et sucre candi, et avec ladite eau faites les encore distiller; puis, soir et matin, en mettez une goutte dans l'œil.

Contre les palpitations. — Prenez eau de buglosse, mélisse et bourrache, des trois ensemble une livre; et demi-livre de bon vin, poudre de canelle, girofle et noix muscade, de chacun deux drachmes. Le tout soit mêlé ensemble, puis un peu chauffé. Et un linge de lin trempé dedans ou une pièce d'escarlate soit appliqué dessous la mamelle gauche.

Contre la goutte. — Prenez une oie grasse, qui soit plumée et nettoyée du dedans, puis chattons bien nourris, hachés bien menus avec sel commun ; et soient rôtis à petit feu. Et ce qui sera distillé soit retenu pour faire onction.

Pour faire belle face (2). — Prenez un jeune cigognat qui n'ait encore volé, et lui ôtez les entrailles ; et dedans le corps mettez une once de camphre et un drachme d'ambre fin, et le mettez distiller en séparant trois eaux selon leurs couleurs : et la dernière est très bonne.

Pour apaiser douleur des yeux (3). — Est fort propice le lait d'une jeune femme bien tempérée.

Contre la colique. — Est souverain remède de plonger le patient en huile, ou, à tout le moins, jusqu'aux reins.

Le sang du renard a vertu de rompre la fièvre aux reins et en la vessie, moyennant qu'on s'en oigne souvent les reins et les génitoires le plus chaudement que faire se pourra.

(1) Alambic.

(2) La Décoration d'humaine nature et l'ornement des dames, par André le Fournier. 1530.

(3) Jérome de Monteux. Conservation de santé et prolongation

Ces différentes recettes ne sont pas, comme on pourrait le croire, des superstitions populaires : elles émanent de docteurs faisant autorité à leur époque. D'ailleurs, le grand Ambroise Paré n'en contestait point les vertus, et le médecin Sonnet de Courval, qui, dans sa *Satyre contre les charlatans et pseudo-médecins*, publiée en 1610, rejette au rang de fables ridicules les guérisons obtenues « par remèdes superstitieux », reconnaît fort bien que :

Le cœur de la tourterelle avalé tout chaud a une propriété particulière pour guérir les fièvres intermittentes.

L'araignée étant enclose vive dans une coquille de noix et portée au cou guérit la fièvre quarte.

Les yeux de grenouille étant arrachés, puis mis vifs dans l'eau, chassent la fièvre tierce, étant attachés et portés au cou.

Un petit os qui se trouve au jarret du lièvre guérit la néphrétique ; les boyaux ou intestins du loup, les osselets de certains poissons, le calcul (1).

Jean de Renou, dont nous avons déjà parlé, nous fournit des renseignements précieux :

Nous employons, dit-il, les coqs ergotisés et bouillis pour lâcher le ventre ; nous mangeons l'hirondelle pour nous subtiliser la vue ; nous nous servons de l'alouette contre la

de vie, traduit en français par Claude Vaugelas, docteur en médecine. Paris, 1572.

(1) Pages 321 et suiv.

colique venteuse, des écrevisses de rivière contre le marasme et la fièvre hectique, des scorpions contre leur propre piqûre et nous employons les cantharides pour faire des vésicatoires.

La cervelle des moineaux est propre « ad stimulum veneris »; la cervelle de lièvre sert pour faire bientôt sortir les dents aux petits enfants; le poumon du renard est propre contre la phtisie; le foie du loup contre les maladies du foie; le foie d'âne contre l'épilepsie...; le fiel de perdrix et de milan pour aiguiser la vue; les dents du sanglier pour la pleurésie qui ne fait que commencer; le « pudendum cervi » pour celle qui est déja avancée;..... les dents d'éléphant pour fortifier le cœur; la corne du cerf, de licorne et de rhinocéros pour résister aux venins; et l'ongle du pied de l'élan pour guérir la maladie d'Hercule (1).

VIII. — Les pierres précieuses. — L'or. — Les bézoards. — Les eaux minérales. — Les saints guérisseurs. — Le privilège attribué aux Rois de France de guérir les écrouelles.

Les pierres précieuses, les perles et l'or fournissaient à la thérapeutique un auxiliaire souvent utilisé : malheureusement, à cause de leur grande valeur, ces médicaments n'étaient pas à la portée de tout le monde. On n'était pas toujours d'accord sur leurs propriétés particulières; mais personne

(1) Œuvres pharmaceutiques, p. 13.

n'aurait osé contester leur influence curative, et la science indiquait avec précision la manière de s'en servir.

Jean de Renou nous apprend que « l'auteur de la nature a divinement infusé dans chacune des pierres précieuses quelque particulière et admirable vertu, qui oblige les rois et les princes d'en parsemer leurs couronnes, joint qu'ils s'en servent aussi pour se garantir des enchantements, pour guérir plusieurs maladies et conserver leur santé (1) ». D'après ce docte médecin :

Le saphir « réjouit le cœur et guérit les ulcères d'intestin ».

L'émeraude « peut non seulement préserver du mal caduc tous ceux qui la portent au doigt enchâssée en or, mais aussi fortifier la mémoire et résister aux efforts de la concupiscence charnelle. Car on récite qu'un roi de Hongrie, étant aux prises amoureuses avec sa femme, sentit qu'une belle émeraude, qu'il portait en son doigt, se rompit en trois pièces durant leur conflit, tant cette pierre aime la chasteté».

Le rubis « est grandement cordial et résiste à toute pourriture et venin ».

La topaze « étant portée, tient la personne joyeuse et l'empêche de tomber en folie ».

Le lapis-lazuli « étant porté, non seulement il fortifie la vue, mais aussi tient allègre le cœur ; étant lavé et préparé

(1) *Id.*, p. 400.

comme il faut, il purge l'humeur mélancolique sans aucun danger ».

Le jaspe « est fort propre pour arrêter tout flux de sang ».

Les perles « sont grandement cordiales et propres à réjouir le cœur. Voilà pourquoi les alchimistes font une certaine liqueur qu'ils appellent *liqueur de perles*, avec laquelle ils promettent merveille pour la guérison de plusieurs maladies, encore que le plus souvent tout leur fait ne soit que fumée, vanité et charlatanerie ».

A la fin du seizième siècle, l'or potable était encore regardé comme un remède sûr contre la lèpre, et beaucoup n'étaient pas loin de penser qu'un homme, qui se nourrirait d'or, deviendrait immortel. On l'employait surtout comme réconfortant : il jouait le rôle de nos préparations ferrugineuses. Le moins facile était peut-être d'administrer cette précieuse substance ! On ne s'embarrassait point pour si peu : on mettait au pot un chapon bourré de pièces d'or, et le bouillon qu'il produisait rendait la vigueur aux gens affaiblis !

Si l'or était toujours considéré comme le roi des métaux, l'antimoine en était le petit roi, le *régule ;* et peut-être serait-il grand temps de parler de ce fameux médicament, qui déchaina tant de colères et alluma tant de querelles intestines au sein de la Faculté pendant plus de cent ans !

Mais nous préférons nous réserver d'y revenir un peu plus tard.

Parmi les pierres précieuses, nous devons placer des concrétions calcaires qui se formaient dans le tube digestif de certains animaux, et auxquelles on attribuait des vertus absolument merveilleuses. C'étaient les célèbres bézoards.

Le meilleur venait d'orient et naissait dans l'estomac d'une espèce de bouc. « Dieu n'a pas départi au monde un plus excellent antidote contre toutes sortes de venins (1), » dit Laurens Catelan. Ambroise Paré n'était pas aussi enthousiaste, et il raconte à ce sujet une fort jolie anecdote, trop longue pour être ici rapportée, mais que nous allons résumer, car elle nous montrera jusqu'à quel point on pouvait se fier aux propriétés admirables de la pierre bézoard.

Le roi Charles IX, étant à Clermont, en Auvergne, avait reçu d'un seigneur espagnol une pierre de bézoard, que celui-ci lui avait présentée comme un antidote certain et universel. Le Roi, un peu surpris qu'une simple drogue « fût bonne contre tout poison », consulta Paré. Celui-ci déclara qu'il ne fallait nullement ajouter foi aux déclara-

(1) Laurens Catelan. Traité de l'origine, vertus, propriétés et usages de la pierre bézoard. Montpellier, 1623, in-12.

tions du seigneur espagnol, et proposa d'essayer le bézoard en question sur un cuisinier qui, condamné pour avoir dérobé deux plats d'argent, devait être pendu le lendemain. On lui promit sa grâce s'il consentait à prendre un poison auquel on opposerait aussitôt l'antidote royal. Le cuisinie ne se fit pas prier, disant « qu'il aimerait mieux mourir dudit poison en la prison que d'être étranglé à la vue du peuple ». Un apothicaire lui servit donc un poison en potion, qu'il avala, et, en dépit du bézoard qu'on lui administra ensuite, le malheureux cuisinier mourut bel et bien empoisonné, après d'horribles souffrances. « Et ainsi, conclut Ambroise Paré, la pierre d'Espagne, comme l'expérience le montra, n'eut aucune vertu. A cette cause, le Roi commanda qu'on la jetât au feu : ce qui fut fait (1). »

Arrêtons-nous sur cette historiette : nous n'en finirions pas, si nous voulions donner au complet la liste des préparations plus ou moins curieuses employées par les anciens médecins, et peut-être nous rappelons-nous à temps ce vers de Voltaire :

Le secret d'ennuyer est celui de tout dire.

Un mot pourtant, pour terminer, sur les eaux

(1) Ambroise Paré. Œuvres, p. 757.

minérales, les saints guérisseurs et le privilège attribué aux rois de France de guérir les écrouelles.

A la fin du seizième siècle, bon nombre des stations thermales si florissantes de nos jours étaient déjà connues : on fréquentait déjà les bains de Cauterets, de Barèges, de Balaruc, de Néris, de Bourbonne ; mais, à vrai dire, leurs propriétés paraissaient très problématiques, et pour plus de sécurité, on commençait toute cure de ce genre par une purgation et une saignée ; car on ne comptait guère sur le reste.

Cependant, au temps d'Henri IV, les « eaux naturelles », comme on les appelait, commencèrent à devenir un peu plus en faveur. Le Roi d'ailleurs eut souvent recours à leurs propriétés curatives, et l'on ne tarda pas à suivre son exemple.

N'étant encore que « le Béarnais », Henri fréquentait les stations pyrénéennes, dont il contribua puissamment à fonder la renommée ; il attirait les baigneurs, non seulement par sa présence, mais encore, dit-on, en payant à certains d'entre eux les frais du traitement ; il faisait chanter les merveilles des eaux par ses poètes Auger Gaillard et du Bartas (1). Il avait, comme Mon-

(1) Or, comme ma Gascogne heureusement abonde

TAIGNE, une prédilection pour les Eaux-Chaudes, que l'on appelait « les Gramontoises », ou encore les « Empregnadères » : il paraît que les femmes en appréciaient déjà les effets salutaires ; mais elles guérissaient aussi les plaies faites par les armes à feu et les arquebuses, d'où le nom, qu'on leur donnait aussi, d'arquebusades ; enfin on les employait contre la lithiase urinaire :

Ce sont des sources d'eau soufrée, qui sortent des monts Pyrénées, et qui sont très bonnes contre la pierre, la néphrétique et les obstructions : elles sont si légères et si subtiles que toute leur force se perd dans un moment, à moins qu'on ne les prenne au sortir de la source. Aussi l'on ne peut pas les transporter dans des bouteilles, comme nos eaux de Spa et de Pougues (1).

Devenu roi de France, HENRI IV ne trouva plus

En soldats, blés et vins, plus qu'autre part du monde
Elle abonde de même en Bains non achetez
Où le peuple estranger accourt de tous costez,
Où la femme bréhaigne, où le paralytique,
L'ulcéré, le goutteux, le sourd, le sciatique,
Quittant du blond soleil l'une et l'autre maison,
Treuve sans desbourcer sa prompte guérison
Encausse en est témoin, et les eaux salutaires
De Cauterets, Barèges, Aigues-Caudes, Baignères,
Baignères la beauté, l'honneur, le paradis
De ces monts sourcilleux, dessus lesquels jadis
L'Hercule des Gaulois, non le bastard d'Alcmène,
Engrossa, comme on dit, la princesse Pyrène
Du père des Gascons qui par faits généreux
Se montrent dignes fils d'ayeul si valeureux.

in : 3e jour de la semaine de GUILLAUME DE SALUSTE, seigneur DU BARTAS. — Paris, 1583, p. 118.

(1) Chronologie novennaire. Collection PETITOT, t. XXXVII, p. 305.

le loisir d'effectuer le long voyage des Pyrénées et il fréquenta de préférence, comme nous le verrons, les eaux de Spa et de Pougues. Celles-ci venaient d'être révélées par le docteur JEAN PIDOUX, qui eut le bonheur d'avoir pour malade et de guérir à Pougues, en 1582, messire ARNAULD SORBIN, évêque de Nevers et prédicateur du roi : il était atteint d'une « colique pierreuse accompagnée ordinairement de fièvre, suppression d'urine, catarrhe et autres pernicieux accidents ». Sa guérison eut un retentissement immense : on vit bientôt cinq à six cents personnes, chaque année, se rendre à Pougues, des provinces voisines et même des provinces éloignées, HENRI III, CATHERINE DE MÉDICIS, et surtout HENRI IV y vinrent souvent.

Si nous ajoutions foie à la boutade de DIDEROT pour qui « les eaux sont le dernier conseil de la médecine poussée à bout », nous aurions terminé ici ce que nous croyons devoir dire sur les moyens de traitement en usage au temps d'HENRI IV.

Aux malades désespérés ou condamnés par la science, l'Eglise offrait une suprême consolation, un secours précieux : à ces malheureux restait la ressource de s'adresser aux nombreux saints du Paradis, les médecins spécialistes de l'époque.

Les plus célèbres d'entre eux avaient donné leur nom à la maladie qu'ils guérissaient : c'est ainsi que la chorée s'appelait « mal de Saint Guy », nom qui lui est resté d'ailleurs ; les hémorroïdes et le fic n'étaient connus du peuple que sous le nom de « mal Saint-Fiacre ». Saint Genou avait donné son nom à la goutte ; le « mal Saint Antoine » désignait l'érysipèle et la gangrène ; le « mal Saint Gilles », le cancer ; le « mal Saint Ladre », la lèpre.

Chaque saint ne guérissait d'ailleurs que la maladie dont il avait été affecté : sans doute, ces bienheureux compatissaient-ils plus tendrement aux maux qu'ils avaient soufferts ! Ainsi saint Cristophore avait, au moment de sa mort, obtenu du Seigneur que sa mère aveugle recouvrât la vue : on l'invoquait contre la cécité. — Sainte Agathe avait eu les seins coupés : on l'invoquait contre les cancers. — Les Rois Mages étaient précieux dans l'épilepsie : dans le moment de l'accès, il suffisait de poser sa bouche sur l'oreille du patient et de prononcer trois fois ces mots : « Gaspard porte la myrrhe, Melchior l'encens, Balthazar l'or » et le malade se levait aussitôt. — Saint Roch guérissait les épidémies, et saint Job, la gale. — Sainte Lucie, qui avait été étranglée,

faisait disparaître les maux de gorge. — Sainte Catherine, qui fut douée d'une grande éloquence, exemptait des maladies de la langue. — Saint Laurent, qui avait été étendu sur un gril ardent, et que les rôtisseurs prirent pour patron, sans doute pour cette raison, soulageait les lumbagos. — Saint Etienne, qui avait été lapidé, faisait fondre la pierre des reins. — Sainte Marguerite enfin facilitait les accouchements et Louise Bourgeois, sage-femme de la reine, dont nous aurons occasion de parler, nous apprend que, lors de l'accouchement de Marie de Médicis, « les reliques de Mme Sainte Marguerite étaient sur une table de la chambre ».

Mais n'entrons pas plus avant dans l'intimité de ces célestes docteurs ! Dans leur nombre, qui est considérable, nous en trouverions peut-être quelques-uns, comme un certain saint Guerlichon (1), dont nous serions sans doute fort embarrassés pour exposer la surnaturelle intervention ! Par-

(1) Saint Guerlichon se vante d'engrosser bravement autant de femmes qui le viennent aborder, pourvu qu'elles fassent leur devoir, c'est-à-dire que, pendant le temps de leur neuvaine, faillent point chaque jour de s'étendre sur lui tout de leur long ; aussi ne faillent point de boire chaque jour un certain breuvage, parmi lequel il y a de la poudre qu'on racle des génitoires d'icelui, desquels il est horriblement bien fourni. Henri Estienne. Apologie pour Hérodote, t. II, p. 322.

lons plutôt du singulier pouvoir que s'attribuaient les rois de France, de guérir les écrouelles.

La plupart des chroniqueurs font remonter l'origine de ce privilège au règne de Clovis. Tout le monde sait que le roi des Francs, après avoir promis « de brûler ce qu'il avait adoré, et d'adorer ce qu'il avait brûlé », reçut le baptême, à Reims, des mains de l'évêque Saint Rémi, et fut oint d'une huile divine, qu'une colombe avait apportée du ciel. La vertu de guérir les écrouelles émanait précisément de ce saint chrême, qui servit dans la suite au sacre de tous nos rois.

Clovis fut longtemps sans se douter que la colombe divine l'avait doué d'une faculté aussi merveilleuse : il n'aurait pas manqué de l'éprouver sur un de ses compagnons d'armes un nommé Lancinet, qui était atteint d'écrouelles et qui pour s'en débarrasser, avait déjà, suivant le conseil de Celse, avalé deux serpents, sans qu'une amélioration se fût produite dans son état. Or :

Un jour, comme le roi Clovis sommeillait, il lui fut avis qu'il touchait doucement et maniait le col et la plaie à Lancinet, et qu'aussitôt son lit fut tout brillant et enflammé d'un feu céleste, et qu'au même instant Lancinet se trouva guéri, sans qu'il parût aucune cicatrice. Le Roi, s'étant levé plus joyeux que de coutume, tout aussitôt qu'il fit jour, il fit son premier coup d'essai et essaya de le guérir

en le touchant; et étant arrivé comme il désirait, avec l'applaudissement de tout le monde, en ayant rendu généralement grâces à Dieu, toujours depuis, cette grâce et faculté a été comme héréditaire aux rois de France, et s'est infuse et transmise à leur postérité : la tenant purement de Dieu (1).

Depuis Clovis, tous nos rois, convaincus ou non de leur puissance, se soumirent à la répugnante mission de toucher les scrofuleux, qui accouraient quelquefois de très loin, dans l'espoir d'une surnaturelle guérison. Henri IV touche douze cent cinquante malades le jour de Pâques de l'an 1608. Louis XIII, à peine entré dans sa dixième année, doit surmonter le dégoût, que lui inspirent la vue et l'odeur des malheureux, qui sont venus lui demander leur salut : « il blémissait un peu, dit Héroard, mais il ne le voulut jamais faire paraître, et ne voulut point de l'écorce de citron (2). » Le vendredi saint, Louis XIV touche en une seule séance jusqu'à dix-huit cents scrofuleux; Louis XV et Louis XVI, après leur sacre, en touchent près de deux mille. Sous Charles X, la crédulité publique avait un peu diminué, et le lendemain de son sacre, le Roi ne trouve plus à toucher que

(1) P. de Lancre. L'incrédulité et mescréance du sortilège, p. 160.
(2) Heroard. Journal, 21 oct. 1610, t. II, p. 32.

cent vingt malades, qui lui furent présentés par Alibert et Dupuytren (1).

Voici maintenant, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Mazarine, reproduit dans l'ouvrage de M. A. Franklin (2), où nous le copions, les cérémonies observées quand le Roi touche les écrouelles :

Les Rois, les bonnes fêtes de l'année, que la dévotion leur est bien séante, donnent rendez-vous aux malades qui viennent de tous pays, mais principalement d'Espagne, au lieu là où espèrent faire la fête ou de Pentecôte, ou de Pâques, ou autres.

Là, où sitôt qu'ils sont arrivés, ils sont visités des premiers médecins et autres, et reconnus malades de cette maladie sont enrôlés, et ceux qui le feignent être, sont envoyés.

Le jour venu, le grand aumônier prépare le Roi à cette dévotion, le faisant confesser et ouïr messe, et communier.

Cependant l'on fait ranger les pauvres au lieu destiné pour cette action, tous à genoux et les mains jointes, invoquant l'aide de Dieu par le ministère du Roi. Ce sont les gardes, médecins et aumôniers qui les ordonnent pour la commodité du Roi.

La messe dite, le Roi ayant son grand ordre sur lui, arrivé audit lieu avec le grand et premier aumônier et seigneurs, le premier médecin et chirurgien sont derrière les malades, qui prennent la tête du malade à deux mains, la

(1) Alex. Lenoble. Relation du sacre de Charles X, p. 78.
(2) A. Franklin. La vie privée d'autrefois : les médecins, p. 303.

tiennent sujette, afin que le Roi touche plus commodément.

Le Roi, en main nue en face du malade, étend sa main du front au menton, et puis d'une oreille en autre disant : « le Roi te touche, Dieu te guérit; » et ainsi à chacun, donnant sa bénédiction par le signe de la croix.

Le Roi est suivi du grand aumônier, qui à chaque malade touché donne une aumône, aux étrangers de cinq sols et aux français de deux sols, et le fait-on lever et sortir incontinent de peur d'embarras et de peur qu'il n'aille encore prendre rang pour avoir deux aumônes.

Cependant le premier maître d'hôtel ou le maître d'hôtel en jour tient une serviette trempée en vin et eau, pour bailler au Roi, pour laver sa main après tant de sales attouchements; et de là, le Roi s'en va dîner, et, d'ordinaire, dîne mal, dégoûté de l'odeur et de la vue de ces plaies et grandes puanteurs : mais la charité chrétienne surmonte tout.

IX. — L'hygiène. — La peste. — Fondation de l'hôpital Saint-Louis.

Tels étaient donc, à la fin du seizième siècle, les principaux moyens de guérison que la science et la foi mettaient à la disposition des malades. Mettant à part l'intervention des saints et celle des rois, lorsqu'on réfléchit un peu à cette conception fantaisiste des maladies et des actions thérapeutiques, dont nous pouvons maintenant nous faire une idée suffisante, on peut se deman-

der s'il n'eût pas été préférable pour les malades de s'abstenir de tout traitement, de faire de l'expectation pure et simple, de suivre les règles de l'hygiène.

Cette science était, il est vrai, bien rudimentaire : les principes qu'elle nous enseigne aujourd'hui étaient bien mal connus et surtout loin d'être appliqués.

Malgré les grandes améliorations qui s'étaient produites durant le seizième siècle, Paris, au temps d'Henri IV, n'était encore qu'un cloaque infect et malsain. La boue de Paris était célèbre : « Vérole de Rouen et boue de Paris ne s'en vont qu'avec la pièce », disait un proverbe alors en cours! On ne pouvait guère marcher dans les rues qu'en bottes, ou bien encore en se servant d'un cheval ou d'un mulet; les courtisans les plus raffinés se rendaient ainsi au Louvre, ayant souvent leur femme en croupe : le président de Thou nous dit, dans ses Mémoires, que sa femme ne sortait jamais par la ville « qu'en croupe derrière un domestique (1) ». Malgré l'ordonnance du mois de septembre 1608, qui insistait sur la défense « de jeter ou faire vider par les fenêtres des maisons, tant de jour que de nuit urines, excréments ni autres eaux quelconques »,

(1) De Thou. Mémoires. Edit. Michaud, t. XI, p. 331.

on n'était à peu près en sûreté dans les voies les plus larges qu'à la condition de ne pas quitter le milieu de la chaussée, où coulait un ruisseau fangeux; car à chaque instant une fenêtre s'ouvrait, et une inondation nauséabonde menaçait le distrait, qui n'avait pas entendu les mots sacramentels : gare l'eau (1) !

Les fosses d'aisances n'existant pas, il fallait y suppléer, et les rues en tenaient lieu. Pas un endroit de la ville, qui n'exhalât une odeur affreuse! Les carrefours, les alentours des églises, les voies les plus fréquentées étaient bordés de puantes déjections; au Palais de Justice, il y en avait dans tous les coins; au Louvre même, dans les cours, sur les escaliers, sur les balcons, derrière les portes, les visiteurs se mettaient à leur aise, sans chercher à dissimuler. Il en était de même dans les châteaux de Saint-Germain et de Fontainebleau. D'ailleurs, les princes ne se gênaient pas pour donner le mauvais exemple! C'est le fameux Héroard, qui, avec sa candeur, nous en informe : « Le 8 août 1608, dit-il, il est enjoint à toutes personnes, de quelque qualité, condition, ou nation qu'elles soient, de n'avoir à faire leurs ordures dans l'enclos du château. Le

(1) Cf. Scarron. Don Japhet d'Arménie, acte IV, scène 6.

jour même, on surprend le Dauphin pissant contre la muraille de la chambre où il était (1). »

Etant donnés un pareil état de la voirie et des mœurs aussi singulières des habitants, on n'est pas étonné de voir Paris continuellement ravagé par des épidémies de toute nature. Pour ne parler que de la peste, elle sévit plusieurs fois sur la capitale pendant le règne de Henri IV. Une peste terrible s'annonça en 1596 : les médecins contemporains l'attribuèrent surtout à « l'ire de Dieu qui s'aperçut que les hommes persévèrent en leurs péchés, sont opiniâtres, incorrigibles, indomptables et tardifs à s'employer à bien ». Elle fit tant de victimes durant le mois de juillet que « les prêtres, dit L'Estoile, ne pouvaient fournir à enterrer les morts, encore que les corps commençassent à sentir ». Le Parlement dut suspendre ses audiences, et, le 3 août, une ordonnance de police défendit, « sur peine d'avoir le poing coupé, d'effacer les croix qui sont mises aux maisons où il y a de la contagion ».

Pourtant, au sein même de la Faculté, quelques médecins osaient proposer certaines réformes hygiéniques ; mais on ne les écoutait guère. Parmi les hygiénistes de l'époque, citons deux

1 Jean Héroard. Journal, t. I, p. 204.

médecins du Roi, Joseph du Chesne, sur lequel nous reviendrons, et Abraham de la Framboisière.

Le premier, dans son *Pourtraict de la Santé*, vante sans cesse les bons effets de la gaîté, recommande de fréquenter toujours « compagnie joyeuse et facétieuse » et prescrit les règles suivantes pour le choix d'un logis :

Que l'homme sage, dit-il, choisisse, soit aux champs, soit à la ville, sa demeure en un air bon, serein et clair, c'est-à-dire que la maison soit située (si c'est en ville) en vue spacieuse, éloignée d'artisans et de menu peuple, où il y ait et cour et jardin qui la puissent rendre bien ouverte de tous côtés et bien aérée. Que si c'est aux champs, il la faudra choisir située sur quelque petit coteau, ou sur quelque belle plaine bien découverte et dont la vue soit belle et de longue étendue, sans être étouffée ou entourée ni de monticules ni de beaucoup de bois ou de marécages, qui rendent l'air malsain: car on ne mange ni ne boit toujours, mais on ne se peut passer une minute de temps sans inspirer l'air ; et l'air, comme il est bon ou mauvais, donne des bonnes ou mauvaises impressions en nos corps.

L'air vicié par le voisinage des eaux dormantes et corrompues ne se peut corriger. Il n'en est pas de même de l'air infect par les charognes mortes, par les boues et ordures puantes, qui sont ou parmi les rues, ou près du lieu de l'habitation ; il se peut changer en les ôtant, ou bien en nettoyant lesdits lieux sales : à quoi une bonne police est requise (1).

(1) Joseph du Chesne, Pourtraict de la Santé, p. 558.

Abraham de la Framboisière ne donne pas de moins sages conseils :

L'air pollu, souillé et corrompu, corrompt aussitôt nos esprits et nos humeurs, engendrant une peste mortifère qui saisit tout à coup le cœur, fontaine de vie (1).

Et il résume en trois mots le meilleur remède contre la peste : « Cito, longe, tarde », par lesquels on avertit, quand on voit la peste venir, « de tôt partir, bien loin fuir et tard revenir (2) ».

Comme ces préceptes n'étaient point suivis, la peste ne tarda pas à faire sa réapparition : elle s'installa de nouveau à Paris en 1606 et en 1607. Le prévôt des marchands fit à la Faculté l'injure de ne la point consulter : il s'adressa au Collège des chirurgiens. Celui-ci l'exhorta à faire régner dans les rues, et à exiger des habitants dans leur logis la plus grande propreté ; il recommanda aussi à chacun de se bien débarbouiller le matin, et de fuir, le soir, « les rayons de la lune (3) ».

Le fléau n'en persista pas moins, et Henri IV fit construire l'hôpital Saint-Louis, pour y recueillir les victimes de l'épidémie. Voici la lettre qu'il

(1) Gouvernement nécessaire à chacun pour vivre longuement en santé. Paris, 1613, in-4, p. 114.

(2) P. 275.

(3) Traité de la peste nouvellement fait par le Collège des maîtres chirurgiens jurés de Paris, 1606, in-8, pages 10 et 15.

écrivait à ce sujet, en 1608, au cardinal DE GIVRY :

Mon cousin, je vous prie présenter à notre Saint Père le Pape les lettres que je lui écris, dont je vous envoie la copie, pour obtenir de Sa Sainteté les indulgences y contenues en faveur de l'hôpital Saint-Louis de Santé, que je fais bâtir près des faubourgs Saint-Laurent de ma bonne ville de Paris, pour y retirer les pestiférés (1).

Que de choses intéressantes nous aurions encore à dire à propos de l'hygiène, si nous voulions pénétrer un peu dans l'intimité des Parisiens de la fin du seizième siècle! Que de renseignements curieux nous pourrions encore rapporter, à propos des doctrines médicales qui régnaient en France, à l'époque d'HENRI IV! Mais nous n'avons point la prétention de faire de ce sujet si vaste une étude complète : nous serions grandement satisfaits, si nous étions seulement parvenu a en donner comme une esquisse à peu près fidèle, et à inspirer à ceux qui nous feraient l'honneur de parcourir ces lignes la curiosité de rechercher ailleurs plus de détails que nous n'en saurions donner, sur cette période si attachante de l'histoire de la médecine.

(1) HENRI IV. Lettres missives, t. VII, p. 535.

X. — Comment on devenait médecin. — Les actes de la Faculté. — Le baccalauréat. — Les thèses quodlibétaires et cardinales.

Cependant les pages qui précèdent suffisent, nous semble-t-il, à montrer l'influence considérable qu'exerçait encore l'antiquité sur la médecine de cette époque. A chaque instant, nous l'avons vu, les médecins dont nous nous occupons, en exposant leurs étranges doctrines, invoquent, à défaut d'observations et de preuves, l'autorité d'Hippocrate et de Galien. Au lieu de vérifier l'exactitude des vieux préceptes, ils s'appliquent à ne voir dans les différents cas, qui se présentent à eux, qu'un accomplissement des prophéties des anciens : la médecine ne s'apprend pas au lit du malade, mais seulement dans les livres ; et les plus considérés parmi les médecins brillent moins par l'expérience raisonnée et la sûreté du coup d'œil que par un luxe d'érudition grecque et latine, assez inutile dans l'exercice de leur profession. Ils savent par cœur tout Hippocrate, tout Galien, Aristote et Pline : mais tout leur labeur consiste à rapprocher des textes, à élaborer des commentaires, sans critique, sans esprit

scientifique véritable. Leur ambition est satisfaite, quand ils sont réputés hommes doctes et diserts, et ils ne manquent pas une occasion de faire montre de leur éloquence et de leur savoir.

Aussi les actes de la Faculté, que nous allons maintenant passer rapidement en revue, n'ont-ils point d'autre objet : toutes ces variétés de thèses, qu'il fallait soutenir pour arriver au bonnet de docteur, n'étaient guère que des morceaux de haut style, qui prouvaient plus en faveur de l'érudition et de la culture littéraire du candidat que de ses capacités médicales.

Les études de médecine duraient au moins six années et avaient pour sanction, comme cela existe encore dans d'autres branches de l'enseignement supérieur, trois grades à conquérir successivement : le baccalauréat, la licence, le doctorat.

Pour être inscrit sur les registres de la Faculté, il fallait déjà posséder le diplôme de maître ès-arts, ou prouver que l'on avait suivi pendant deux ans un cours de philosophie : la Faculté des arts représentait en somme notre enseignement secondaire, et le diplôme qu'elle décernait pourrait être comparé à notre diplôme de bachelier.

Après deux années d'études à la Faculté de médecine, les élèves, s'ils avaient vingt-deux ans

accomplis, pouvaient se présenter à l'examen du baccalauréat : ils devaient produire un certificat de bonne conduite signé de trois docteurs, déclarer qu'ils appartenaient à la religion catholique, et jurer sur l'Evangile d'assister aux messes de la Faculté. Ces formalités indispensables remplies, les candidats étaient interrogés, pendant trois jours, sur les matières de l'enseignement qu'ils avaient suivi, c'est-à-dire, comme nous le savons déjà, « sur les choses naturelles, non naturelles et contre nature » ; puis ils devaient commenter un aphorisme d'Hippocrate.

Ceux qui étaient reçus, car ils ne l'étaient pas tous, s'avançaient vis-à-vis du Doyen et prêtaient en latin le serment :

D'observer les décrets, pratiques coutumes et statuts de la Faculté ;

De témoigner respect et honneur au doyen et à tous les maîtres ;

De défendre la Faculté contre quiconque entreprendrait quelque chose contre ses statuts ou contre son honneur, et surtout contre ceux qui pratiquent illégalement la médecine ;

D assister en robe à toutes les messes ordonnées par la Faculté, d'y arriver au plus tard avant la fin de l'épître, et de rester jusqu'à la fin de l'office ; d'assister aux messes d'anniversaire pour les morts et aux obsèques des maîtres, sous peine de payer un écu d'or d'amende.

En possession de leur grade, les bacheliers conservaient ce titre pendant deux années, qu'ils employaient à passer des examens, à soutenir des thèses, à faire des leçons, parfois à visiter quelques malades avec leurs maîtres, et même de loin en loin à regarder disséquer. Chaque semaine, ils devaient soutenir publiquement une thèse : depuis la Saint-Martin jusqu'au carnaval, *thèses quodlibétaires;* depuis le mercredi des Cendres jusqu'aux vacances, *thèses cardinales.*

La thèse quodlibétaire, c'est-à-dire choisie sur un sujet quelconque de physiologie ou de médecine, durait pour chaque candidat six heures consécutives, de six heures du matin à midi. Le président de la thèse prenait le premier la parole, et argumentait, en latin bien entendu, contre le bachelier, qui devait ensuite répondre à toutes les objections, que lui proposaient neuf docteurs. Après cette longue séance, si l'épreuve était favorable, le président se levait et prononçait ces mots : « Audivistis, viri clarissimi, quam bene, quam apposite, responderit baccalaureus vester; eum si placet, tempore et loco commendatum habebitis. »

La thèse cardinale était ainsi désignée en l'honneur du cardinal Guillaume d'Estouteville, qui

vint, en 1452, examiner et réformer l'Université de Paris : le cardinal ordonna que les bacheliers soutiendraient une thèse sur l'hygiène, dont l'étude était fort négligée, et cette épreuve, en souvenir de son fondateur, prit et conserva le nom de « thesis ou quæstio cardinalitia ».

On est saisi d'étonnement quand on voit traitées dans ces thèses tant de questions bizarres, pour ne pas dire ridicules, et que l'on songe qu'elles étaient l'objet de discussions approfondies, auxquelles prenaient part les docteurs les plus éclairés de la Faculté ! Citons à titre d'échantillons les incroyables questions que voici : La cure de Tobie par le fiel d'un poisson est-elle naturelle? — S'énivrer une fois par mois est-il salutaire? — Doit-on saigner une jeune fille folle d'amour? — La femme est-elle un ouvrage imparfait de la nature? — Les jolies femmes sont-elles plus fécondes que les autres (1).

A l'origine, ces thèses consistaient en une grande feuille manuscrite, remise au doyen et aux examinateurs ; puis, à la fin du seizième siècle, les étudiants commencèrent à les faire imprimer.

(1) An utrum Thobiæ ex piscis felle curatio naturalis? — An singulis mensibus repetita semel ebrietas salubris? — An insanenti amore virgini venæ sectio? — Estne femina opus naturæ imperectum? — An formosæ fecundiores?

Loin de former, comme aujourd'hui, un volume ou une brochure, elles ne dépassaient guère une huitaine de pages. Le titre était précédé d'un dessin, ou d'enluminures plus ou moins riches, faisant quelque allusion au sujet traité; parfois aussi c'était le portrait d'un bienfaiteur, ou des armoiries, ou quelque emblème sentimental. Quelle que fût d'ailleurs leur étendue, elles avaient une forme invariable ; elles se composaient de cinq articles : le premier comprenait l'exposition du sujet et posait la majeure ; le second la développait ; le troisième établissait la mineure ; le quatrième la commentait ; le cinquième enfin tirait la conclusion des prémisses.

L'argumentation de ces thèses était interminable : pour les quodlibétaires, nous l'avons vu, on disputait de six heures à midi ; pour les cardinales, c'était pis encore. Le malheureux bachelier, de cinq heures du matin à midi, devait sans désemparer répondre de son mieux à la grêle de questions et d'arguments dont on ne cessait de l'accabler. Sans s'interrompre un seul instant, le récipiendaire était obligé de rester sur la brèche pendant sept heures, tandis que ses rivaux pouvaient à leur gré se reposer et même réparer leurs forces et rafraîchir leurs idées : car l'usage

voulait que le récipiendiare fît servir, à ses frais, dans une pièce attenante à la salle des actes, de la bière, du vin et des échaudés !

Or, quoique les thèses fussent presque toujours dédiées à Dieu, à la Vierge et à saint Luc, « Deo optimo maximo uni et trino, Virgini deiparae et sancto Lucæ, medicorum patrono », la dignité du lieu fut parfois méconnue par l'effet de copieuses libations. C'est alors que les jeunes docteurs, les têtes chaudes, les imaginations vives, les hommes à saillies, à vives réparties, attisaient le feu de la dispute ; et bien qu'elle doive nous éloigner beaucoup de l'époque d'Henri IV, nous ne résistons pas à la tentation de rapporter l'anecdote suivante, qui nous montrera au moins que les usages dont nous parlons n'étaient point pour déplaire aux docteurs de notre ancienne Faculté puisqu'ils n'avaient pas encore disparu à la veille de la Révolution ! Une thèse avait pour sujet en 1787 : « An inter edendum ostrea, meri potus ? » Le candidat avait conclu par la négative. Corvisart, celui qui fut depuis le baron Corvisart, premier médecin de Napoléon, ayant pendant la dispute largement bu et mangé, entra brusquement dans la salle où se passait l'examen ; il tenait à la main un verre plein rase-bord d'excellent chablis ;

il l'avala d'un trait, puis il dit : « Sic argumentabor contra conclusionem ! » Et la docte assemblée de rire, et les vieilles perruques de se trémousser !

XI. — La licence. — Le paranymphe. — Cérémonie à l'archevêché. — Le banquet. — Le doctorat, la vespérie et le serment.

Revenons à nos bacheliers. Au bout de deux années de ces épreuves incessantes, ceux qui étaient sortis victorieux pouvaient enfin demander à passer leur examen de pratique. Cet examen avait lieu tous les deux ans, et sa durée était fort longue : chaque candidat devait se rendre au domicile particulier de chaque docteur-régent, et c'est là qu'il était confidentiellement et isolément interrogé. L'épreuve terminée, la Faculté assemblée par le doyen votait au scrutin secret sur l'admission ou le rejet des bacheliers. Une liste des admis était ensuite dressée, et y figurer le premier, « obtenir le premier lieu, » comme on disait alors, était un très grand honneur.

Mais les étudiants portés sur cette liste n'étaient point encore licenciés : ils n'étaient que *licentiandes*. Précédés des bedeaux de la Faculté, ils se rendaient en grande cérémonie faire une

visite aux grands corps de l'État, aux membres du Parlement, aux ministres, au prévôt des marchands, aux échevins, et ils les invitaient tous à se rendre dans une des salles de la Faculté, « pour y apprendre du *Paranymphe* les noms et les titres des médecins, que la Faculté allait donner à Paris et à l'univers, quos, quales et quot medicos, Urbi atque adeo universo orbi medicorum collegium isto biennio sit suppeditaturum (1) ». Nous devons une explication sur ce qu'était le paranymphe.

Dans la cérémonie du mariage, les Grecs appelaient paranymphe le jeune homme, ami du fiancé, qui conduisait l'épouse au domicile conjugal. Or, le fiancé, c'était le nouveau licencié, et la blanche épousée, c'était la Faculté, à laquelle il allait s'unir pour toujours! Le paranymphe, c'était le doyen! Au milieu d'une illustre assemblée, il présentait les jeunes gens confiés à sa garde, et prononçait leur éloge dans un élégant et pompeux discours.

Quelques jours après, une seconde solennité avait lieu dans la grande salle de l'archevêché, sous la présidence du chancelier de l'Académie. Celui-ci était un chanoine de la métropole de Paris ;

(1) Statuta, art. 31.

dans cette circonstance spéciale de la bénédiction des licenciés, il représentait le souverain pontife, chef suprême de l'enseignement dans tout l'univers catholique.

Donc, au jour fixé, la grande porte de l'Archevêché s'ouvrait aux représentants de la magistrature, et des grandes administrations, aux grands dignitaires de l'État, à toutes les notabilités de la ville convoquées pour la circonstance. On leur proclamait la liste des aspirants à la licence ; puis ceux-ci, tête nue (1), tombaient à genoux devant le chancelier, et recevaient de lui, avec un pieux recueillement, la bénédiction apostolique et la licence de pratiquer et d'enseigner la médecine par toute la terre, qu'il leur donnait en ces termes : « Auctoritate Sanctæ Sedis apostolicæ, qua fungor in hac parte, do tibi licentiam legendi, interpretandi, et faciendi medicinam, hic et ubique terrarum, in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti (2). » Puis le chancelier proposait une question au licencié qui avait obtenu le premier lieu, et celui-ci la traitait immédiatement. Enfin, chancelier, licenciés, docteurs et toute l'assistance se rendaient à Notre-Dame pour rendre

(1) « Capite aperto et in genua procumbentibus... »
(2) Statuta, art. 37.

grâce à la Sainte Vierge : le chancelier lui adressait à voix basse une courte prière, et rappelait aux nouveaux élus que désormais ils appartenaient plus étroitement à l'Église, et qu'ils devaient être prêts à lui sacrifier jusqu'à leur sang, « usque ad effusionem sanguinis ».

Telle était la cérémonie de la licence. Dans la soirée qui suivait, un grand banquet offert par les nouveaux licenciés au chancelier réunissait les membres de la Faculté et les chanoines du chapitre de Notre-Dame. Ce ne fut qu'au milieu du dix-septième siècle que la Faculté supprima ce repas onéreux, « ce qui, dit Hazon, occasionna quelques contestations et quelques procédures, car anciennement un repas donné par une compagnie était une espèce de dette ; depuis la suppression de ce repas, les chanoines de leur côté cessèrent d'assister à la cérémonie (1) ».

Les licenciés avaient, nous venons de le voir, reçu le droit de pratiquer et d'enseigner la médecine : mais pour avoir voix délibérative à l'Ecole et occuper un rang distingué dans la grande famille médicale, ils avaient encore un titre à ambitionner : c'était celui de docteur.

Les statuts n'exigeaient qu'un intervalle de

(1) Hazon. Eloge historique de la Faculté de Paris.

quelques semaines entre ce grade et le précédent; mais la bienséance prescrivait de ne point franchir ce dernier pas avec trop d'empressement. Après quelques formalités, qui comprenaient une nouvelle et définitive enquête sur la vie et les mœurs du postulant, celui-ci était admis à soutenir une dernière thèse, dite *la vespérie*. La vespérie précédait de quelques semaines la réception du bonnet de docteur : deux professeurs proposaient au candidat une question à résoudre, et engageaient une discussion avec lui ; puis le président de l'acte prononçait un discours destiné à exposer au récipiendaire la dignité et l'importance de la profession qu'il allait embrasser.

Enfin, le grand jour arrivait ! Précédé des massiers et des bacheliers, ayant son président à sa gauche, et suivi des docteurs chargés d'argumenter contre lui, le récipiendaire se rendait à la grande salle de l'Ecole et montait en chaire. Le premier bedeau s'approchait de lui, lui faisait une profonde révérence et lui disait : « Domine doctorande, antequam incipias, habes tria juramenta. » Et il en lisait la formule :

Vous observerez les droits, statuts, lois et louables coutumes de la Faculté;

Vous assisterez le lendemain de la Saint-Luc à la messe dite pour les docteurs décédés ;

Vous lutterez de toutes vos forces contre ceux qui pratiquent illégalement la médecine; vous n'en épargnerez aucun, de quelque ordre ou de quelque condition qu'il soit.

Vis ista jurare?

Et le candidat répondait par l'immortel « Juro », le dernier mot que Molière ait prononcé sur la scène.

Le président de l'acte prenait ensuite un bonnet carré, avec lequel il traçait dans l'air le signe de la croix, puis, se tournant vers le candidat, il le lui posait sur la tête, et lui donnait l'accolade : le monde possédait un nouveau docteur! Aussitôt celui-ci, pour faire acte de maîtrise, proposait lui-même une question au plus jeune des docteurs assistants ; le président argumentait à son tour ; enfin, dans un discours, qui, d'après les statuts, devait être élégant, le nouveau docteur rendait grâces au Dieu tout-puissant, à la Faculté et aux personnes présentes (1).

(1) « Tum demum novus Doctor Deo optimo maximo, medicorum collegio, parentibus et amicis adstantibus, eleganti sermone gratias agat. » — Statuta, art. 43.

XII. — Ce que coûtaient les études de médecine. — Abus. — Honoraires des médecins. — Leur costume. — Leurs rapports entre collègues. — Leurs devoirs.

Ainsi se terminait dans une belle emphase cette fameuse cérémonie du doctorat, que Molière devait porter sur la scène en la chargeant un peu et en y ajoutant plusieurs traits des précédentes épreuves. Comme on vient de le voir, les actes scolaires, dont il fallait triompher pour oser prétendre au bonnet de docteur, étaient nombreux et compliqués. Les études de médecine, bien différentes pourtant de ce qu'elles sont de nos jours, étaient déjà fort longues et coûtaient aussi fort cher. Déjà au milieu du seizième siècle, le célèbre Ramus (1) avait essayé de réformer l'Université : il lui reproche de rançonner les écoliers, et dévoile les innombrables redevances, iniques et ridicules, auxquelles étaient astreints les étudiants. Seules, les deux dernières années d'études à la Faculté de médecine coûtaient la somme énorme pour l'époque de 854 livres 19 sols, non compris « le banquet du premier lieu, qui était dû à tous

(1) P. de la Ramée, célèbre philosophe, professeur au Collège de France (1502-1572), tué à la Saint-Barthélemy.

les docteurs, ni les dîners extraordinaires qu'on a coutume de faire aux docteurs, en espérance d'avoir le lieu le plus honorable. Et s'il y a quelqu'un des écoliers qui soit quelque peu ambitieux, il faut qu'il fasse largesse d'autant plus grande qu'il souhaitera plus grande louange de son savoir, et là se fait une dépense incroyable (1) ».

Il est vrai que les médecins, une fois reçus docteurs, ne tardaient pas à rentrer dans leurs débours: car, au temps d'Henri IV, la profession médicale était loin de connaître la crise pénible qu'elle traverse à notre époque. Relativement au chiffre de la population, le nombre des médecins était restreint. Malgré l'imperfection de la statistique avant la Révolution, on a cru pouvoir établir qu'en l'année 1596 il y avait à Paris environ 350.000 habitants. D'autre part, une liste dressée par le doyen de la Faculté de médecine nous apprend qu'en 1598 Paris ne comptait que 96 médecins : cela ne fait donc pas un médecin pour 3.600 habitants environ, tandis que, de nos jours, il y a à Paris un peu plus d'un médecin pour 1.300 habitants (2).

(1) Ramus. Advertissement sur la Réformation de l'Université. Au Roy, 1562, in-8, p. 21.

(2) Gregory d'Ierny. Paris en 1596, *in Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1885, p. 169.

Aussi en dépit de la concurrence que ne cessaient de leur faire une foule de charlatans, renoueurs et herboristes, les médecins gagnaient en général largement leur vie. L'Estoile raconte que « Nicolas Petit, premier médecin d'Henri IV, se retira avec cinq à six mille livres de rente (1) ». C'était alors la fortune. Les grands seigneurs payaient bien et ne regardaient point au nombre des savants dont ils réclamaient les soins : le 15 octobre 1594, Henri IV, étant allé voir le marquis d'O, qui souffrait d'une rétention d'urine, le trouva entouré de seize docteurs (2)!

D'une façon générale, la profession médicale était fort honorée : la noblesse elle-même ne croyait point déroger en exerçant la médecine, et la Faculté de Paris possédait dans son sein bon nombre de membres appartenant à des familles réellement et authentiquement nobles. En dépit des critiques, que certains auteurs du temps leur lançaient déjà bien avant Molière, les médecins étaient partout accueillis avec de grands égards et même avec respect.

Leur démarche d'ailleurs était pleine de dignité et seule elle en eût imposé ! Non seulement dans

(1) L'Estoile. Journal, 26 septembre 1609.
(2) L'Estoile. Journal, 15 octobre 1594.

les cérémonies publiques, mais aussi pour faire leurs cours et visiter leur clientèle, les docteurs soucieux de leur prestige portaient la robe rouge écarlate, l'épitoge et le rabat. A la fin du seizième siècle, ils n'avaient pas encore l'ample perruque et la longue barbe, qu'ils devaient adopter sous Louis XIV, mais ils portaient en ville le haut bonnet pointu en forme d'éteignoir, dont la mode remontait à la fin du quinzième siècle et qui ne vit point celle du dix-septième. Le bonnet carré était réservé pour les cérémonies officielles.

Il fallait qu'un médecin fût bien pauvre pour courir la ville à pied : la plupart, enveloppés dans leur longue robe, s'en allaient gravement assis sur un cheval, ou mieux encore sur une mule. « Deux hautes pierres taillées en gradin, dit Hazon, avaient été placées dans la cour de l'Ecole, pour faciliter aux docteurs de monter leurs mules et d'en descendre (1). » L'important était de choisir une bête tranquille, qui n'exposât point son propriétaire à perdre avec l'équilibre la gravité recommandée par les Statuts de la Faculté (2) !

Ces statuts contenaient certes bien d'autres prescriptions curieuses : détachons-en quelques-

(1) Hazon. Eloge historique, p. 59.
(2) Article 81.

unes qui ont trait aux rapports des médecins entre eux et avec leurs malades :

Tous les médecins vivront en bonne intelligence.

Nul n'ira visiter unmalade sans y avoir été invité, « nisi legitime vocatus ».

Nul ne fréquentera les charlatans, les empiriques, ni les médecins étrangers à la Faculté. « Nemo cum empiricis, aut a collegio medicorum Parisiensium non probatis, medica consilia ineat. »

Nul ne divulguera ce qu'il aura vu, entendu ou deviné chez les malades. « Aegrorum arcana, visa, audita, intellecta eliminet nemo. »

Les plus jeunes docteurs se lèveront devant les Anciens, les Anciens seront polis et bienveillants vis-à-vis des plus jeunes.

Les docteurs appelés en consultation prendront l'heure du plus ancien et auront soin d'être exacts de peur que le retard d'un seul ne gêne ses collègues ou ne mécontente le malade. « Ne unius mora ægro molestiam, vel cœteris collegis incommodum afferat. »

Les statuts seront lus tous les ans à haute voix par le premier bedeau, le jour de la Saint-Luc, en présence des docteurs assemblés après la messe. « Eaque singulis annis, die festo Sancta Lucæ post rem sacram, omnibus doctoribus adstantibus in scholis superioribus, jubeant a majori bidello publice recitari (1).»

Enfin les médecins étaient tenus de veiller sur l'âme de leurs clients : une bulle du pape Pie V, datée du 8 mars 1566, leur interdit de faire plus

(1) Articles 77 à 84.

de trois visites à un malade qui ne se serait pas confessé depuis le début de ses souffrances.

XIII. — Les médecins du Roi. — Le premier médecin. — Ses fonctions. — Les médecins servant par quartier. — Le premier chirurgien.

La plus haute dignité à laquelle pût prétendre un docteur était celle de médecin du Roi. Comme notre intention est de donner bientôt quelques renseignements biographiques sur les principaux médecins d'Henri IV, entrons dans quelques détails au sujet de cette fonction si recherchée pour les honneurs et aussi le profit qu'on en retirait.

Parmi les médecins du Roi, il en était un, qui avait su gagner particulièrement la confiance de son souverain Maître : c'était le premier médecin.

Cette charge était fort ancienne : Grégoire de Tours nous apprend que Chilpéric Ier mort en 584 eut Mareleife pour premier médecin ; le père Mabillon remonte plus haut encore et parle d'un certain Tranquillinus, médecin du roi Clovis, mort en l'an 511. Au commencement de l'Université de Paris, celui qui avait cette charge s'appelait *Physicus domini Regis ;* plus tard, il prit, en souvenir des médecins des empereurs romains, le nom

d'*Archiater*, et, au seizième siècle, Marc Miron, médecin d'Henri III, portait le titre de *archiatrorum comes*.

Le premier médecin du roi de France était le chef de tous les « officiers de santé » au service de ce prince ; la confiance du Roi était le seul titre qui l'élevât à cette dignité. Avant d'entrer en fonction, il prêtait entre les mains du Roi un serment dont voici la formule, et qui nous montrera les devoirs qui lui incombaient :

I. Vous jurez et promettez à Dieu de bien et fidèlement servir le Roi en la charge de premier médecin, dont Sa Majesté vous a pourvu.

II. Vous jurez d'apporter pour la conservation de sa personne et pour l'entretenement de sa santé tous les soins et toute l'industrie que l'art et la connaissance, que vous avez de son tempérament, vous feront juger nécessaires.

III. Vous jurez de ne recevoir pension, ni gratification d'autre prince que de Sa Majesté.

IV. Vous jurez de tenir la main à ce que ses officiers, qui sont sous votre charge, s'acquittent fidèlement de leurs devoirs, et généralement de faire en ce qui la concerne tout ce qu'un fidèle sujet et serviteur doit et est tenu de faire.

Ainsi vous le jurez et promettez (1).

Les fonctions de premier médecin consistaient donc, pendant que le Roi était bien portant, à ac-

(1) Verdier. Jurisprudence de la médecine t. II, p. 57.

compagner Sa Majesté partout, à se trouver chaque matin à son réveil, à rester auprès d'elle jusqu'au moment des grandes entrées, à contrôler le menu de ses repas. Quand Sa Majesté est malade, c'est le premier médecin qui veille plus particulièrement à sa prompte guérison : il doit présider les consultations et régler le traitement et la conduite du régime ; quand Sa Majesté prend quelque remède, le premier médecin doit être là pour en régler l'administration et en observer les effets.

Le premier médecin avait en outre la haute direction de tout ce qui regardait le service médical de la Maison du Roi : tous les officiers, qui concouraient avec lui à la conservation d'une santé si précieuse, étaient placés sous ses ordres. Le premier médecin était chargé d'agréer et d'examiner tous les autres médecins au service du Roi, les chirurgiens, les apothicaires, lithotomistes, renoueurs et dentistes : il leur donnait ses certificats de capacité et recevait leurs serments. Il devait s'assurer de leur exactitude à s'acquitter des fonctions de leur office, pour lesquelles ils ne devaient recevoir d'ordres que de sa part : aussi ne pouvaient-ils s'absenter de la Cour, ni manquer à leur service, sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation du premier médecin ;

et ils ne recevaient les émoluments et les gages attachés à leur charge qu'avec une attestation de leurs bons services délivrée par lui.

Le premier médecin était grand officier ; il recevait le brevet de conseiller d'Etat, en prenait la qualité, en touchait le traitement, en portait le costume. Il avait le titre de comte et transmettait à sa descendance une « noblesse réelle » ; dans ses armoiries figurait en général le bâton entortillé d'un serpent, symbole que la mythologie attribuait, comme on sait, à Esculape. Pour soutenir l'honneur de ses titres, le premier médecin touchait de gros revenus ; mais il tirait surtout de grands profits de sa clientèle, qui était immense et bien choisie, car tous les courtisans tenaient à honneur d'avoir le même docteur que le Roi.

Le premier médecin n'avait aucun droit sur la Faculté de médecine : il y occupait dans les Assemblées des docteurs la place que sa réception lui assignait, sans autorité sur ses collègues ; mais lorsqu'il venait « aux Ecoles de médecine » en sa qualité de conseiller d'Etat, revêtu de sa robe de satin, il devait être reçu à la porte par le doyen, accompagné des bacheliers, et précédé des bedeaux et il occupait à l'assemblée une place d'honneur.

Enfin, pour en finir avec les prérogatives du premier médecin, disons qu'il avait tout pouvoir de contrôle sur les apothicaires établis, qu'à lui appartenait le droit d'approuver les prétendus spécifiques, et qu'il possédait « l'intendance des bains et fontaines minérales et médicinales du royaume ».

Si la charge de premier médecin fut en général occupée par les plus habiles praticiens de leur époque, le choix fait par le Roi dispensait de tout grade universitaire. D'ailleurs, la science ne suffisait pas à la cour : il fallait surtout y apporter des manières élégantes et polies, et y montrer souvent de la souplesse et de la complaisance. C'est ce qui déplaisait à certains :

L'Estoile raconte que « Nicolas Petit, premier médecin d'Henri IV, ne pouvant accommoder sa vie, ni ses mœurs à celles de la Cour (où il n'était venu qu'à regret et par importunité) obtint congé de Sa Majesté pour se retirer en sa maison à Gien, aimant mieux gouverner là son compère le savetier et boire librement avec lui que de courtiser et gouverner les dieux de la Cour (à quoi il ne se connaissait guère), avec envie possible et calomnie à laquelle ceux de cet état sont volontiers exposés. Joint qu'ayant moyen de s'en passer, étant riche, ainsi qu'on disait, de cinq à six mille livres de rente, il eût été estimé plus sot qu'autrement d'épouser cette subjection, qui lui eût avancé ses jours, comme on tient qu'elle a fait ceux de M. Du Laurens,

par les veilles qu'il lui fallait souffrir près le Roi, lequel, quand il ne pouvait reposer, envoyait quérir ledit du Laurens pour lui venir lire et le faisait souvent relever en plein minuit (1).

Le service médical du roi comprenait encore un médecin ordinaire et huit médecins servant par quartier.

Le médecin ordinaire avait le titre de conseiller du Roi ; sa fonction consistait à servir auprès de Sa Majesté en l'absence du premier médecin et d'assister aux consultations. D'après Astruc, ce fut pour André du Laurens, que cette charge fut créée en 1600 : elle conduisait en général à la place de premier médecin.

Les médecins servant par quartier étaient ainsi nommés, parce qu'ils ne remplissaient leurs fonctions que pendant un trimestre chaque année : ils étaient au nombre de huit, et se succédaient deux par deux. On les appelait aussi « medici regis cubilarii » parce qu'ils devaient coucher dans la chambre du Roi : ils devaient en outre se trouver aux grandes entrées, au coucher et aux repas de Sa Majesté.

Tous ces « médecins de cour » excitaient la

(1) L'Estoile. Journal, 26 septembre 1609, édit. Michaud, t. XV, p. 537.

jalousie de leurs confrères, qui ne se gênaient guère pour les critiquer. Le premier médecin, étant donnée sa grande situation auprès du Roi, n'avait rien à redouter ; mais les sarcasmes n'étaient point ménagés aux médecins par quartier, personnages moins considérables. D'ailleurs si nous en croyons une satire du seizième siècle, il ne fallait pas faire preuve de bien grandes connaissances scientifiques pour être agréé à la Cour !

Il suffit bien d'avoir un savoir pédantesque
Un peu entremêlé de la langue tudesque,
Pour plus heureusement entrelarder tes mots
Et parler à demi de la tête et du dos ;
Encore faudra-t-il tes recettes écrire
Telles que le commun ne les puisse bien lire,
Afin qu'en admirant ce papier mal écrit,
Comme chose sacrée, il prise ton esprit (1).

Au-dessous des médecins, il y avait encore en cour un premier chirurgien, des chirurgiens ordinaires et, servant par quartier, un dentiste, un renoueur, deux opérateurs ordinaires et un oculiste.

Le premier chirurgien du Roi était celui « en qui le Prince a reconnu assez de science et d'adresse pour lui confier la pratique de toutes les opéra-

(1) Le médecin courtisan. Paris, 1559, in-4°

tions que les maladies peuvent rendre nécessaires sur sa personne ». Bien que cette charge fût très analogue à celle de premier médecin, le premier chirurgien n'était point grand officier de la maison du Roi ; il n'avait aucune juridiction sur la chirurgie, aucune inspection sur les autres chirurgiens ; mais il était lui-même sous les ordres du premier médecin.

Quant aux chirurgiens par quartier, ils devaient assister au lever, au coucher et aux repas de Sa Majesté et, de plus, l'accompagner à la chasse, dans la crainte d'accidents.

II

LES MÉDECINS D'HENRI IV

I.— La maison médicale du roi de France. — Celle du roi de Navarre.

La maison médicale du roi de France comportait, nous venons de le voir, un personnel fort nombreux. Voici l'état qui en fut fait en 1593 :

ÉTAT DE LA MAISON DU ROI HENRI IV

Premier médecin.

M. Jean Ailleboust..... 400 écus

Médecins ordinaires

M. Dortoman. | M. Du Laurens.
M. Du Jon. | M. Jean de l'Orme.

Autres médecins servant par quartier :

Janvier, février et mars.

M. Jean Regnard..... 266 écus 2 tiers.
M. Jean Heroard..... —

Avril, mai et juin.

M. Jacques Le Roy..... —
M. Pierre de Rempéroux..... —

Juillet, août, septembre.

M. Le Tellier..... —
M. Pierre Bertrand..... —

Octobre, novembre, décembre.

M. Estienne Du Four..... —
M. Pierre Caillart..... —

Autres médecins qui n'ont pas de quartier.

M. Claude Cabanne..... 100 écus.
M. Claude Maillart..... 66 écus 2 tiers.

Apothicaires qui serviront six mois et entretiendront leur chariot.

Janvier et avril.

F. Pelletier..... 333 écus 1 tiers.
Raimond La Livre..... —

Juillet et octobre.

François des Bonshommes..... 333 écus 1 tiers.
René Truchon..... —

Apothicaire distillateur qui n'est point obligé à l'entretenement du chariot.

Thomas Guenault..... 200 écus.

Premier chirurgien.

M. Antoine Portail..... 350 écus.

Ordinaire.

M. Pierre Pigray..... 333 écus 1 tiers.

Autres chirurgiens servant par quartier.

Janvier, février, mars.

M. Pierre Le Gendre..... 100 écus.
M. Théodore Guichardière..... —

Avril, mai, juin.

M. Jean Lavernot..... 100 écus.
M. Nicolas Pouget..... —

Juillet, août, septembre.

M. Jacques d'Amboise..... 100 écus.
M. Guillaume Loyseau..... —

Octobre, novembre, décembre.

M. François Martel..... 100 écus.
M. Jacques Guillemeau..... —

Autres chirurgiens sans quartier.

M. Fabien Gardet..... 100 écus.

Renoueurs servant six mois.

Janvier et avril

M. Nicolas le Bailleul..... 100 écus.

Juillet et octobre.

M. Jean Tahureau..... 100 écus.

Barbiers valets de chambre ordinaires.

Pierre Le Gendre. | Henry Foubert.
Cosme Foubert. |

Barbiers de la chambre servant six mois

François Lyon..... 100 écus.
Josias Mortras..... —

(*Archives nationales* K.K. 150, fol. 14. 15).

Nous n'y relevons pas moins de trente-huit noms ; d'autre part, le procès-verbal d'autopsie du roi Henri IV est signé d'une trentaine de médecins. On voudra donc bien nous pardonner, si nous ne faisons point ici la biographie de tous ces personnages plus ou moins fameux, qui, de près ou de loin, se sont intéressés à la santé du Roi. Nous ne ferons connaissance qu'avec les principaux médecins et quelques chirurgiens : encore serons-nous très brefs à leur sujet ; nous nous contenterons de rapporter ici quelques notes biographiques empruntées pour la plupart au Dictionnaire historique d'Eloy, auxquelles nous joindrons çà et là quelques explications et quelques anecdotes susceptibles de compléter un peu ce que nous avons déjà dit du monde médical au temps d'Henri IV, dans la première partie de ce travail.

La maison du roi de Navarre avait-elle un service médical aussi bien organisé que la maison du roi du France? Nous n'avons sur ce sujet que les quelques renseignements que veut bien nous donner M. de Lagrèze, dans son ouvrage sur la vie privée d'Henri IV (1). L'auteur assure pourtant que les registres de la Chambre des Comptes

(1) G. Bascle de Lagrèze. Henri IV. Vie privée. Détails inédits.

de Pau fournissent d'amples matériaux pour faire l'histoire des maladies du grand Roi, mais nous ne sommes point allé les consulter.

Quand Henri fut malade à Pau, en 1582, nous apprend donc M. de Lagrèze, au lieu de se contenter des médecins ordinaires, il faisait venir de Lescar, petite ville voisine, un médecin nommé Dufresne, qui avait de la renommée, et il dut être satisfait de ses soins, puisqu'il le paya quatre-vingt-dix livres.

Un jour l'état du Roi parut si grave qu'il fallut faire une consultation ; on appela à Pau Dufresne de Lescar, Bertrand de Bazas et d'Espaignet de Bordeaux.

Henri avait beaucoup d'affection pour un de ses médecins, le sieur de Lamezière. A plusieurs reprises, il le gratifia de ses libéralités : en 1577, pour le remercier de ses bons soins, il lui accorda trente arpents de terre. Des honoraires de cette nature surprendraient un peu les praticiens de notre époque ! Mais il semble que ces dons de terre faits à des médecins aient été dans les usages des seigneurs de Béarn : la Cour des Comptes nous apprend que la reine Jeanne ayant eu à se louer, pour elle et son fils Henri, du sieur de Casaux, qui recevait des Etats soixante écus comme méde-

cin du pays, lui accorda, par lettres patentes de 1560, soixante-trois journaux de terre à défricher.

Parmi les chirurgiens, relevons les noms de Nicolas Ferrand, qui reçoit dix écus pour avoir soigné le Roi, de François Martel, qui en touche douze cents pour l'avoir guéri, enfin de Daniel Poullet, à qui une somme importante est comptée en 1588 pour accompagner le Roi en Gascogne.

Quand le roi de Navarre fut devenu le roi de France, et qu'après bien des combats et des difficultés de toute sorte il eut conquis son royaume et la confiance de ses sujets, il s'installa à Paris, et sa maison médicale ne tarda pas à être organisée comme elle l'avait été sous ses prédécesseurs. Voyons donc quels furent les principaux médecins et chirurgiens qui surent mériter la confiance de Sa Majesté. A tout seigneur, tout honneur : commençons par les premiers médecins du Roi.

II. — Les premiers médecins du Roi. — Jean Aillebout. — La Rivière. — Marescot. - Du Laurens. Nicolas Petit. — Pierre Milon.

Celui qui, sous le règne d'Henri IV, semble

avoir été le premier à porter ce titre fut Jean Ailleboust. Encore les avis sont-ils partagés : certains auteurs prétendent que d'Ailleboust, pas plus que La Rivière, Petit, Milon et Dortoman, ne fut premier médecin du Roi; selon eux, c'est la qualité d'*archiater* indistinctement donnée à des médecins ordinaires, qui en a imposé, et qui les a fait passer pour premiers médecins.

Quoi qu'il en soit, Jean Ailleboust, d'Ailleboust, Daliboux, Dalibourg, d'Alibour, car on le trouve sous ces divers noms et encore sous celui d'Albosius, était fils de Pierre Ailleboust d'Autun, médecin ordinaire de François Ier. Il naquit à Autun, fit ses études à l'Université de Bâle, où il fut reçu docteur, et exerça d'abord la médecine dans la ville de Sens, où il publia, vers 1582, l'observation fort curieuse d'un enfant pétrifié et demeuré vingt-huit ans dans le sein de sa mère. Mais il fut obligé de quitter cette ville, à cause de ses opinions religieuses, et, en 1586, il figure sur une liste de protestants réfugiés à Montbéliard. Depuis 1576, il était le médecin du duc François d'Alençon, le frère d'Henri III. Quelques années après la mort de celui-ci, Ailleboust dut venir s'installer à Paris; en 1590, il devint premier médecin d'Henri IV. Il occupa cette charge jus-

qu'à sa mort, survenue en 1594, et à laquelle, comme on va le voir, la belle Gabrielle ne fut peut-être pas complètement étrangère.

En effet, Gabrielle d'Estrée étant tombée malade à Fontainebleau, le Roi lui avait en toute hâte adressé son premier médecin. A son retour, celui-ci vint rendre compte à Sa Majesté de l'état dans lequel il avait trouvé la malade. « Ce n'est, dit-il, qu'un peu d'émotion. »

Eh! mais, reprit le roi, n'avez-vous pas dessein de la faire purger et saigner? — Sire, je n'ai garde ; il faut attendre qu'elle soit à mi-terme. — Que voulez-vous dire, bonhomme? répondit le Roi avec colère. Rêvez-vous? Comment serait-elle grosse? car je sais bien que je ne lui ai rien fait et êtes pour cette fois un très mauvais médecin! — Je ne sais ce que vous avez fait ou point fait, Sire, répondit le sieur d'Alibour, mais je sais bien que votre conscience se trouve plus fausse que moi. — Impertinent médecin!—et sur cela le Roi s'en alla, tout dépit et mutiné, trouver la belle malade, à laquelle il conta tout et lui fit une belle vie; et il arriva qu'en effet elle accoucha du petit César et que le pauvre d'Alibour, faute de bon appareil, mourut quelques mois après...

Cette anecdote, que nous lisons dans les Mémoires de Sully, se trouve confirmée dans le *Journal de* L'Estoile :

Le dimanche 24 juillet, on eut nouvelle à Paris de la mort de M. d'Alibour, premier médecin du Roi, auquel

on disait qu'une parole libre qu'il avait dite à Sa Majesté, touchant son petit César, lui avait coûté la vie, de la part de celle (comme tout le monde tenait) qui s'y était intéressée.

A D'ALIBOUR succéda LA RIVIÈRE.

JEAN ROCH LE BAILLIF, plus connu sous le nom de sieur de LA RIVIÈRE, naquit à Falaise, en Normandie, vers 1540. Il était fort versé dans les belles-lettres et la philosophie, et sa réputation comme médecin était considérable. Il était le médecin du duc et de la duchesse de MERCŒUR, quand le Roi le prit comme successeur de D'ALIBOUR.

C'était un disciple fervent de PARACELSE, ce qui lui attira les foudres de la Faculté. Il fut même obligé, pour répondre aux critiques qu'on lui adressait, de faire l'apologie de sa doctrine et de justifier sa pratique; il publia en 1578 : *Demosterion seu Aphorismi CCC continentes summam doctrinæ Paracelsiæ*, et l'année suivante : *Respunsio ad Quæstiones præpositas a medicis Parisiensibus*. On a encore de LA RIVIÈRE un *Traité de la peste* et un *Traité de l'homme et de son essentielle anatomie*.

LA RIVIÈRE, comme la plupart des médecins de son temps, était un adepte de l'astrologie : il

avait même acquis dans cette science une grande célébrité.

Quand le futur Louis XIII fut né, « Henri IV, qui, dit Sully, sentait déjà pour son fils une passion, qui lui donnait la plus vive impatience sur ses destinées et qui avait entendu dire d'ailleurs que La Rivière avait souvent très bien réussi, lui recommanda de tirer l'horoscope du dauphin avec toutes les attentions et les formalités de son art.

La Rivière se fit prier trois ou quatre fois et dit enfin avec un air de mutinerie feint ou véritable : « Sire, votre « fils vivra âge (1) d'homme et régnera plus que vous ; « mais vous et lui serez d'inclinations et d'humeurs bien « différentes. Il aimera ses opinions et ses fantaisies et « quelquefois celles d'autrui ; plus penser que dire sera de « saison ; désolations menacent vos anciennes sociétés ; « tous vos ménagements seront déménagés. Il exécutera « choses fort grandes, sera fort heureux en ses desseins « et fera fort parler de lui dans la chrétienté ; toujours « paix et guerre ; de lignée il en aura, et, après lui, les « choses empireront. C'est tout ce que vous en saurez de « moi, et plus que j'avais résolu de vous en dire. »

La Rivière nous quitta brusquement. Nous demeurâmes longtemps encore en conversation, Sa Majesté et moi, dans l'embrasure d'une fenêtre, repassant sur chacune des paroles de La Rivière, qui demeurèrent fort avant dans l'esprit du Roi.

Peut-être cependant Henri était-il plus sceptique que ne le suppose son fidèle serviteur, le duc de Sully ? Car La Rivière ne fut pas le seul à tirer

(1) Mémoires de Sully, année 1601, livre XII.

l'horoscope du dauphin : plusieurs astrologues s'en occupèrent. « Ils mentiront tant, disait Henri IV, qu'à la fin ils diront vrai ! » D'ailleurs, le roi savait déjà jusqu'à quel point il pouvait avoir confiance en son premier médecin. Quand il fut question de chercher des nourrices pour le dauphin, La Rivière en présenta une, qui lui avait fait présent d'une tapisserie de quatre cents écus. Cette nourrice ne plut pas au Roi, il voulait en prendre une autre, qui montrait par diverses attestations de plusieurs médecins, que son lait était excellent. « Sire, dit La Rivière, elle n'est pas meilleure pour toutes ces attestations : j'en ferai faire autant pour un couple d'écus à tel médecin de Paris que je voudrai ! » Mais le Roi ne fut pas long à lui répliquer : « Pourquoi ne prendraient-ils pas deux écus pour cela ; vous avez bien reçu une tapisserie de quatre cents écus ! » La Rivière n'eut qu'à se taire ; le Roi ne voulut point de sa nourrice.

Malgré cette indélicatesse, La Rivière n'en resta pas moins en possession de sa charge, qu'il occupa jusqu'à sa mort. Carrère (1) rapporte que, se sentant près de sa fin, il fit venir tous ses ser-

(1) Carrère. Bibliothèque littéraire, historique et critique de la médecine ancienne et moderne.

viteurs l'un après l'autre, leur distribua ses meubles, son argent, sa vaisselle et leur ordonna de sortir à l'instant de sa maison et de n'y plus revenir. Bientôt il se trouva seul, et il ne lui resta que le lit où il était couché. Sur ces entrefaites, quelques médecins vinrent le voir, pour prendre de ses nouvelles, et lui donner leurs soins : ils lui dirent leur surprise d'avoir trouvé toutes les portes ouvertes, la maison vide, et de n'avoir rencontré aucun domestique.

« Adieu donc, Messieurs, leur dit La Rivière, il est temps que je m'en aille aussi, puisque mon bagage est parti. » Et il mourut bientôt après.

L'Estoile dut apprendre cette mort singulière, car voici l'éloge funèbre du premier médecin du Roi, qu'il fit dans son Journal.

Le samedi 5 novembre mourut en sa maison des faubourgs Saint-Honoré à Paris M. de La Rivière, premier médecin du Roi, duquel on ne peut dire autre chose, sinon que le proverbe de telle vie, telle fin, est failli en lui et que ç'a été le bon larron que Dieu a regardé pour lui faire miséricorde (1).

La Rivière fut remplacé à la Cour par un médecin de grand renom, Michel Marescot.

Michel Marescot appartenait à l'ancienne fa-

(1) L'Estoile. *Journal*, novembre 1605, t. VIII, p. 194.

mille italienne des Marescotti, qui avait été attachée aux Guelfes contre les Gibelins; en 1388, elle avait passé les Alpes et s'était établie en France: une partie s'était fixée dans les environs de Carcassonne; l'autre était venue habiter la Normandie.

Michel Marescot, celui dont nous parlons, naquit à Vimoutier, dans le diocèse de Lisieux, le 10 août 1539. Il fut orphelin de bonne heure et son frère, qui était son tuteur, l'envoya à l'âge de neuf ans à Paris, pour y commencer ses études; il le destinait à l'état ecclésiastique. Le jeune Marescot fut un élève brillant; il fit en peu de temps de grands progrès dans les lettres; il étudia la philosophie et l'enseigna même avec grand succès au collège de Bourgogne, dès l'âge de dix-huit ans: il eut pour élève le futur historien de Thou, qui ne manqua pas plus tard de se féliciter d'avoir eu un tel maître. Après avoir professé quelque temps la philosophie, Marescot suivit les cours de Sylvius au Collège de France, puis il entra à la Faculté de médecine, prit ses degrés et reçut le bonnet de docteur sous la présidence de M. André Perdulcis le 17 octobre 1566. Deux années avant, le 16 décembre 1564, n'étant encore que bachelier, il avait été élu recteur de l'Université, où il était déjà connu comme philosophe.

Mais le goût qu'il s'était toujours senti pour la médecine le détermina á s'attacher uniquement à cette science. Lorsqu'il fut reçu docteur et que son rectorat fut terminé, Marescot vint professer l'anatomie à la Faculté ; il s'appliqua d'une façon toute particulière à former les chirurgiens non lettrés, qui pendant longtemps lui furent reconnaissants de ses bons services à leur égard.

Sans entrer dans les détails de la fameuse querelle des barbiers, chirurgiens et médecins, qui, commencée au quinzième siècle, ne se termina qu'à la Révolution dans le commun naufrage de toutes nos anciennes institutions, disons au moins ce qu'on appelait les chirurgiens non lettrés : c'étaient les barbiers, qui, après de nombreuses péripéties pour accroître leur importance et compléter leur instruction, avaient enfin obtenu de la rigoureuse Faculté de médecine l'autorisation de suivre des cours d'anatomie. Ces barbiers étaient des illettrés, c'est-à-dire qu'ils n'entendaient que la langue vulgaire, le français : comme une tradition aussi ancienne que l'Université elle-même voulait que dans l'Ecole on ne parlât que latin, la situation était devenue critique. Grâce à un expédient inouï, les médecins se tirèrent de cet embarras : ils instituèrent tout

simplement un langage spécial composé de mots français, mais avec désinences latines ; et tout le monde parvint tant bien que mal à s'entendre!

Revenons maintenant à notre docteur. Comme anatomiste, Marescot s'attacha surtout à l'étude de la myologie encore fort peu connue du larynx, du pharynx et de la langue. En 1588, il fut élu doyen : malgré les observations qui lui furent présentées par ses collègues de la Faculté, Marescot n'en continua pas moins ses faveurs aux chirurgiens non lettrés ; ceux d'entre eux qui avaient suivi depuis longtemps avec assiduité et docilité les leçons d'anatomie, et qui en avaient profité, obtinrent, sur leur requête, un témoignage et un certificat de leur capacité dans toutes les parties manuelles de la chirurgie.

Cependant Marescot savait aussi, à l'occasion, défendre les intérêts de la Faculté. Il s'opposa avec énergie aux prétentions d'un certain empirique nommé Rochon-Bailli, qui, sans le moindre grade universitaire, avait l'audace d'exercer la médecine à Paris, sous le titre de médecin empirique, disciple de Paracelse, avec la connaissance des simples et de l'astrologie. De pareils empiriques, spagiristes, opérateurs, charlatans, inventeurs d'élixirs, de baumes, de magistères, d'opiats,

d'onguents, de topiques, de panacées, pullulaient alors dans Paris : alors comme aujourd'hui, la confiance publique les enrichissait.

Marescot obtint du Parlement que ce médecin fût examiné par cinq docteurs de la Faculté. On commença à l'interroger sur la botanique : on lui présenta les plantes les plus communes, dont il ne put nommer une seule ; il ne sut même pas discerner les chardons les uns des autres ! Comme il se vantait d'être anatomiste et d'avoir découvert un os triangulaire dans le crâne, on lui présenta deux crânes humains, l'un frais, l'autre sec, et il chercha vainement, bien entendu, à faire la preuve de sa prétendue découverte. Enfin, après quelques interrogations sur d'autres matières, où il fut trouvé aussi ignorant, il fut rejeté par la Faculté et condamné par le Parlement.

Mais Marescot ne fut pas seulement un professeur brillant et un doyen vigilant : il ne tarda pas à acquérir une grande célébrité comme praticien ; il se fit remarquer à la Cour et devint médecin ordinaire, puis premier médecin du roi Henri IV. Comme ce prince, malgré quelques indispositions et quelques attaques de goutte, dont nous parlerons plus loin, jouissait, en somme, d'une santé assez robuste, il n'avait pas besoin auprès de sa

personne d'un médecin assidu; aussi semble-t-il avoir fait jouer à Marescot un rôle délicat sans doute, mais que, de nos jours, un médecin, soucieux de son honorabilité, ne remplirait pas sans quelque hésitation :

Dans ces temps de factions et de guerres civiles, écrit Hazon, le Roi le renvoyait souvent à Paris, se répandre dans la capitale, écouter les discours, observer les mouvements des Parisiens et lui en rendre compte pendant la nuit : un médecin qui paraît occupé de sa profession, qui va d'un endroit à un autre pour maladie n'est guère suspect. C'est ainsi que Marescot servait le public, son prince et sa patrie (1).

Le Roi dut être satisfait de ses services : pour le récompenser de sa fidélité et de son zèle, il lui accorda des lettres de noblesse, qui furent expédiées en mars 1596 et enregistrées à la Cour des Aides, le 22 avril 1597.

En 1599, Marescot fut nommé commissaire par M. Henri de Gondi, évêque de Paris, avec MM. Duret, Riolan, Hautin et un autre médecin, dans une affaire, qui fit beaucoup de bruit dans Paris et eut jusqu'au milieu du dix-septième siècle un retentissement considérable.

Une jeune fille du village de Romorantin, âgée

(1) Hazon. Notice historique des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine de Paris.

de vingt-deux ans, agitée depuis longtemps de mouvements extraordinaires et sujette à des crises convulsives se prétendait possédée du démon : la superstition de son entourage ne faisait qu'exalter son imagination. Un certain capucin, nommé le père Séraphin, avait déjà répandu sur la malheureuse possédée des eaux lustrales et prononcé des exorcismes, qui n'avaient fait qu'exaspérer les contorsions effrayantes, et fortifier la croyance du peuple au merveilleux. Marescot fut plus heureux: il saisit par les bras la prétendue démoniaque, au milieu d'une de ses crises; il la fixa des yeux, et le démon, intimidé sans doute, fut mis en fuite pour toujours. La commission des médecins, dont Marescot faisait partie, fit un rapport, qui fut remis à M. l'archevêque de Paris, et dans lequel il fut déclaré qu'il n'y avait pas de maladie, mais « beaucoup de feinte et de supercherie ». Le Parlement, par arrêt du 9 mai 1597, ordonna que Marthe Brossier serait enfermée dans sa maison et qu'il ne lui serait pas permis d'en sortir sans l'autorisation du juge.

Ce fut à ce sujet que Marescot écrivit le seul ouvrage qu'on ait de lui. C'est un petit volume intitulé : *Discours véritable sur le fait de Marthe Brossier, de Romorantin, prétendue démoniaque*,

qui eut un énorme succès à Paris, et à propos duquel on fit l'épigramme suivante :

Quis Marescotto medica non cedat in arte.
Cedere cui Demon visus et ipse fuit?

Marescot avait toujours joui d'une excellente santé ; tous les ans, cependant, il était retenu au lit une quinzaine de jours par une attaque de goutte. En juillet 1606, peut-être voulut-il trop vite se débarrasser de cette humeur importune : il fut atteint d'un dévoiement opiniâtre, dont il n'augura lui-même rien de bon. Il voyait pourtant encore ses malades; il leur disait « qu'il espérait de les guérir, mais qu'il n'espérait pas si favorablement pour lui-même ». Dans le courant d'octobre de cette même année, il ne put quitter la chambre; il mit ordre à ses affaires, fit venir ses enfants et les engagea à faire un bon usage des grands biens qu'il leur laissait. Il mourut le 20 octobre, âgé de soixante-six ans, et fut inhumé dans l'église de Saint-Méry, sa paroisse.

Du Laurens fut le quatrième premier médecin d'Henri IV : il était déjà à la Cour depuis 1598. Neveu d'Honoré Du Castel, médecin de Charles IX, il naquit à Arles en Provence, commença ses études médicales à Paris, où il eut pour professeur

Louis Duret, puis se rendit à Montpellier, où il participa régulièrement aux exercices des Ecoles et où il fut reçu docteur le 30 juillet 1583. Contrairement aux usages établis, il fit en français des leçons sur les maladies en général, sur la goutte, la lèpre et la syphilis, qui le firent fort remarquer, si bien qu'en 1586 il succéda comme professeur à la Faculté de Montpellier à Laurent-Joubert. Il remplit les fonctions de sa charge jusqu'en 1598, mais le bruit de sa réputation le fit nommer médecin ordinaire d'Henri IV. Cinq ans après, il devint premier médecin de Marie de Médicis et, en 1606, à la mort de Marescot, premier médecin du Roi. Sur ces entrefaites, l'Université de Montpellier ayant perdu son chancelier Jean Hucher, Du Laurens fut, malgré son absence, élevé à cette dignité ; et il choisit pour le remplacer Jean Saporta, puis Varandi, qui prirent le titre de vice-chanceliers.

Tels sont les principaux événements de la vie officielle de Du Laurens, ainsi que les rapportent la plupart des historiens : cependant, si l'on en croyait Gui Patin, Du Laurens aurait passé sa jeunesse à Paris, pris ses grades à la Faculté d'Avignon, exercé la médecine à Carcassonne et il aurait été produit à la cour par la comtesse

de Tonnerre, dont il avait acquis les bonnes grâces.

Du Laurens était compris au nombre des savants les plus distingués de son époque : il écrivait beaucoup, et pendant longtemps ses ouvrages anatomiques, plus remarquables pourtant par la beauté du style que par l'exactitude des descriptions, eurent la faveur des médecins et des étudiants. Du Laurens, en effet, disséquait fort peu : aussi a-t-on pu lui reprocher de s'être attribué beaucoup de découvertes qu'on avait mises au jour avant lui, et de s'en être rapporté avec trop de confiance au témoignage de ses prédécesseurs, au lieu d'examiner lui-même les régions qu'il décrivait.

Comme praticien, Du Laurens jouit d'une très grande vogue : mais le souci de sa clientèle ne l'empêcha point de penser à sa famille ; il sut profiter de l'estime du Roi et de l'amitié de la Reine pour faire deux de ses frères archevêques ; un troisième devint général des Capucins, et le plus jeune, qui se maria, fut conseiller au Parlement.

Voici les principaux ouvrages de ce médecin :

Apologia pro Galeno et impugnatio falsæ demonstrationis de communicatione vasorum cordis in fœtu. Tours, 1593, in-8. — C'est la description de

la circulation cardio-pulmonaire chez le fœtus : la veine artérieuse communique avec l'aorte, porte du sang artériel aux poumons et sert à l'esprit vital ; l'artère veineuse (veine pulmonaire), envoie aussi aux poumons du sang, qu'elle reçoit de la veine cave par une grande anastomose, conduit l'air du poumon au cœur pour le rafraîchir, en même temps qu'elle expulse les vapeurs qui se forment dans ce dernier organe ! Cette description était alors classique dans les écoles de médecine.

Simon Piètre, ayant avancé que le sang qui passe par la communication de la veine cave se rend au ventricule gauche du cœur pour la génération de l'esprit vital, Du Laurens revint sur la doctrine de Galien et ajourna Piètre devant le tribunal de la Vérité dans un ouvrage intitulé : *Admonitio ad Simonem Petræum, necnon Simonis Petræi censura in admonitionem Andreæ Laurentii.* Tours, 1593, in-folio.

Deux ans après, Du Laurens publia son Traité d'anatomie : *Historia anatomica humani corporis et singularum ejus partium*. L'ouvrage est divisé en douze livres. Dans le premier, il est traité de la dignité de l'homme, de l'excellence, de l'utilité et de la nécessité de l'anatomie ; les quatre qui

suivent sont consacrés aux os, aux cartilages, ligaments et membranes, aux vaisseaux et aux « chairs » ; les autres livres traitent des différents organes du corps.

Dans le *de Crisibus*, Du Laurens reprend les doctrines d'Hippocrate sur la nature des crises, les signes qui les annoncent, et sur leurs jours critiques.

Enfin, dans un ouvrage intitulé : *De mirabili strumas sanandi vi regibus Galliarum christianis divinitus concessa*, on trouve un ample récit de la cérémonie dans laquelle le Roi très chrétien touchait les écrouelles : nous la connaissons déjà.

Du Laurens mourut, dit L'Estoile, le dimanche 16 juillet 1609, âgé ainsi qu'on le disait de quarante-huit à cinquante ans, et lorsqu'on pensait qu'il se dût bien porter, les médecins le tenant hors du danger. On disait qu'il s'était tué lui-même par une médecine qu'il avait prise contre leur avis, et laquelle il s'était ordonnée. Il fut fort regretté ayant la réputation d'homme de bien et bon médecin (qui est un grand mot), car on leur applique à tous aujourd'hui le dire de Diogène à un mauvais lutteur qui s'était fait médecin : « Courage, tu mettras à cette heure en terre ceux qui t'y ont mis autrefois(1). »

Quelques lignes plus loin, L'Estoile nous apprend quel fut le successeur de Du Laurens :

(1) L'Estoile. *Journal*, août 1609, IX, p. 335.

Selon le bruit de la Cour, le Roi le prenait à Gien : il se nommait PETIT, homme très habile en son art et riche, mais mauvais courtisan. Feu M. de LA RIVIÈRE connaissant sa suffisance, l'avait nommé au Roi pour succéder en sa place avec DU LAURENS et MILON, médecin de Poitiers ; car c'étaient les trois médecins qu'il avait jugés les plus propres pour bien gouverner et panser Sa Majesté, à laquelle il l'avait dit, après en avoir reçu commandement exprès de sa bouche.

Nous avons vu précédemment que NICOLAS PETIT ne sut pas se plier aux exigences mondaines de la Cour. Après avoir rempli quelques mois sa charge de premier médecin, il demanda au Roi son congé et l'obtint. Ce fut probablement un médecin de Tours ou de Poitiers, nommé PIERRE MILON, qui le remplaça auprès du Roi ; mais il ne resta pas longtemps en fonctions : après l'assassinat d'HENRI IV, il dut se retirer, « la charge de premier médecin, écrit DUCLOS, étant la seule qui se perde à la mort des rois (1) ».

III. — Turquet de Mayerne et l'antimoine. — Joseph du Chesne et la doctrine des signatures.

Tous les médecins de l'époque ne partageaient point les goûts simples de NICOLAS PETIT : la place de premier médecin du Roi était en général l'ob-

(1) DUCLOS, Mémoires secrets, édit. MICHAUD, t. XXXIV, p. 529.

jet de plus d'une sollicitation. A la mort de La Rivière, le premier médecin de la reine Marie de Médicis, Jean Duret, le fils de Louis Duret médecin d'Henri II, et qui jouissait lui-même d'une grande réputation, avait fait prier Sa Majesté de lui accorder la place de premier médecin devenue vacante. Sa requête ne fut pas agréée ; à ceux qui la lui présentèrent, le Roi répondit : « Dites à Duret qu'il se contente que je le laisse vivre et que je sais bien le mal qu'il m'a voulu procurer, il y a longtemps. » En effet, Jean Duret, se trouvant un jour chez le cardinal de Bourbon qu'il soignait, aurait dit en parlant d'Henri IV, qu'il fallait « lui faire avaler des pilules césariennes, allusion aux vingt-trois coups de poignard que César reçut au Sénat ». Et le propos aurait été rapporté au Roi !

A la mort de Du Laurens. nouvelles sollicitations : cette fois, la place de premier médecin faillit être occupée par un médecin chimiste. Henri IV était assez déterminé à lui accorder ce poste de confiance, mais la Reine l'en empêcha. Ce médecin s'appelait Turquet de Mayerne : il fit tant parler de lui, la Faculté le considéra comme un perturbateur si redoutable, qu'il faut bien nous arrêter un instant sur ses exploits.

Théodore Turquet de Mayerne, baron d'Aubonne, naquit aux environs de Genève, le 28 septembre 1573. Il fit ses humanités en Suisse, puis fut envoyé à Heidelberg, où il commença ses études de médecine. Attiré par l'universelle réputation de la Faculté de Montpellier, il vint se faire inscrire dans les Écoles de cette ville, en 1592 ; il s'y fit recevoir bachelier, puis docteur le 20 février 1597. En possession de son titre, il accourut à Paris, où il ne tarda pas à être connu si avantageusement qu'en l'année 1600 on le choisit comme médecin du duc de Rohan, que le roi Henri IV envoyait à la diète de Spire. Il y suivit cet ambassadeur et ne revint à Paris qu'en 1602. Bien avant son départ, il avait été médecin par quartier d'Henri IV. Protégé par le sieur de La Rivière, son compatriote, il s'avisa d'ouvrir un cours de leçons publiques pour les jeunes chirurgiens et apothicaires. Une pareille audace déplut à la Faculté de médecine ; mais ce qui acheva de la bouleverser, ce fut de voir que Mayerne approuvait et employait dans sa pratique les remèdes chimiques, pour lesquels elle professait une aversion profonde. Un de ses membres fit aussitôt paraître contre Mayerne un écrit anonyme, où il le traitait d'empoisonneur ; Mayerne répliqua par

un ouvrage imprimé à la Rochelle, où il malmène la Faculté, et qui parut en 1603 sous ce titre : *Apologia in qua videre est, inviolatis Hippocratis et Galeni legibus, remedia chymice præparata tuto usurpari posse.*

A son tour, la Faculté chargea Jean Riolan, le père de l'anatomiste, de réfuter cette apologie. Riolan s'acquitta de sa mission avec tant d'ardeur que Mayerne fut à tout jamais brouillé avec les médecins de la Faculté. Gui Patin parle à plusieurs reprises de cette polémique dans ses lettres :

Comme Mayerne se piquait d'être un grand chimiste, dit-il, il eut querelle avec quelques-uns des nôtres, d'où vint qu'on fit un décret de ne jamais consulter avec lui. De cette querelle provint une apologie dudit Théodore Turquet de Mayerne, de laquelle il n'est non plus l'auteur que vous, ni moi. Deux docteurs de notre compagnie y travaillèrent : Seguin, notre ancien, qui a toujours protégé les charlatans, et son beau-frère Akakia ; ce qu'ils avaient fait en dépit de quelques-uns de nos anciens, qui étaient d'honnêtes gens et qui tâchaient avec fort bon dessein que les chimistes et les charlatans ne se missent ici en crédit, pour vendre leur fumée aux badauds de Paris (1).

Quant au fameux décret dont parle Guy Patin, reproduisons-le tout entier : il nous montrera une

(1) Guy Patin. Lettres, t. I, lettre VIII.

fois de plus, sans qu'il soit besoin de commentaire, l'esprit retardataire et étroit de la Faculté :

Collegium medicorum in academia Parisiensi legitime congregatum, audita renunciatione censorum quibus demandata erat provincia examinandi apologium sub nomine Mayerni Turqueti editam, ipsam unanimi consensu damnat, tanquam famosum libellum, mendacibus, convitiis et impudentibus calumniis refertum, quæ non nisi ab homine imperito, impudenti, temulento et furioso profiteri potuerunt. Ipsum Turquetum indignum judicat, qui, usquam medicinam faciat, propter temeritatem, impudentiam et veræ medicinæ ignorationem. Omnes vero medicos, qui ubique gentium et locorum medicinam exercent, hortatur ut ipsum Turquetum similiaque hominum et opinionum portenta a se suisque finibus arceant, et in Hippocratis ac Galeni doctrina constanter permaneant; et prohibuit ne quis ex hoc medicorum Parisiensum ordine, cum Turqueto eique similibus medica consilia ineat; qui secus fecerit, scholæ ornamentis et academiæ privilegiis privabitur, et de Regentium numero expungetur. Datum Lutetiæ, in scholis superioribus, die 5 decembris, anno salutis 1603.

Mais quels étaient donc ces fameux remèdes chimiques, dont se servait Turquet de Mayerne et qui lui valurent la terrible sentence qu'on vient de lire ? C'étaient les préparations à base d'antimoine. Le moment est donc venu de dire quelques mots de ce médicament, qui, durant un siècle, fit pleuvoir tant de pamphlets, d'arrêts et d'injures !

Si l'on en croit la légende, c'est à un moine

allemand du quinzième siècle, nommé Basile Valentin, qu'il faut attribuer la découverte de l'antimoine. Cet alchimiste, à la fois philosophe, astrologue et médecin, isola le premier ce métalloïde et eut l'idée de l'appliquer à la thérapeutique. Il en fit prendre d'abord à des porcs, à qui ce régime réussit à merveille : il les vit engraisser très rapidement. Ce résultat ne doit point surprendre si l'on songe que le minerai d'antimoine contient toujours une certaine proportion d'arsenic : or, l'arsenic, pris à petite dose, a la propriété d'engraisser, ainsi que le savent fort bien les paysans de la Basse-Autriche. Basile Valentin voulut donc étendre le champ de ses expériences : il fit prendre son nouveau produit aux moines de son couvent. Se servit-il d'une préparation mal faite; l'ordonna-t-il à trop forte dose? Toujours est-il que les moines, au lieu d'engraisser, maigrirent et devinrent même fort malades. Basile, en bon logicien, tira donc cette conclusion que son remède convenait aux porcs, mais ne convenait pas aux moines, et il l'appela antimoine! Mais il ne se tint pas pour battu, il fit de nouveaux essais qui lui réussirent sans doute ; il crut bientôt avoir trouvé la panacée universelle, et il publia sa nouvelle découverte sous ce titre modeste :

le Char triomphal de l'antimoine, currus triomphalis antimonii !

Un demi-siècle plus tard, Théophraste Paracelse de Hohenheim reprit à nouveau les recherches de Basile Valentin : il étudia les propriétés de ce nouveau métal et en généralisa les applications thérapeutiques. Continuant l'œuvre de Paracelse et, sous l'influence de ses idées, les alchimistes du seizième siècle se firent les fervents apôtres de l'antimoine, et dans l'espoir que l'étude de cette substance les mettrait enfin sur la voie de la découverte de l'or potable, but de leurs persévérantes recherches, ils en produisirent un grand nombre de combinaisons et de préparations nouvelles. Bientôt les médecins, surtout ceux de la Faculté de Montpellier, se mirent à faire usage de l'antimoine dans le traitement des maladies, et, il faut le reconnaître aussi, ne tardèrent pas à en abuser : ils l'administrèrent un peu à tort et à travers, et quelques accidents, paraît-il, se produisirent. Aussitôt la Faculté de Paris s'émut, et, dès 1566, tous les docteurs ayant été entendus, elle rendit un premier arrêt solennel (1) qui décla-

(1) Décret de la Faculté (traduction française). — Tout le collège de la Faculté de médecine ayant été convoqué à l'effet de porter un jugement pour servir de règle relativement à l'antimoine, il a été décidé, d'après l'autorité de tous ceux qui se sont illustrés en

rait l'antimoine substance délétère, le classait parmi les matières vénéneuses et en interdisait l'usage.

Cet arrêt fut le signal des hostilités : bientôt deux camps se formèrent au sein du docte corps médical ; l'un qui voulait à tout prix faire respecter le décret de la Faculté; l'autre qui demandait qu'on autorisât l'usage de l'antimoine. On vit donc éclater entre les deux partis une lutte farouche à coups de brochures, de satires, de pamphlets et de livres, guerre de Cent ans d'un nouveau genre, dans les détails de laquelle nous n'entrerons pas, parce qu'ils nous conduiraient jusqu'au milieu du dix-septième siècle, trop loin de l'époque qui nous occupe.

Quoi qu'il en soit, malgré les fureurs de la Faculté de Paris, tous les empiriques, la plupart des docteurs venus de Montpellier et quelques-uns de Paris, continuèrent à administrer le remède prohibé. Turquet de Mayerne ne s'en fit pas faute, et nous avons vu de quelle façon il fut traité : mais il ne se laissa pas abattre sous le

médecine, et pour les raisons déjà exposées devant M. le procureur général, que l'antimoine est une substance délétère, et, comme tel, doit être classé parmi les simples de nature vénéneuse ; que, de plus, il n'existe pas de préparation qui puisse le corriger, de manière à en permettre l'usage sans danger. Décrété aux Ecoles de médecine, le troisième jour des calendes d'août de l'année 1566.

coup de la sentence dont la Faculté de Paris avait cru le terrasser. Il fut bien obligé de renoncer à ses cours publics, mais il continua à exercer la médecine à Paris. Malgré ses nombreux ennemis, il obtint vite une assez grande célébrité pour oser solliciter la place de premier médecin du Roi, devenue vacante à la mort d'André Du Laurens; et il l'aurait obtenue, nous l'avons dit, s'il n'eût été protestant, et si la Reine, poussée par le cardinal du Perron ne se fût opposée à ses prétentions.

Quelques années plus tard, en 1607, Turquet de Mayerne eut l'occasion de soigner et la chance de guérir un seigneur anglais malade, qui était venu à Paris pour se faire traiter et s'était adressé à lui. Ce fut le commencement de sa fortune. Pour le remercier de ses bons soins, ledit seigneur lui offrit, en guise d'honoraires, un voyage en Angleterre. Turquet fut partout fort bien accueilli ; il eut l'honneur d'être présenté à Jacques Ier, qui goûta fort son esprit et ses manières et conçut pour lui une grande estime : aussi en 1611, ce prince l'appela solennellement pour être son premier médecin. Mayerne accepta avec empressement et remplit sa charge avec tant d'honneur et de distinction, qu'il devint le favori du Roi, et

qu'après la mort de celui-ci il fut revêtu de la même dignité auprès de son fils Charles Ier. Il ne quitta la Cour qu'à la mort tragique de ce prince, en 1649.

Turquet de Mayerne se fit en Angleterre une très grande réputation et y acquit une fortune considérable; les Facultés de médecine d'Oxford et de Cambridge l'admirent d'un consentement unanime au nombre de leurs docteurs. Il mourut à Chelsea, près de Londres, le 16 mars 1655, âgé de plus de quatre-vingts ans.

Turquet n'a rien fait imprimer que l'apologie dont nous avons parlé : on lui a attribué une lettre parue de son vivant sur le traitement de la gonorrhée : *De gonorrheæ inveteratæ et carunculæ ac ulceris in meatu urinario curatione*.

A « l'affaire de l'antimoine » se rattache un autre nom de médecin d'Henri IV, celui de Quercetan.

Joseph du Chesne, dit Quercetanus, sieur de Moramé, de Lyzérable et de La Violette, naquit dans le comté d'Armagnac en Gascogne. Si l'on en croit Gui Patin, il ne démentit pas un seul instant son origine, car il fut toute sa vie « d'une jactance insupportable et d'une vanité ridicule » : il est vrai que Gui Patin ne l'aimait guère, car

Quercetan fut, en France, le principal défenseur du système de Paracelse. Quercetan voyagea longtemps en Allemagne, s'appliqua beaucoup à la chimie, et s'attira l'estime des célébrités de ce pays par ses talents dans cette science. Vers 1573, il reçut le bonnet de docteur en médecine dans les Ecoles de Bâle; de là, il se rendit à Paris, où il parvint à se faire admettre au nombre des médecins ordinaires d'Henri IV. A la faveur de ce titre, il pratiqua dans cette ville; il y acquit même assez de réputation, mais sa conduite lui valut un grand nombre d'ennemis au sein de la Faculté.

Quercetan avait pourtant étudié les médecins de l'antiquité, et il les connaissait mieux que la plupart des médecins spagiristes de l'Allemagne: mais il ne s'élève pas moins qu'eux contre l'étude exclusive des textes anciens, et regarde la nature comme la source unique des connaissances. Malheureusement, il n'obéit pas toujours à ce sage principe, et à maintes reprises, ses ouvrages nous donnent la preuve de son empirisme superstitieux : sa théorie de la matière médicale par exemple repose sur les *signatures*, dont il abuse à tel point qu'il croit l'individu mâle d'une plante plus convenable aux hommes, et l'individu femelle

plus convenable aux femmes! Expliquons brièvement ce qu'on appelait alors la *doctrine des signatures*.

Les plantes passaient pour emprunter aux astres, sous l'influence desquels elles étaient nées, des propriétés en rapport avec celles de ces astres De plus, on les considérait comme possédant des vertus médicamenteuses particulières, suivant les ressemblances qu'elles pouvaient présenter avec les organes atteints de maladie. S'agissait-il par exemple de traiter une affection du cœur, on devait employer le citron, lequel a la forme de cet organe et la couleur du soleil, l'astre du cœur. Avait-on affaire à une maladie du poumon, l'usage de la pulmonaire, dont les feuilles, par la disposition de leurs nervures, rappellent vaguement cet organe, était aussitôt indiqué. L'ecchium vulgare étant tacheté comme la vipère, on le nommait vipérine, et on le prescrivait contre la morsure des serpents. De même le suc jaune de la grande chélidoine passait pour souverain contre les maladies du foie. Quercetan avait cru trouver dans la fleur de la pivoine, une certaine analogie avec la tête humaine, et il avait vu dans l'aigrette de folioles rouges, qui couronne les capsules de ce végétal, comme un simulacre de l'éclair, par

lequel l'épilepsie occasionne tous ses accidents : il ne lui en fallut pas davantage pour déclarer que les semences de la pivoine étaient un excellent remède contre cette affection !

Quercetan fut un partisan acharné de l'antimoine et des préparations chimiques : il eut à soutenir des luttes contre la Faculté et, longtemps après sa mort, qui arriva en 1609, Gui Patin se récriait encore contre lui.

Il publia de nombreux ouvrages. Parmi les principaux, citons : *Traité de la cure générale et particulière des arquebusades*. Lyon, 1576 ; — *Magnum mundi speculum ;* — enfin *Diæteticon polyhistoricum*, Paris, 1606, traduit en français sous ce titre, *Le pourtraict de la santé*, qui est une façon de manuel d'hygiène, fort judicieux pour l'époque, et dont nous avons déjà donné un extrait.

VI. — Nicolas Dortoman. — Guillaume Baillou. — Jean Héroard.

Parmi les médecins du Roi dont il nous reste à parler, les plus célèbres furent Dortoman, Baillou et Héroard.

Nicolas Dortoman naquit à Arnheim, dans la province de Gueldre en Hollande. Il vint étudier

la médecine à Montpellier, où il se fit inscrire sur les registres de l'école en 1566 ; il reçut le bonnet de docteur en 1572. A la mort d'Antoine Saporta, il fut choisi pour le remplacer, et il prit possession de sa chaire. Mais sa renommée perça bientôt jusqu'à la cour et, en 1589, Henri IV le nomma son médecin ordinaire. Dortoman mourut en 1596.

Il composa un traité, dans lequel il cherche à fixer les vertus des eaux de Balaruc, à en préciser les usages, et à indiquer les précautions qu'on doit observer en les prenant. Ce traité parut à Lyon en 1579 sous le titre : *De causis et effectibus thermarum Bellilucanarum parvo intervallo a Monspelliensi urbe distantium, libri duo.*

Guillaume Baillou, dit Ballonius, naquit à Paris en 1538. Son père, géomètre et architecte habile, originaire de Nogent-le-Rotrou, avait quitté cette ville, sans doute trop petite pour ses talents, et s'était établi à Paris, attiré par des gens de première distinction. Ce fut un des présidents du Parlement, M. Guilliers, qui prit en affection le jeune Baillou et le fit élever avec ses propres enfants. Guillaume montrait d'ailleurs de remarquables dispositions, et faisait de grands progrès dans les lettres grecques et latines. Après

avoir terminé ses humanités, il s'appliqua à la philosophie et l'enseigna ensuite dans l'Université ; puis il étudia la médecine et eut pour professeur Duret, Houllier, Brissot et Fernel. Baillou fut reçu bachelier en 1568 ; il se montra redoutable dans les disputes de l'Ecole ; ses arguments étaient si subtils, et il les poussait avec tant de vivacité, qu'il désarçonnait aisément ses camarades, et qu'il mérita le surnom de « fléau des bacheliers ». C'est ainsi qu'il se préparait à l'enseignement, auquel il devait consacrer quarante-six années de sa vie. Baillou fut élu doyen en 1580 ; il ne put, pendant son décanat, faire fleurir les études, comme il l'aurait voulu : la peste, qui désolait Paris, avait fait déserter les Ecoles ; mais Baillou concentra toute son ardeur contre les charlatans qui espéraient profiter du malheur de la population.

Il avait assez de renommée pour pouvoir faire son chemin à la cour ; déjà Henri IV, qui l'aimait beaucoup, l'avait choisi comme médecin ordinaire ; bientôt il désira lui confier la santé du dauphin. Mais Baillou préféra aux honneurs les charmes tranquilles de la vie privée, et il remercia de façon à faire comprendre que l'offre qu'on lui faisait ne convenait pas à son caractère. Il se con-

sacra à ses malades et à ses amis ; sa manière de traiter était si douce qu'il se fit une grande réputation comme médecin des enfants : le temps que lui laissait sa nombreuse clientèle, il l'employait à lire, confronter et interpréter les anciens. Hippocrate et Galien furent ses auteurs préférés et ses modèles, et il leur resta attaché plus qu'aucun médecin de son temps. Il mourut, l'ancien des Ecoles, en 1616, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Jean Héroard naquit à Montpellier. Il se fit inscrire sur les registres de la Faculté de cette ville le 27 août 1571, et fut reçu docteur en 1575. Peu de temps après, il alla à Paris, où il devint l'ami de Jacques Guillemeau, dont le fils Charles avait été son camarade à Montpellier. Guillemeau le fit recevoir chez M. de Joyeuse, alors fort en crédit à la Cour et qui lui fit obtenir une place de médecin par quartier. Héroard conserva cette place auprès de Charles IX, d'Henri III et d'Henri IV. Sous Henri IV, il se fit l'ami du duc de Bellegarde et, grâce à sa protection, il obtint, pendant la grossesse de la reine Marie de Médicis le brevet de premier médecin du dauphin qui naîtrait. Quand Louis XIII monta sur le trône, il devint son premier médecin et conserva cette charge jusqu'à sa mort survenue en 1629, à la suite

d'une maladie contractée au siège de la Rochelle.

Héroard n'a laissé qu'un seul ouvrage, son *Journal*, dans lequel depuis le 27 septembre 1601, jour où le Dauphin fit son entrée dans le monde, il enregistre quotidiennement toutes les actions de son jeune maître. Comme le remarque M. A. Franklin « ces notes écrites au jour le jour semblent moins émaner d'un médecin que d'une mère tendre désireuse, de conserver d'intimes souvenirs concernant l'enfance d'un fils bien-aimé (1) ». Elles sont intéressantes à plus d'un titre, et surtout utiles pour l'histoire des mœurs et de la vie privée de cette époque, car souvent Héroard ne craint pas de dévoiler certains détails d'une intimité un peu scabreuse. Nous allons en donner quelques extraits pris çà et là dans le courant de l'œuvre, non toutefois sans quelque hésitation et sans avoir rappelé que nous sommes seulement au début du grand siècle et que les Précieuses de l'Hôtel de Rambouillet n'ont pas encore contribué à « dévulgariser » la langue française, ni exigé dans le style la décence des expressions.

Héroard écrit en 1606 :

Le 7 novembre, mardi. Il s'amuse à mettre en bataille, file à file, toute sa compagnie de pièces de poterie, et le

(1) A. Franklin. La Vie privée d'autrefois : les médecins, p. 170.

Dauphin était à la tête. Mené chez le Roi, au cabinet, où il s'amuse avec de l'encre et une plume, à faire des oiseaux. Il joue à trois dés, M. DE BASSOMPIERRE contre lui, en lui apprenant le jeu.

Le 8, mercredi. Il dit vingt-cinq quatrains de PIBRAC. Mené chez le Roi, le Roi lui dit qu'il veut que le petit More (1) couche avec lui. — « Il noircirait les draps, papa, » n'ayant pas voulu dire qu'il ne le voulait pas.

Le 9, jeudi, à Fontainebleau. Mené chez le Roi, qui était encore au lit, le Roi le met dessus, lui disant : « Vous êtes un petit veau. » — « Excusez-moi, papa, si vous aviez vu comme je saute, vous ne diriez pas que je sois veau. » Il va chez M. DE ROSNY, au bout du parterre ; est ramené chez la Reine, puis du balcon de l'escalier, il regarde M. DE CRÉQUI et autres qui jouaient au ballon dans la cour. Le Roi l'envoie quérir pour souper, puis il retourne en sa chambre pour faire habiller tous ces petits qui étaient avec lui, avec Madame et Mademoiselle DE VENDÔME pour un ballet. Il n'en veut point être, dit : « J'en ferai demain un tout de garçons. » Retourne chez le Roi, où il voit danser ce ballet.

. . . . . .

Le 11, samedi. Mené chez le Roi, où il trouve la Reine. Le Roi lui dit : « Mon fils, je m'en vais à Saint-Germain, voulez-vous venir avec moi ? — Oui papa. » La Reine lui dit : « Mais papa va en poste. » — « C'est tout un, j'irai à pied, je courrai tant que je pourrai, et, s'il va trop fort, je m'arrêterai et puis je m'en retournerai. » Le Roi lui dit : « Mon fils, me servirez-vous bien ? — Oui papa. — Mais vous ne me sauriez donner mes bottes ? — Excusez-moi, papa, je ferai tout, » dit-il gaiement. La Reine lui dit : « Mais je veux que vous me serviez aussi. » — « Je le

(1) Le nain de la Reine.

veux bien, maman. » — « Mais vous ne me sauriez coiffer. » — « Excusez-moi, maman. » Puis, reconnaissant qu'il s'était mépris et y ayant songé, il s'en va droit à la Reine : « Maman, ce sera ma sœur. »

. . . . . .

Le 14, mardi. Il voit Boileau son violon, qui caressait Joron l'une de ses femmes de chambre, de laquelle Boileau était amoureux : elle était couchée au lit de sa nourrice : « Boileau, venez ici, venez ça, venez à moi, » dit-il impérieusement, et comme il se fut approché : « Qui vous fait si hardi de vous jouer à mes femmes de chambre et devant moi! » Il s'amuse à ses animaux de poterie, qu'il met en bataille, l'appelle sa compagnie.

. . . . . .

Le 26, dimanche, à Fontainebleau. M. de Roquelaure se jouant à lui l'appelle : « Maître Louis » ; il reprend soudain « Maître borgne », il l'était. M. de Bassompierre se jouant à lui l'appelait « maître badin », il repart sérieusement et sans rire : « Maître sot. » Le Roi dit au Dauphin et à M. de Roquelaure « qui voudra être le mignon de papa, il faut qu'il mouche ce flambeau » ; il y saute soudain tout le premier, la mouche net et se brûle au bout du doigt indice, sans s'en plaindre qu'en souriant.

Le 27 lundi, mené chez le Roi, M. de Roquelaure l'appelle « Sergent Louis » ; il lui répond : « Sergent borgne. » Il entretient M. de Mansau, lui demande les noms des capitaines qui doivent entrer en garde ; de ceux qui les relèvent et du lieu où ils entrent en garde sous le nom du sieur de Drouet, il dit : « son tambour est gaucher ; » il était vrai, et si, il y avait longtemps qu'il ne l'avait vu. Il joue au jeu : *Je vous éveille,* et ne s'éveille que pour le Roi et pour la Reine, pour Mme de Montglat et son fils.

. . . . . .

Année 1604, le 9 juin. La folle de la Reine, Mathurine, lui dit : « Viens ça, seras-tu aussi ribaud que ton père ? » Il répond froidement y ayant songé : « Non. »

. . . . . .

Le 5 août jeudi à Saint-Germain. A huit heures et demie, dévêtu, Mlle de Vendôme lui demande : « Monsieur, coucherai-je avec vous ? » Il répond brusquement : « Ho ! ho ! vous n'êtes pas l'Infante. » Mis au lit, Mlle de..... lui en demande autant : « Monsieur, vous plaît-il que je couche là avec vous ? » Il répond résolument : « Etes-vous l'Infante ! — Oui, Monsieur » dit-elle. Il répond : « Non, vous n'êtes pas l'Infante. »

Louis XIII, comme on le voit, recevait une belle éducation de la part de ses demoiselles de compagnie ! En août 1603 Mme de Verneuil, la maîtresse de son père, étant venue le voir, il joue avec elle, « lui met la main dans son sein, puis baise le bout de son doigt ». La marquise de son côté « lui mettait souvent la main sous la cotte ». En novembre 1604, Mme de Guise, l'ayant mené dans la chambre de la Reine, lui montre son lit et lui dit : « Monsieur, voilà où vous avez été fait. » Il répond : « Avec maman. » D'ailleurs Henri IV lui-même, son propre père, lui inculquait de jolis principes ! Il lui dit un jour :

« Mon fils, je veux que vous fassiez un petit enfant à l'Infante. » — « Ho ! ho ! non, papa. » — « Je veux que vous

lui fassiez un petit dauphin comme vous. » — « Non pas, s'il vous plaît, papa », dit-il, en mettant sa main au chapeau et en faisant une révérence.

Par contre, HENRI se montrait sévère sur d'autres questions et ne voulait pas que son fils s'habituât à trop compter sur ses serviteurs :

Septembre 1606, le 22, vendredi. A quatre heures et demie, il va à sa nourrice, qui était au jardin, et fait caca. Elle, par faute de linge, l'essuie avec des feuilles. Le voilà à crier, à pleurer : « Ah ! la vilaine ! » Mme DE MONTGLAT arrive qui demande ce que c'est ? « C'est Doundoun qui m'a torché le c... avec des feuilles » et se retournant vers elle « Ha ! la vilaine ! » et il la frappe avec un petit bout de houssine. Achevé de nettoyer avec un linge par Mlle DE VENTELET.

Le 23, samedi. M. DE LA COURT lui dit : « Monsieur, avez-vous pas entendu que papa vous a dit que vous apprissiez à vous laver les mains tout seul et à vous torcher le c... ? » — « Oui. » — « Que ne lui disiez-vous qu'il ne le torchait pas lui-même ? » — « Je n'eusse osé, il m'eût donné le fouet. »

Ainsi, on rendait donc au roi HENRI IV ce service, mais, en homme pratique, il exigeait que son fils pût se tirer d'affaire tout seul ! Fermons sur ce document historique le Journal d'HÉROARD : nous y trouverions sans peine trop de renseignements que l'on ne nous pardonnerait peut-être pas de reproduire ici !

Avec Héroard nous n'avons pas épuisé la liste des médecins d'Henri IV : il nous faudrait encore nous occuper d'un grand nombre de docteurs, dont à vrai dire la biographie ne nous a pas paru présenter un bien grand intérêt. Contentons-nous donc de citer seulement les noms de Jean de L'Orme, de Moulins, qui fut médecin de Marie de Médicis, et plus tard de Louis XIII ; de Jean Regnard, qui fut d'abord médecin d'Henri III, puis de Louis XIII ; d'Etienne Hubert, d'Orléans, qui succéda à Arnould de L'Isle dans la chaire de langue arabe à l'Université de Paris ; de Jean Martin, de Paris, qui a laissé des commentaires sur quelques livres d'Hippocrate ; de Pierre Seguin, grand partisan des remèdes chimiques : de Jean Haultin, traducteur en latin des œuvres de Paré ; de Jean de Renou, auteur d'une Pharmacopée, dont nous avons déjà parlé ; de Jean Aubery, enfin, qui a laissé, outre un Traité sur les bains de Bourbon-Lancy et de l'Archambault, un livre fort curieux, dédié à Du Laurens, intitulé *l'Antidote de l'Amour* et dans lequel l'auteur ne paraît pas avoir partagé le sentiment d'Ovide, qui regardait l'amour comme un mal rebelle aux secours de la médecine :

Nullis amor est medicabilis herbis ! (1)

(1) Ovide. *Métamorphoses*, livre I.

V. — Les chirurgiens : Antoine Portail. — François Martel. — Jacques Guillemeau.

L'état de la maison du roi Henri IV, que nous avons donné plus haut, nous apprend qu'en l'année 1593 la charge de premier chirurgien était occupée par Antoine Portail.

Antoine Portail naquit dans le Béarn vers 1530, et vint, à la suite de Jeanne d'Albret, étudier à Paris, où il se fit recevoir barbier-chirurgien. En 1558, on le trouve en cette qualité au siège de Doullens, dans l'armée royale. Vers cette époque, il épousa Jacqueline de Prime, fille de Méry de Prime, juré vendeur de vins, demeurant rue de l'Hirondelle, et sœur de Louis de Prime, cousin de Jeanne Paré ; ce mariage fut l'origine de ses relations avec le célèbre chirurgien. Il ne tarda pas à être attaché à la suite du roi Henri II dont il devint le chirurgien ordinaire ; au mois de mai 1561, il pansa Paré, qui venait de se fracturer la jambe. Il était fort habile à pratiquer l'opération de la saignée, ce qui ne l'empêcha pas, quand Charles IX eut besoin de ses services, de lui « piquer le nerf » en décou-

vrant la veine ; mais cet accident ne diminua pas la faveur du Roi, auprès duquel il se trouva à Plessis-les-Tours, le 3 octobre 1569. S'étant fait recevoir maître chirurgien juré, il devint chirurgien ordinaire de Charles IX et continua à remplir cette fonction sous Henri III, à la suite duquel il quitta Paris le lendemain de la Journée des Barricades, le 13 mai 1588, et qu'il assista, lorsqu'il fut frappé par Jacques Clément. A ce sujet un mot seulement sur la façon dont on traitait alors les plaies pénétrantes de l'abdomen.

On sait qu'Henri III fut assassiné par Jacques Clément vers les huit heures du matin. Le Roi venait de se lever ; il était assis sur sa chaise percée, ayant une robe de chambre jetée sur les épaules. Le couteau du jacobin l'atteignit au bas-ventre, « l'iléon fut percé d'outre en outre, selon la largeur du couteau, de la grandeur d'un pied ». Le chirurgien Portail fut aussitôt appelé et accourut : il trouva le Roi ensanglanté, qui venait d'arracher l'arme restée dans la blessure, « et tenait ses boyaux entre ses mains ». Le duc d'Angoulême rapporte en ces termes les soins que donna au royal blessé son chirurgien, « lequel sondant sa plaie, comme il était fort expérimenté,

mais d'un esprit prompt, ne put s'empêcher de dire en latin à un de ses compagnons nommé Pigré et au médecin Le Febvre, qu'il croyait que le boyau était percé. Ils résolurent qu'il lui fallait bailler un lavement ;... il ne le rendit qu'à moitié, le reste s'étant étendu dans le ventre par la fente qui était faite à l'intestin (1)». Henri III mourut dans la journée.

Son origine béarnaise fit choisir Portail par Henri IV, qui le nomma son premier chirurgien ; le Roi l'anoblit avec le titre d'écuyer, et, à plusieurs reprises, lui fit compter des sommes d'argent en dehors de ses gages. Portail mourut en 1608 sans laisser d'ouvrages, mais après avoir amassé une grande fortune et établi sa famille dans le Parlement où elle occupa longtemps des fonctions élevées.

François Martel lui succéda en qualité de premier chirurgien. Il suivit Henri IV dans diverses campagnes, notamment dans les guerres de Dauphiné, de Savoie, de Languedoc et de Normandie et lui sauva la vie à la Mothe-Frelon. Henri avait secouru une place de son parti appelée la Garnache, que ses ennemis assiégeaient, et il y avait

(1) Mémoires du duc d'Angoulême. — Collection Michaud, XI, p. 65.

essuyé beaucoup de fatigues : le soir, il eut une forte douleur de côté accompagnée d'une fièvre violente et d'une grande difficulté de respirer. Comme ses médecins étaient éloignés de sa personne en ce moment critique, il fit appeler François Martel, qui l'avait accompagné, et, sans autre avis que celui de ce chirurgien, il se fit saigner. Le succès de cette intervention fut heureux et mérita à Martel la confiance de son maître.

Martel est l'auteur de l'*Apologie pour les Chirurgiens contre ceux qui publient qu'ils ne doivent se mêler de remettre les os rompus et démis*. Dans cet ouvrage, il rapporte plusieurs guérisons qu'il avait faites à la Cour sous les yeux des médecins et chirurgiens nommés par le Roi pour examiner son habileté. On a encore de lui des *Paradoxes sur la pratique de chirurgie*.

Parmi les chirurgiens ordinaires du Roi, relevons le nom de Pierre Pigray, né à Paris en 1531, qui fut élève d'Ambroise Paré, et eut une grande réputation sous Henri III, Henri IV et Louis XIII, celui de Jérôme de la Noue, qui fut doyen du collège de chirurgie, et surtout celui du célèbre Guillemeau.

Jacques Guillemeau naquit en 1550, à Orléans, d'une famille de chirurgiens : il se familiarisa de

bonne heure avec les auteurs anciens, et reçut une culture littéraire fort soignée. Très estimé d'Ambroise Paré, il devint son élève particulier, demeura longtemps chez lui, et profita si bien de ses leçons qu'il fit de rapides progrès dans son art. Longtemps il exerça la chirurgie à l'Hôtel-Dieu de Paris ; puis se consacra tout entier au public. Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII lui accordèrent leurs faveurs : il fut successivement leur chirurgien ordinaire. Il mourut au milieu de ses travaux, couvert de gloire et d'honneurs, le 13 mars 1612. Il fut enterré dans l'église de Saint-Jean en Grève, et l'on grava sur son tombeau le sonnet suivant, où l'on retrouve l'emphase si chère au corps médical du temps :

Passant, tu vois ici sous cette froide lame,
Sans pouls, sans mouvement, le corps de Guillemeau.
Son nom et ses vertus de même que son âme,
Par l'immortalité l'exemptent du tombeau !

Son corps, qui gît ici, reluisait par la flamme
De son esprit divin qui lui sert de flambeau.
La Parque ne tient pas dans le fil de sa trame
Sa vie et ses vertus dans le même fuseau.

Après que Guillemeau par secrets admirables
Eut guéri tant de maux qu'on croyait incurables,
Enfin, il éprouva l'inclémence du sort.

Non plus que ses écrits d'éternelle mémoire
Son corps ne serait pas sous cette tombe noire,
Si l'art eût pu trouver du remède à la mort !

Guillemeau traduisit en latin les œuvres de son maître Ambroise Paré, dont son *Traité de chirurgie* n'est qu'un abrégé corrigé et quelquefois perfectionné sous le rapport du style. En 1593, il publia à Paris son *Apologie pour les chirurgiens*, dans laquelle il essaie de montrer l'injustice du public à leur égard. Guillemeau a laissé encore un *Traité des maladies de l'œil;* un *Traité de la parfaite méthode d'embaumer les corps ;* un *Traité de la génération de l'homme;* une *Histoire de tous les muscles du corps humain.*

Mais son ouvrage le plus célèbre est son traité de *l'heureux accouchement des femmes.* Guillemeau en effet s'était acquis un grand renom dans la pratique des accouchements : on sait qu'en 1599 il sauva Anne Simon, fille d'Ambroise Paré, d'une grave hémorragie puerpérale, en terminant promptement l'accouchement, ainsi qu'il l'avait vu pratiquer par son maître. Dans son ouvrage, il s'étend beaucoup sur la présentation du siège et sur le manuel de l'accouchement par les pieds; mais c'est à tort qu'on lui attribue la description de l'opération césarienne : il ne pratiqua cette opération que sur le cadavre, et il est même fort éloigné de la préconiser sur la femme vivante. Cependant, il appréhende les lenteurs et les hé-

sitations de certaines sages-femmes, et recommande une prompte intervention lorsque l'enfant se présente mal et qu'il souffre :

Si l'enfant, dit-il, est mal tourné, faible ou languide, et que la sage-femme soit au bout de son expérience, il faut, pour le garantir de la mort, et par conséquent la mère, qu'on y appelle le chirurgien, pour le délivrer et le mettre au monde. Ce (que je dirai en passant sans taxer aucun) qui se fait souventes fois trop tard, par l'opiniâtreté des parents et sages-femmes (1).

VI. — Louise Bourgeois. — Nicolas le Bailleul.

A l'époque où Guillemeau écrivait cette phrase, quelques accoucheurs s'étaient déjà fait une brillante réputation à la cour et dans la haute bourgeoisie. Cependant, la plupart des femmes en couches hésitaient à demander l'assistance d'un chirurgien, et préféraient avoir recours à des sages-femmes.

Celles-ci n'étaient déjà plus les simples « ventrières » du moyen-âge, qui, après avoir aidé plusieurs voisines en travail, avaient ainsi acquis quelque expérience des accouchements. Depuis

(1) Guillemeau. Le Gouvernement de la femme enceinte durant les neuf mois de sa grossesse, dans les Œuvres, in-folio, p. 257, édition de 1649.

l'année 1580, avant d'être admises à exercer leur profession, elles devaient faire preuve de quelques connaissances et offrir certaines garanties strictement stipulées dans des règlements imprimés : les aspirantes étaient tenues, avant tout, de « faire paraître leur demeure, leur vie, conversation vertueuse, et sous quelles maîtresses ou mères elles ont appris l'état (1) ». Il n'y avait pas d'ailleurs de moyen officiel d'instruction : chaque année l'un des chirurgiens du Châtelet faisait une « anatomie de femme pour l'instruction de ce qui est la pratique des sages-femmes, où elles seront averties se trouver, si elles en ont commodité ». Les aspirantes étaient ensuite interrogées par le médecin, les deux chirurgiens et les deux matrones jurées du Châtelet. Si elles sortaient triomphantes de cette épreuve, elles avaient le droit, huit jours après, de « mettre et apposer, au-devant de leur maison, enseignes de sages-femmes, comme ont les autres : qui sont une femme portant un enfant et un petit garçon portant un cierge, ou un berceau, avec une fleur de lys, si bon leur semble ».

Tous ces détails et d'autres encore, nous les

(1) Statuts et règlements ordonnés pour toutes les matrones et ages-femmes de la ville, faubourgs et vicomté de Paris.

retrouvons dans l'un des ouvrages de Louise Bourgeois (1), sage-femme fort célèbre, dont nous devons un peu parler, car elle fut admise à la Cour d'Henri IV, et elle accoucha six fois la reine Marie de Médicis.

Louise Bourgeois était issue d'une famille aisée : en 1584, elle épousa Martin Boursier, barbier-chirurgien, qui avait été élève d'Ambroise Paré, et qui servait dans l'armée du Roi. Durant son absence, Louise Boursier habitait avec sa mère et ses trois enfants une des maisons qu'elle possédait au faubourg Saint-Germain. Pendant le siège de Paris, ce faubourg fut un des premiers envahi et saccagé par les troupes d'Henri de Navarre : si bien que Louise Boursier eut sa maison complètement pillée et passa du jour au lendemain de l'aisance à la misère. Elle dut se mettre à travailler et à confectionner différents ouvrages de broderie ; mais le peu qu'elle gagnait ainsi ne suffisait point à nourrir cinq personnes : aussi, pressée par la nécessité, se décida-t-elle à apprendre le métier de sage-femme.

Elle se mit courageusement à étudier les œuvres de Paré et bientôt s'offrit pour accoucher

(1) Louise Bourgeois. Comment j'ai appris l'art de sage-femme, *in* Observations diverses sur la stérilité, perte de fruits, fécondité, accouchement, etc... 1626, in-8, t. II, p. 104.

la femme de son crocheteur : elle se tira fort bien de cette première épreuve et, après cinq années de pratique, elle se fit recevoir jurée à Paris le 12 novembre 1598. Ce ne fut pas sans quelque difficulté : les deux sages-femmes chargées de l'interroger, la dame Dupuis et la dame Péronne, ne voulaient point la recevoir, lorsqu'elles eurent appris la profession de son mari : « Pardieu, ma compagne, dit la Dupuis, le cœur ne me dit rien de bon pour nous ; puisqu'elle est la femme d'un surgean (1) elle s'entend avec les médecins comme coupeurs de bourses en foire : il ne nous faut recevoir que des femmes d'artisans, qui n'entendent rien à nos affaires ! »

Plus tard Louise Boursier supplanta cette vieille Dupuis, qui avait accouché Gabrielle d'Estrées et que Henri IV voulait donner pour accoucheuse à sa femme. Ce fut elle qui mit au monde Louis XIII. « Le roi, dit Bayle, lui avait recommandé de faire si bien son devoir auprès de la reine Marie de Médicis qu'il ne fût pas nécessaire de recourir à un homme ; car la pudeur, ajouta-t-il, en souffrirait trop ! » Louise Bourgeois s'acquitta bien de son rôle. Pourtant, si l'on en croit Perefixe, « l'enfantement fut difficile, et l'enfant si travaillé

(1) Chirurgien.

qu'il en était tout violet ». Mais la sage-femme le rappela à la vie, en lui soufflant dans la bouche un peu de vin :

Je demande du vin à M. de Lozeray, écrit-elle, l'un des premiers valets de chambre ; il apporta une bouteille. Je lui demande une cuiller. Le Roi prit la bouteille qu'il tenait. Je lui dis : « Sire, si c'était un autre enfant, je mettrais du vin dans ma bouche et lui en donnerais, de peur que la faiblesse ne dure trop. » Le Roi me mit la bouteille contre la bouche et me dit : « Faites comme à un autre. » J'emplis ma bouche de vin, et lui en soufflai. A l'heure même il revint et savoura le vin que je lui avais donné (1).

En 1627, Louise Bourgeois accoucha la duchesse de Montpensier, qui mourut entre ses mains, sans doute d'une péritonite puerpérale. L'autopsie fut ordonnée et pratiquée par cinq médecins et cinq chirurgiens : ceux-ci ne découvrirent rien qui pût être imputé à faute à la sage-femme. Mais elle n'en avait pas moins été soupçonnée, et pour faire taire les médisances, qui déjà couraient sur son compte, elle eut l'imprudence d'attaquer le rapport que les médecins avaient rédigé (2). Charles Guillemeau, le fils de Jacques Guillemeau, et premier chirurgien du Roi, fut aussitôt chargé

(1) Louise Bourgeois. Œuvres, t. II, p. 159.

(2) Apologie de Louise Bourgeois, dite Boursier, sage-femme de la Reine mère du Roi, et de feue Madame, contre le rapport des médecins, in-12.

de lui répondre. Sans le moindre ménagement, il n'hésita pas à déclarer que la mort de la duchesse devait être attribuée aux manœuvres imprudentes de la sage-femme.

Louise Bourgeois ne se releva pas de cette déclaration : elle cessa toute pratique, passa le reste de ses jours dans la retraite et mourut le 13 décembre 1636, âgée de soixante-treize ans.

Pour arrêter ce défilé déjà si long, et pourtant si incomplet, des personnages chargés de veiller à la santé de Henri IV et de la famille royale, empruntons à Scévole de Sainte-Marthe l'éloge qu'il consacre à un rebouteur attaché à la personne du Roi, si habile qu'il passait pour avoir reçu du ciel le don de « remettre les os disloqués et rompus », si célèbre, qu'il donna son nom a tous ceux qui, après lui, exercèrent son art (1). Il s'appelait Nicolas le Bailleul.

Certes, il me souvient de m'être rencontré plusieurs fois en des lieux où il pansait des personnes malades. C'était alors une chose merveilleuse de voir avec quelle douceur et agilité de mains il maniait les os démis ou rompus, comme il remettait les nerfs disjoints ou tressaillis et tous les membres du corps dans leur première assiette, et leur rendait leurs fonctions naturelles. Car il pratiquait ces

(1) « On appelle tous les remetteurs des bailleuls. » Tallemant des Réaux. Historiettes, t. V, p. 401.

choses si heureusement que, soit que cela procédât de l'agilité de sa main ou de la haute opinion que les malades avaient conçue de son adresse ou de son expérience, ils n'avaient presque au fort de leur mal aucun sentiment de leur mal même. Tous ses remèdes étaient bénins et conformes à la nature, et il savait le secret d'adoucir et comme assoupir toute sorte de maux sur le point qu'il les traitait. Avec tout cela, il ajustait ses bandages si à propos sur le corps des malades, et par de divers tours et retours qu'on ne pouvait démêler, il serrait si fortement et si doucement encore toutes les parties offensées, que pas une ne se pouvait ni lâcher ni mouvoir qu'à sa volonté. Si bien que, par le moyen de ses ligatures et le souple maniement de ses mains, il tournait les os, les artères et les nerfs comme lui semblait, et les rangeait finalement où ils devaient être... Enfin, riche d'honneur et de réputation, il mourut à Paris, l'an 1610, du déplaisir extrême qu'il conçut de l'horrible et détestable parricide commis en la personne sacrée du Roi Henri le Grand, son bon maître (1).

(1) Scévole de Sainte-Marthe. Eloges des hommes illustres, traduits en français par G. Colletet. 1644, in-4, p. 560.

III

LES MALADIES DU ROI

I. — Quelques considérations étiologiques.

Henri IV mourut assassiné, comme chacun sait, le 14 mai 1610, frappé par Ravaillac de deux coups de couteau, comme il se rendait en carrosse à l'Arsenal et passait rue de la Ferronnerie. Le lendemain son corps fut ouvert en présence de dix-huit médecins et de douze chirurgiens. Le procès-verbal d'autopsie qui a été publié par Guillemeau dans ses Œuvres de chirurgie, et que nous donnons plus loin, nous apprend « que tout le corps était de très bonne température et de très belle structure ». — « Toutes les parties nobles furent trouvées si saines et entières, raconte L'Estoile, que les médecins disaient que, selon le cours de nature, il pouvait vivre encore vingt ans (1). »

(1) L'Estoile. Journal, mai 1610, t. X, p. 204.

Il serait donc permis de supposer d'après ces documents que le Roi mourut en pleine et parfaite santé : cela serait pourtant inexact. Certes Henri IV fut loin d'être un roi maladif! Elevé dans l'air pur et vivifiant des Pyrénées, au milieu des petits montagnards dont il partageait les jeux violents et le rude régime, ce prince était devenu, dès l'âge de quinze ans, le chef du parti réformé, il avait passé sa jeunesse dans les camps et fortifié son corps à toutes les privations et les vicissitudes de la guerre ; plus tard, il avait dû pied à pied conquérir son royaume : sa mâle énergie et son impétueuse bravoure avaient eu raison de ses nombreux ennemis !

Ainsi, endurci de bonne heure à tous les exercices du corps et aux fatigues des armes, Henri était doué d'un tempérament robuste. Il n'aurait donc probablement pas eu l'occasion de recourir aux lumières des célébrités médicales, que nous avons passées en revue, si, une fois parvenu au trône de France, il se fût mieux rappelé la tempérance de ses jeunes années, et s'il n'eût pas toujours, avec trop de complaisance, favorisé certains penchants, qui ne furent pas sans altérer sa bonne constitution ; car, soit dit sans reproche, peut-être fut-il trop fervent de la bonne

chère, peut-être mérita-t-il trop bien le surnom de Vert-galant, que lui a laissé l'histoire !

Aussi à part une fluxion de poitrine et de temps en temps quelques accès de fièvre, toutes les maladies d'Henri IV se résument-elles en indigestions et dévoiements, en accès de goutte, et enfin, avec toutes sortes de complications, en une indisposition que le dix-huitième siècle devait désigner plus tard sous le nom gracieux de « galanterie ».

La « science de gueule », comme dit Montaigne, fut en effet fort en faveur à la cour d'un roi qui mangeait beaucoup, et Henri IV, parmi tant de progrès accomplis sous son règne, ne fut pas insensible à ceux réalisés dans l'art culinaire. « Bonne chère, bon feu ! j'arrive avec Corisande, » écrit-il à M. de Poyanne, en lui annonçant qu'il irait souper dans son château des Landes ; et plus tard, devenu âgé, dînant au Louvre avec Roquelaure, il se lamente d'avoir un peu perdu l'appétit depuis qu'il est roi de France. Et Roquelaure de le consoler : « Sire ! lorsque vous étiez roi de Navarre, vous étiez excommunié, et vous mangiez comme un diable ! » D'ailleurs, Henri reconnaît lui-même ses travers : il éprouve le besoin de s'excuser de sa faiblesse pour les raffinements de

la table : « Les grands mangeurs et les grands dormeurs, disait-il, ne sont capables de rien de grand : une âme que le sommeil et la bonne chère ensevelissent dans la masse de la chair ne peut avoir de mouvements nobles, ni généreux. Si j'aime la table et la bonne chère, c'est pour m'égayer l'esprit ! »

Il ne manquait pas d'ailleurs de se divertir de toute autre manière, et s'il est une réputation qu'il n'a pas usurpée, c'est celle d'avoir aimé ses sujettes, à quelque rang qu'elles appartinssent. « Si ce prince fût né roi de France et roi paisible, avoue Tallemant des Réaux, il se fût noyé dans les voluptés, puisque, malgré toutes ses traverses, il ne laissait pas, pour suivre ses plaisirs, d'abandonner ses plus importantes affaires. » Nous n'avons pas ici à raconter les intrigues de ses diverses amours avec Fleurette, la fille du jardinier du château de Nérac, avec Mme de Montmorency-Fosseux, dite la Fosseuse, avec la comtesse de Guiche, plus connue sous le nom de la belle Corisande, puis avec Jacqueline de Bueil, qu'il fit comtesse de Moret, avec Charlotte des Essarts, Gabrielle d'Estrées, et tant d'autres dames de toutes qualités, trop heureuses d'avoir quelques charmes pour un si grand roi ! Le Béarnais cou-

rait de maîtresse en maîtresse. Souvent sa passion s'évanouissait aux premiers feux de l'aurore, mais « quand il rencontrait des beautés qui le frappaient au cœur, assure l'historien Péréfixe, il aimait jusqu'à la folie, et, dans ses transports, il ne paraissait rien moins que Henri le Grand ! »

Il nous serait aisé de développer ces données étiologiques : les documents abondent. Nous sommes plus embarrassé pour faire l'histoire pathologique proprement dite de ce roi ; et nous ne saurions trop regretter qu'un de ses nombreux médecins n'ait eu l'idée de nous laisser un journal de sa santé, ainsi que le firent, par exemple, pour Louis XIII le bon Jean Héroard, et pour Louis XIV d'Aquin et Fagon. Nous nous contenterons donc de quelques rares renseignements, que nous avons lus dans les écrits du temps, et en particulier dans les Mémoires de Sully et de L'Estoile.

II. — Naissance et enfance du Roi. — Ses nourrices. — Son éducation.

Henri IV (1) naquit au château de Pau en 1553,

(1) Il descendait de Louis IX par Robert de Clermont, comte de Clermont, sixième fils du Roi, et époux de Béatrice de Bourbon, héritière de Bourbon. Son père était Antoine de Bourbon, sa mère,

entre une et deux heures du matin, le 13 ou le 14 décembre ; les historiens ne sont pas d'accord sur la date, mais tous ils se sont complus à raconter les premières heures du prince. L'un d'eux, J.-B. Legrain, va plus loin, et fait des suppositions sur le lieu et la date de sa conception :

Par le rapport du temps de sa naissance à celui que le cours de nature a désigné à sa conception, il faut qu'elle ait été au mois de mars, lorsque le Soleil entre au signe amoureux du Mouton, saison en laquelle le peuple de Dieu a pris les assurances de son salut par la conception de son sauveur, saison laquelle, oubliant toutes les rigueurs d'un hiver nouvellement passé, nous voyons les douceurs d'un printemps agréable (1).

Voilà pour la date. Quant au lieu, cet auteur se prononce pour la Flèche, où la cour de Navarre séjourna de la fin de février 1552 à la mi-août 1553.

Pendant la grossesse de Jeanne d'Albret, les mauvaises langues prétendaient que son père, le roi Henri, venait de faire un testament en faveur d'une certaine dame qui ne lui était pas, paraît-il, indifférente. Ce bruit arriva aux oreilles de Jeanne, qui, fort inquiète, implora son père de

Jeanne d'Albret, était fille d'Henri II, roi de Navarre, qui avait épousé Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier.

(1) J.-B. Legrain. Décade contenant la vie de Henri le Grand, p. 76.

lui dire la vérité. Celui-ci, vaincu par ses caresses et ses bonnes paroles, finit par lui promettre qu'il lui laisserait lire son testament « lorsqu'elle lui aurait montré ce qu'elle avait dans le ventre ; et tirant de son cabinet une grosse boîte d'or fermée à clef, et pour pendre icelle une chaîne d'or, qui eût pu faire vingt-cinq ou trente tours à l'entour du col, ouvrit cette boîte, lui montra son testament seulement par-dessus, et, l'ayant refermée, lui dit : « Cette boîte sera tienne et ce qui est « dedans ; et afin que tu ne me fasses une pleu- « reuse ou un enfant rechigné, je te promets te « donner tout, à la charge qu'en enfantant tu me « chantes une chanson gasconne ou béarnaise (1). »

La reine accepta cette proposition et tint son engagement : quand elle ressentit les premières douleurs, elle fit aussitôt prévenir son père :

La princesse l'oyant entrer dedans sa chambre, raconte André Favyn (1), commença de chanter en musique ce morceau, en langue béarnaise : Nostre Donne deou cap deou poun, adjouda mi en aqueste houre, c'est-à-dire, Notre-Dame du bout du pont, aidez-moi à cette heure. Le bon Roi, rempli d'une joie indicible, mit la chaîne d'or au col, et la boîte où était son testament dans la main de la princesse sa fille, lui disant : « Voilà qui est à vous, ma fille, mais ceci est à moi ; » prenant l'enfant dans sa grande

(1) A. Favyn. Histoire de Navarre, édition de 1612, in-folio, p. 808.

robe, sortant du ventre de sa mère, il l'emporta en sa chambre où il le fit accommoder.

Ce petit prince vint au monde sans crier, ni pleurer et la première viande qu'il reçut fut de la main du Roi, son grand'père, lequel, ayant pris une dosse d'ail, lui en frotta ses petites lèvres, qui sucèrent le jus de ce thériaque de Gascogne. Et prenant sa coupe d'or, il lui présenta du vin à l'odeur duquel ce petit prince ayant levé la tête, il lui en mit une goutte dans la bouche, qu'il avala fort bien. Dont ce bon Roi étant rempli d'allégresse se mit à dire devant les gentilshommes et dames, qui étaient en sa chambre: « Tu seras un vrai Béarnais, baisant ce petit enfant entre les bras de sa nourrice. »

Quelle fut cette première nourrice d'Henri IV? Nous l'ignorons, et parmi les huit, qui, d'après Michelet, eurent l'honneur d'allaiter le jeune prince, nous ne connaissons le nom que de six d'entre elles : Armandine de Larreu, femme Sardan, du village d'Asson; Marguerite Lafargue, femme de Pierre Sarrabaig; Françoise Minot, femme de François Duvignau, jardinier du château; Jeanne Ravel; Jeanne Fourcadé, femme de Jean de Lassensaa; une sixième, désignée seulement dans les Archives des Basses-Pyrénées par les mots « la norrice de Poissy ».

Si ces nourrices n'eurent pas toutes un excellent lait, puisqu'on fut obligé de les changer si souvent, du moins furent-elles pour leur nourris-

son plus attentionnées que ne l'avait été la nourrice du comte DE MERLE, pour ce jeune frère aîné d'HENRI.

Car, si l'on en croit le vieux chroniqueur de la Navarre, c'est à l'imprudence de cette femme qu'HENRI IV dut le trône de Navarre, puis celui de France. JEANNE D'ALBRET avait eu en effet avant lui deux enfants, le duc DE BEAUMONT et le comte DE MERLE : le premier était mort en bas âge ; voici comment mourut le second :

Le comte DE MERLE, écrit FAVYN, était aussi souvent entre les mains des gentilshommes du Roi son aïeul qu'en celles de sa nourrice. Une après-dîner, que le Roi et ses enfants étaient allés à la chasse, un gentilhomme et la nourrice étant à la fenêtre de la chambre, où il était nourri, par un maigre passe-temps se le donnaient entre les bras l'un de l'autre hors de la croisée d'une fenêtre, de sorte que le gentilhomme feignant de le prendre des mains de la nourrice et ne le prenant pas, et la nourrice l'ayant lâché mal à propos, ce petit tomba de la fenêtre en bas sur le perron, où il se rompit quelques côtes.

Il dut mourir des suites de sa chute.

Parmi les nourrices d'HENRI IV, Jeanne DE FOURCADE fut la seule qui put triompher des difficultés de l'allaitement. Elle habitait le village de Billère, à deux kilomètres de Pau, et c'est dans son humble demeure, restée encore de nos jours la propriété

de la famille Lassensâa, que l'enfant fut nourri.

Il fut élevé au château de Coarraze, situé sur les collines qui dominent la vallée du Gave. Henri d'Albret, son grand-père, « voulut qu'on l'habillât et qu'on le nourrît comme les autres enfants du pays, et même qu'on l'accoutumât de bonne heure à courir et à grimper sur les rochers;.... on dit que, pour l'ordinaire, on le nourrissait de pain bis, de bœuf, de fromage et d'ail, et que bien souvent on le faisait marcher nu-pieds et nu-tête (1)». On l'habituait à coucher sur la dure; on le forçait à de longues courses matinales et à des chasses fatigantes. Et s'il lui arrivait parfois de manquer à son devoir, pour le ramener dans le droit chemin, le fouet ne lui était guère épargné! Lui-même se charge de nous en informer : le 14 novembre 1607, il adressait la lettre suivante à Mme de Montglat, gouvernante du dauphin :

Je me plains de ce que vous ne m'avez pas mandé que vous aviez fouetté mon fils; car, je veux et vous commande de le fouetter toutes les fois qu'il fera l'opiniâtre en quelque chose de mal : sachant bien, par moi-même, qu'il n'y a rien au monde qui lui fasse plus de profit que cela. Ce que je reconnais par expérience m'avoir profité, car, étant de son âge, j'ai été fort fouetté; c'est pourquoi je veux que vous le fassiez et le lui fassiez entendre (2).

(1) Péréfixe. Histoire d'Henri le Grand.
(2) Henri IV. Lettres missives, t. VII, p. 385.

A cette rude et sévère école, Henri acquit vite santé, force, agilité : « Ma brebis, aimait à dire son grand-père, a enfanté un lion! » A l'âge de cinq ans, il était « le plus joli et le mieux fait du monde » ; et quelques années plus tard, le baron de Rosny écrira en parlant du jeune roi de Navarre :

> Une physionomie noble, ouverte et engageante, des manières aisées, vives et enjouées, une adresse particulière à tous les exercices propres à son âge faisaient pencher tous les cœurs de son côté (1).

Tous les historiens qui se sont occupés de la jeunesse d'Henri IV ne tarissent pas d'éloges de ce genre, au sujet de la bonne mine de ce prince et de sa forte constitution; et c'est en vain que nous avons cherché dans leurs écrits le récit ou seulement la mention des maladies qui auraient pu atteindre Henri de Navarre pendant ses jeunes années.

III. — Maux de dents. — Pleurésie. — Indispositions.

Les premières indispositions dont il eut probablement à souffrir lui furent sans doute causées par ses dents, qu'il eut gâtées de bonne heure. On peut lire, dans un registre de ses comptes, que

(1) Mémoires de Sully. Année 1570, livre I.

dès 1576, sa dépense en cure-dents était de vingt sous par mois, et, en 1581, ce même registre contient la mention suivante : « or pour plomber les dents du roi, 15 livres 15 sols. »

L'or, en pareil cas, au seizième siècle, n'était guère employé que pour les mâchoires princières. Ambroise Paré, qui nous a laissé de précieux renseignements sur l'art dentaire à son époque, conseille seulement le liège ou le plomb. « Si les dents sont creuses, dit-il, on doit remplir les parties de liège ou de plomb bien accommodé (1). » Quand elles sont tombées, écrit-il ailleurs, « en faut adapter d'autres, d'os ou d'ivoire, ou de dents de rohart (2) qui sont excellentes pour cet effet, lesquelles seront liées aux autres dents proches avec fil commun, d'or ou d'argent (3). La prothèse dentaire (4) n'était donc pas inconnue de nos ancêtres ; on posait déjà des râteliers complets, purs artifices de coquetterie, il est vrai, car on les retirait pour manger. L'indiscret Tallemant des Réaux est heureux de nous informer que

(1) Ambroise Paré. Œuvres, p. 612.
(2) Requin.
(3) Ambroise Paré. Œuvres, p. 895.
(4) Cet art était déjà connu dans l'antiquité. Cent ans après Jésus-Christ, le poète Martial disait à une vieille Romaine : « Tu ôtes tous les soirs tes dents comme ta robe. »

Nec dentes aliter quam serica nocte deponas.
(Epigr., lib. IX, ép. 38.)

Mlle de Gournay, « la fille d'alliance » de Montaigne, « avait un râtelier de dents de loup marin : elle l'ôtait en mangeant, mais elle le remettait pour parler plus facilement, et cela assez adroitement. A table quand les autres parlaient, elle ôtait son râtelier et se dépêchait de doubler ses morceaux, et après elle remettait son râtelier pour dire sa râtelée (1). »

Quant aux remèdes contre l'odontalgie, ils étaient extrêmement nombreux ; un des plus employés à la fin du seizième siècle consistait en un tout petit emplâtre de mastic, étendu sur du taffetas ou du velours, et que l'on appliquait sur la joue du côté malade. Or, si ces petites taches noires étaient bien peu efficaces contre la douleur, elles avaient le don précieux de relever l'éclat du visage le plus fané : les coquettes ne tardèrent pas à le remarquer, et les mouches firent ainsi leur entrée dans le monde. Sous Henri IV, toutes les femmes en portaient. Le Roi lui-même en usa-t-il? C'est peu probable : il préférait des remèdes plus énergiques, et au lendemain d'un accident qui faillit lui coûter la vie, il prétendait qu'il n'avait jamais trouvé une plus prompte guérison à ses douleurs qu'après un bain forcé dans la Seine;

(1) Tallemant des Réaux. Historiettes, t. II, p. 346.

Le 9 juin 1686, écrit L'Estoile, le Roi et la Reine passant au bac de Neuilly, revenant de Saint-Germain-en-Laye et ayant avec eux M. de Vendôme, faillirent être noyés tous trois, principalement la Reine, qui but plus qu'elle ne voulait, et sans un sien valet de pied et un gentilhomme nommé La Chataigneraie, qui la prit par les cheveux, s'étant jeté à corps perdu pour l'en retirer, courait fortune inévitable de sa vie. Cet accident guérit le Roi d'un grand mal de dents qu'il avait, dont le danger étant passé, il s'en gaussa, disant que jamais il n'y avait trouvé meilleure recette; au reste, qu'ils avaient mangé trop de salé à dîner et qu'on les avait voulu faire boire après (1).

Au commencement de l'année 1589, Henri de Navarre prit un refroidissement au siège d'une petite place forte nommée la Garnache : nous en avons déjà dit un mot à propos du chirurgien François Martel, qui le soigna en cette occasion. Dans la soirée du 9 janvier, le Roi ressentit un fort point de côté, quelques frissons et une grande difficulté de respirer. Il s'agissait sans doute d'une pleurésie, comme le prouvèrent plus tard les adhérences pleurales, que l'on trouva à l'autopsie, et comme en témoigne la lettre suivante de Duplessy-Mornay à M. de Morlaas :

Le Roi de Navarre s'acheminant à la Garnache, le 9 de ce mois, tomba malade d'une forte pleurésie au côté gauche sans médecin, en un village. Nous le fîmes soigner, et deux jours après, y arriva M. Dortoman, qui l'a fort bien

(1) L'Estoile. Journal, VIII, p. 223.

pansé. Nous l'avons vu en danger extrême. Imaginez-vous quels étaient mes discours. Enfin, Dieu nous l'a remis en santé et sur ses pieds.

Cette lettre est du 21 janvier ; à quelques jours de là, Henri, à peine convalescent, annonçait en ces termes à la comtesse de Gramont sa maladie subite et sa guérison prochaine :

Jère n'a pu être dépêché à cause de ma maladie, d'où je m'en vais dehors, Dieu merci ! Vous oirez parler bientôt de moi à d'aussi bonnes enseignes que Niort... Je ne puis guère écrire... Certes, j'ai vu les cieux ouverts ; mais je n'ai été assez homme de bien pour y entrer. Dieu se veut servir de moi encore. En deux fois vingt-quatre heures, je fus réduit à être tourné avec les linceuls. Je vous eusse fait pitié. Si ma crise eût demeuré deux heures à venir, les vers auraient fait grande chère de moi.

Henri ne tarda pas à se rétablir et jamais dans la suite, son appareil respiratoire ne se souvint de cette première atteinte.

Jusqu'en l'année 1598, Henri n'eut pas de maladies importantes, sauf une pourtant de nature un peu spéciale, sur laquelle nous serons bien obligés de revenir bientôt. Ainsi, au printemps de 1595, il a son visage tout défiguré par « un catarrhe » que lui a causé le froid (1). Une autre fois, il écrit à Gabrielle :

(1) L'Estoile. Journal, 1565, VII, p. 24.

La voisine est venue ce matin devant mon réveil ; soudain, sans besoin j'ai pris médecine : de quoi je me trouve si mal que je n'en puis plus.

La voisine, c'est ainsi qu'Henri IV désigne la fièvre : il n'en précise pas mieux la nature. Étaient ce des fièvres paludéennes ? Peut-être : Henri semble y avoir été sujet. En tout cas il avait une drôle de façon de les combattre ! A la fin de l'année 1596, « le Roi affligé de la fièvre quarte, dit L'Estoile, la guérit, contre l'avis de tous ses médecins, par manger force huîtres à l'écaille et boire de l'hyppocras (1) ».

Puisque un pareil traitement lui réussissait si bien, il est probable que ses accès de fièvre n'étaient pas très violents ; peut-être même, si l'on ose croire certaines chroniques du temps, n'étaient-ils que des prétextes pour permettre au Roi de s'isoler un peu dans sa chambre et de fermer sa porte aux solliciteurs indiscrets. L'anecdote suivante, que nous copions dans les *Menagiana*, n'est point faite pour nous inquiéter beaucoup sur la fièvre du Roi :

Henri IV, étant dans sa chambre avec une dame qu'il aimait, Sully entra dans l'antichambre et voulut passer outre. On lui dit que cela ne se pouvait. Il se douta aus-

(1) L'Estoile. Journal, 1596, VII, p. 78.

sitôt qu'il y avait quelque intrigue qu'on voulait lui cacher. L'envie de savoir ce qui se passait le fit appuyer sur une fenêtre qui regardait vers le petit escalier du cabinet du Roi. Il vit sortir une dame vêtue d'un habit vert, qu'il ne put reconnaître. Un moment après, le Roi vint à lui et lui dit: « Comment te portes-tu, SULLY? » Le duc lui répondit: « Sire, je suis toujours le très humble serviteur de Votre Majesté; mais, Sire, reprit le duc, qui voyait le Roi un peu ému, la santé de Votre Majesté me paraît un peu altérée. » — « C'est, dit le Roi, que j'ai eu la fièvre toute la matinée; mais elle vient de me quitter. » — « Il est vrai, Sire, dit le duc, je l'ai vue passer: elle était toute verte. » — « Ventre Saint gris! lui dit le Roi, on ne saurait te tromper, tu vois trop clair(1)! »

IV. — Les suites d'une galanterie. — Le chirurgien Loyseau.

En octobre 1598, HENRI fut, cette fois, très sérieusement malade: ses jours furent même en danger. Il se trouvait avec la cour à Monceaux, lorsque, vers la fin du mois, il ressentit quelques atteintes de fièvre, qui aboutirent à un accès des plus violents. Nous verrons en quoi consistait cet accès. SULLY, qui ne veut pas laisser à la postérité une mauvaise opinion de son prince, l'attribue « au ravage qu'avait fait une quantité prodigieuse d'humeurs, dont Sa Majesté s'était déchargée

(1) *Menagiana*, édition de 1729, t. III, p. 243.

par une purgation ». La fièvre tomba : le Roi se crut guéri, et ne conserva de son indisposition qu'un morne abattement, dont quelque promenade, pensait-il, devait vite le débarrasser. Mais ce n'était que l'avant-coureur d'un mal, dans lequel il retomba, peu de jours après, si violemment qu'il se vit en fort grand danger, et que Sully, mandé en toute hâte, eut la douleur de le trouver à toute extrémité :

Je crus longtemps que je n'étais venu que pour voir mourir mon cher maître, entre mes bras ; car il ne voulut point que je quittasse Monceaux, tant que dura sa maladie ; et il m'appelait fréquemment auprès de son lit. Dans un de ces moments, où le mal s'opiniâtrant par de continuels redoublements faisait désespérer que tout l'art des médecins pût jamais le vaincre, et où ce prince était persuadé lui-même qu'il touchait à sa dernière heure : « Mon ami, me disait-il, je n'appréhende nullement la mort ; vous le savez mieux que personne, vous qui m'avez vu en tant de périls, dont il m'était si facile de m'exempter ; mais je ne nierai pas que je n'ai regret de sortir de la vie, sans élever ce royaume à la splendeur que je m'étais proposée, et avoir témoigné à mes peuples que je les aime, comme s'ils étaient mes enfants, en les déchargeant d'une partie des impôts et en les gouvernant avec douceur. »

Le bon tempérament d'Henri prit enfin le dessus, et dissipa le mal, comme si on l'avait enlevé tout d'un coup ; en sorte que la joie de son rétablissement suivit de près le chagrin où nous étions plongés. Il n'eut plus qu'une autre petite récidive, mais sans aucun accident fâcheux.

Il m'en donna encore avis à Paris, où j'étais retourné sitôt que je le vis hors de danger ; et par une dernière lettre du 6 novembre, que SCHOMBERG revenant de Monceaux m'apporta à Paris de la part de Sa Majesté, elle me fit savoir qu'elle était parfaitement rétablie, à un fond de mélancolie près, dont elle ne pouvait se défaire quoiqu'elle pratiquât exactement tout ce que les médecins lui conseillaient. Les sieurs MARESCOT, MARTIN et ROSSET étaient allés à Monceaux sur la nouvelle de sa maladie, pour aider de leurs avis ceux qui étaient d'office auprès du prince. Il eut l'attention de leur faire payer leur voyage, en m'écrivant de leur donner à chacun cent écus, et cinquante à REGNAULT, son chirurgien.

En somme, de quoi s'agissait-il? Ce long récit du duc de SULLY nous témoigne bien de la gravité de la maladie du Roi, mais ne nous en indique en rien la nature. L'ESTOILE nous renseigne avec plus de franchise :

Le vendredi 30 de ce mois, la cour étant à Monceaux, la ville de Paris fut fort troublée des nouvelles qu'on y apporta de l'extrémité de la maladie du Roi, qui était une carnosité provenant d'une chaudepisse, laquelle, pour avoir été négligée, lui causa une rétention d'urine qui le cuida envoyer en l'autre monde, accident autant craint des bons, comme il était désiré des méchants (1).

Ce passage est, comme on le voit, beaucoup plus explicite ! HENRI était donc atteint d'une

(1) L'ESTOILE. Journal, octobre 1598, t. VII, p. 146.

rétention d'urine consécutive à un rétrécissement d'origine blennorragique. A quand remontaient les premiers accidents ! — Nous pouvons en donner la date approximative : ce fut sans doute dans la première quinzaine du mois d'octobre 1592, que le Roi contracta l'affection en question, étant de passage dans la bonne ville d'Agen (2) :

Le mercredi 20 octobre 1592, on ne parlait plus du duc de Mayenne, ni du fort, mais qu'on allait donner bataille et que le Béarnais était malade à la mort. Sur quoi on redoubla à Paris les prières et les processions qui eurent telle vertu que, le samedi 17, arrivèrent à bon port dans la ville quarante mille écus de l'argent d'Espagne, qui était la bataille qu'on voulait donner. Le Béarnais aussi ne se mourait plus, mais était malade d'une maladie de bourses : mal ordinaire et fort commun de ce temps.

M. Rose, qui prêchait à Saint-Germain-le-Vieil où étaient les prières, dit que pendant que cette bonne Reine, cette sainte Reine (entendant la Reine de Navarre) était enfermée entre quatre murailles, son mari avait un haras de femmes et de putains; mais qu'il en avait été bien payé et en avait ses parties bien échauffées (entendant ce mal de bourses qu'ils disaient qu'il avait).

Ces documents nous prouvent qu'à la date du 20 octobre le Roi souffrait d'une orchi-épididymite : il est donc vraisemblable de placer, comme

(2) Cf. Journal de L'Estoile, t. V, pp. 180 et suivantes.

nous l'avons fait, le début de sa blennorragie dans la première quinzaine du mois.

Tallemant des Réaux ne pouvait manquer de dire son mot sur un pareil sujet. Il parle en effet de la « gonorrhée » contractée par le Roi et qui fut soignée, dit-il, par le premier médecin d'Alibour. En ceci il est très probable qu'il se trompe : jamais un médecin avant la fin du dix-huitième siècle n'aurait daigné s'abaisser jusqu'à soigner les maladies des organes génitaux ! Jusqu'à l'époque de la Révolution, saigner un malade, panser une plaie, réduire une fracture, en un mot faire œuvre de ses dix doigts, eût constitué pour un médecin un acte déshonorant : c'était là office de chirurgien ou de barbier (1). Bien mieux, les quelques rares médecins qui ne craignaient pas de toucher à leurs malades devenaient la risée de leurs confrères : par dérision, ils étaient appelés médecins palpeurs, médecins tâteurs; et c'est sans doute à un de ces vulgaires praticiens que fait allusion notre vieux poète Ronsard, quand il s'écrie :

(1) En 1599, Bassompierre va avec des jeunes gens pour danser un ballet à Monceaux où se trouvait le Roi : « Les danseurs représentaient des barbiers pour se moquer, à mon avis, du Roi qu'une carnosité, qu'il avait lors, avait mis entre les mains des gens de ce métier pour s'en faire panser. » — Mémoires de Bassompierre, 1599, p. 19.

Ha ! que je porte et de haine et d'envie
Au médecin qui vient soir et matin
Sans nul propos tastonner le tétin,
Le sein, le ventre et les flancs de ma mie !

Donc si d'Alibour consentit peut-être à diriger et à surveiller le traitement du Roi en cette occasion, ce fut sans doute un chirurgien qui lui donna ses soins. Si nous ignorons son nom, nous connaissons beaucoup mieux celui du chirurgien, qui traita le Roi en 1598, lorsque sa maladie se compliqua de la rétention d'urine dont nous avons parlé. Ce chirurgien s'appelait Loyseau.

Lui-même, sans souci du secret professionnel, dans un petit ouvrage (1) dédié au roi Louis XIII, raconte à ce jeune prince, âgé alors de seize ans, les soins qu'il fut appelé à donner au Roi son père :

Etant de service auprès du Roi, votre père, et Sa Majesté se trouvant mal d'une difficulté d'urine, elle me fit l'honneur de m'appeler seul et me communiquer sa maladie. L'ayant sondé, je reconnus qu'il avait une carnosité au méat urinal, près des parastates, de laquelle je le traitai; et moyennant la faveur et assistance de Dieu, l'en guéris entièrement.

(1) Observations médicales et chirurgicales, avec histoires, noms, pays, saisons et témoignages, par M. G. Loyseau, médecin et chirurgien ordinaire du Roi. A. Bourdeaux, 1617, avec privilège du Roi.

Ceci est extrait de la dédicace. Voyons maintenant l'analyse du traitement :

L'an mil cinq cent nonante huit, servant mon quartier au voyage de la Franche-Comté, le Roi Henri quatrième était tellement travaillé d'une difficulté d'urine, à cause d'une carnosité de longtemps engendrée d'une gonorrhée, qu'en marchant il me fallait souvent mettre pied à terre pour le faire uriner par le moyen d'une bougie, et le plus souvent par une sonde ou canule d'argent, tellement qu'un jour je lui trouvai la verge enflée, froide, mollasse et insensible, dont je fus en crainte d'une mortification, ce qui fut évité par le régime de vivre, légère purgation et fomentation.

En voyant que le Roi s'en fâchait et s'étonnait de quoi, il tardait tant à guérir, je lui demandai combien il y avait du commencement de son mal, lequel me dit qu'il y avait sept à huit ans. Alors je lui dis que ce n'était pas mal qui ne se peut guérir. Sur ce, Sa Majesté me demanda si je le pourrais guérir : je répondis que je le guérirais avec l'aide de Dieu, pourvu qu'il fût obéissant, qui soudain me promit de faire tout ce que je voudrais, et il me commanda me tenir prêt au-dit temps auquel il me manderait...

... Je ne fis faute me rendre près de Sa Majesté en même temps que M. de la Rivière m'avait mandé, avec une poudre que j'avais composée à Bergerac, ensemble un instrument que j'inventai, fait en forme de canule, pour servir de sonde et pour porter le médicament sur la carnosité, lequel instrument M. de la Rivière approuva grandement et même ma poudre, disant qu'il n'y en avait point de plus propre; avec lesquels remèdes, je consumai ladite carnosité dans dix ou douze jours et l'ulcère fut cicatrisé dans trois semaines après. J'avais composé un onguent de ma

poudre incorporée avec beurre frais, lequel je portais avec ma canule sur la carnosité, le soir, à l'entrée du lit, ayant premièrement fait pisser le Roi; et le lendemain j'usais d'injections réfrigérantes, faites quelquefois avec les trochisques de gordon (1), et quelquefois avec les trochisques blancs de rhasis (2), dissous avec les eaux de plantain, pourpier ou de solanum, selon l'exigence du mal; et pour la fin, la tuthie préparée, antimoine préparé, incorporés avec beurre frais, ou avec l'onguent pompholigos et album rhasis, portés avec ma canule ou une bougie; le bout de laquelle je munissais d'un emplâtre fait avec ma poudre, laquelle je laissais dedans, le soir, le Roi étant au lit; ou bien au lieu dudit onguent, j'ai accoutumé de laisser dans la verge une sonde de plomb ointe dudit onguent, ou bien frottée d'argent vif cru et purifié. Et dans cinq semaines le feu Roi fut entièrement guéri par la grâce de Dieu.

Loyseau se vante sans doute un peu : il n'était pas de Bordeaux pour rien! Le Roi fut loin d'être entièrement guéri. Il est vrai d'ajouter à la décharge de son chirurgien qu'Henri ne faisait rien pour favoriser les bons effets du traitement auquel il était soumis : certains excès même aggravèrent momentanément son état; et lorsque Loyseau crut pouvoir revenir chez lui avec les bonnes grâces de son Roi, celui-ci ne se fit point faute de commettre imprudence sur imprudence. Aussi quel-

(1) Goudron.
(2) Oxyde de zinc.

ques années plus tard, en 1603, tomba-t-il de nouveau malade, aussi dangereusement que la première fois. Laissons la parole au duc de Sully :

Une violente maladie saisit le Roi sitôt qu'il fut arrivé à Fontainebleau, environ le 20 mai 1603. Ce fut une rétention d'urine si douloureuse que ses médecins désespérèrent d'abord de sa vie. Le Roi, fortement persuadé que sa dernière heure n'était pas éloignée, et résolu de partager le peu d'instants qu'il croyait avoir à vivre encore entre le soin de son âme et celui de son état, se tourna avec ferveur vers Dieu, et dicta cette lettre qui me fut envoyée en toute diligence à Paris, où j'étais demeuré pour faire les préparatifs de mon voyage, et où je m'attendais à rien moins qu'à un message si triste : « Mon ami, je me sens si mal qu'il y a apparence que Dieu veut disposer de moi. Or étant obligé, après le soin de mon salut, de penser aux arrangements nécessaires pour assurer ma succession à mes enfants et les faire régner heureusement, à l'avantage de ma femme, de mon état, de mes bons serviteurs et de mes pauvres peuples que j'aime comme mes chers enfants, je désire conférer avec vous sur toutes ces choses. Venez donc me trouver en diligence sans en rien dire à personne : faites seulement semblant de venir au prêche à Ablon, et y ayant secrètement fait trouver des chevaux de poste, rendez-vous ici dès aujourd'hui. »

Je partis précipitamment, saisi du plus vif chagrin. En entrant dans la chambre du Roi, je le trouvai dans son lit, a Reine, assise à son chevet, tenait une des mains de ce prince entre les deux siennes. Il me tendit l'autre et me dit : « Venez m'embrasser, mon ami, je suis merveilleusement aise de votre venue. C'est une chose singulière com-

ment, deux heures après que je vous ai écrit, j'ai commencé à être un peu soulagé de mes grandes douleurs ; elles s'en vont peu à peu, ayant déjà uriné trois fois et la dernière presque à plein canal et sans forte douleur »....

....On dépêcha le lendemain courriers sur courriers pour dissiper les bruits fâcheux qui s'étaient déjà répandus partout. Je ne repartis moi-même pour Paris qu'après que j'eusse vu uriner le Roi. Il le voulut ainsi et il le fit deux fois avec tant de facilité que je compris que tout le danger était passé. Trois jours après, c'est-à-dire le 24 mai, je reçus une autre lettre de ce prince par laquelle il me mandait qu'il s'était bien trouvé de la saignée que La Rivière lui avait fait faire au bras gauche, la veille ; qu'après avoir reposé toute la nuit il se sentait à chaque moment aller de mieux en mieux. Il me remercia de l'intérêt que j'avais paru prendre à son état, et des conseils que j'avais pris la liberté de lui donner en cette occasion de modérer son ardeur pour la chasse (1).

Sully, suivant sa naïve habitude, ne nous renseigne point sur le genre de chasse auquel se livrait le Roi, ni sur quelle espèce de gibier il poursuivait avec tant d'ardeur! Le maréchal de Bassompierre nous le laisse deviner : voici en effet ce qu'il écrit dans ses Mémoires :

Le Roi eut une rétention d'urine la veille de la Pentecôte, qui le mit en peine ; mais il en fut bientôt délivré. Les médecins s'étant assemblés, leur conclusion fut en ces

(1) Le Roi reçut aussi du soulagement des eaux de Pougues, qu'on lui fit prendre cette année. Mémoires de Sully, Année 1603 livre XIV.

termes : « Abstineat a quavis muliere, etiam regina; sin minus, periculum est ne, ante tres menses elapsos, vitam cum morte commutet. »

V. — Plusieurs attaques de goutte.

Henri IV, comme bien l'on pense, n'observa guère cette ordonnance : il ne s'en trouva pas plus mal, ou, du moins, il n'eut plus dans la suite à redouter d'accidents de ce genre. Mais quelques mois après sa maladie, il commença à ressentir les premières atteintes de la goutte.

Si l'on en croit L'Estoile (1), ce fut à la fin de septembre 1603 que survint la première attaque. D'après Sully, le Roi aurait eu déjà, dès l'année 1602, à subir une diète, « afin de guérir une fluxion qui lui était tombée sur la jambe et qui avec le temps eût pu mériter le nom de goutte ». Depuis cette époque, il ne se passa guère d'année que le Roi n'eût à s'aliter, et à subir la saignée « à cause de ses gouttes ».

A la fin du mois de juin 1605, ce prince étant à Saint-Germain, écrit Sully, eut une fluxion sur un pied, qu'il crut dissiper par l'exercice de la chasse, avec la précaution

(1) Le mardi 30 de ce mois le Roi revint à Paris et s'en vint loger aux Tuileries, malade de la goutte qui lui commença en ce mois. — Journal, septembre 1603, VIII, p. 101.

de se faire couper la botte à l'endroit malade : mais il n'eut pas fait une demi-lieue que des douleurs excessives l'obligèrent de retourner sur ses pas. Il ne put, tant qu'elles durèrent, s'appliquer à aucune affaire, quand il se fût agi, m'écrivait-il, de la perte de la moitié de son royaume. Lorsqu'il les sentit dissipées, il revint à Paris, d'où il se disposa à aller à Monceaux (1).

Une autre fois, Henri IV raconte lui-même comment il tomba malade :

J'étais allé à l'arsenal, dit-il, avec ma femme. M. de Sully me dit : « Sire vous avez de l'argent et vous ne le voyez point. » — « Comme de fait, je me contente de savoir que j'en ai, sans m'amuser au plaisir de le voir! » Nous allâmes à la Bastille, et il nous montra comme cela était ordonné. Je vous assure qu'au même instant la goutte me prit et me fit souvenir du proverbe : Ceux qui ont la goutte ont des écus (2) !

Sa crise la plus sérieuse fut celle de 1607 : pendant tout le mois de mai, il fut, dit L'Estoile, « fort travaillé et comme matté de ses gouttes, ce qui le rendit, contre son naturel, fort chagrin, colère et inaccessible, et lui en changea son visage et sa façon ».

La fluxion fut grande, dit l'historien Matthieu, la douleur fort poignante; mais son courage et sa bonne complexion ne l'eussent vaincu, s'il ne se fût donné plus de

(1) Mémoires de Sully, 1605, liv. XXI.
(2) P. Matthieu. Histoire de France, t. II, liv. III, p. 613.

liberté à manger des fruits que ses médecins ne lui en accordaient. Il ne flatta point son mal, se forçant à ses exercices ordinaires, et environ le vingt-unième jour du mois de mai, étant couché près de la reine, se sentant chatouillé d'une nouvelle fluxion à l'un des pieds, il se fit mettre en un autre lit, et voyant que ce changement lui profitait, il se lève et se fait porter au grand canal, où il se promena et agita en telle sorte qu'étant de retour, il dormit, et, à son réveil, ne sentit plus de mal (1).

Henri n'était pas toujours un malade facile à soigner : il n'écoutait guère les conseils qu'on lui donnait, et se mettait facilement en colère, quand les ordonnances de ses médecins ne lui plaisaient pas. Lorsque, la nuit, la douleur l'empêchait de dormir, il voulait qu'on lui fasse la lecture : nous avons déjà vu que son premier médecin Du Laurens mourut à la peine, de veilles prolongées que le Roi lui imposait. Pendant sa dernière maladie, en 1609, le Roi, raconte Bassompierre, « commanda M. Le Grand de veiller une nuit près de lui ; Grammont une autre nuit, et moi une autre, et nous relayer ainsi de trois en trois nuits, durant lesquelles nous lui lisions le livre d'Astrée qui lors était en vogue ».

Mais le Roi réservait ses exigences pour ses médecins et son entourage : devant les étrangers,

(1) P. Matthieu. Histoire de France, t. II, livre III.

il avait au contraire l'amour-propre de ne point paraître malade :

Don Pedro de Tolède voulant, en 1608, se rendre dans les Pays-Bas, passait par Paris. Henri IV, qui n'ignorait pas que les Espagnols, dans la vue de former plus aisément des ligues contre lui, répandaient qu'il était dévoré par la goutte et qu'il ne pouvait plus monter à cheval, crut devoir leur faire connaître que sa vigueur n'était pas diminuée. Il reçut don Pedro dans la grande galerie de Fontainebleau, lui fit faire vingt ou trente tours à si grands pas qu'il le mit hors d'haleine et lui dit ensuite : « Vous voyez, Monsieur, que je me porte bien, et que je ne suis pas tellement incommodé de la goutte que si les Espagnols veulent avoir la guerre, je ne sois plutôt monté à cheval qu'ils n'auront mis le pied à l'étrier (1). »

VI. — Indispositions. — Grippe. — Petites infirmités.

En dehors de ces attaques de goutte, dont nous venons de parler, Henri IV n'eut guère dans les dernières années de sa vie que des indispositions insignifiantes. Pourtant, en 1604, son fidèle serviteur, le duc de Sully, se lamente de voir son maître chercher ses plaisirs et sa satisfaction au dépens de sa santé :

Pouvais-je voir, dit-il, sans la plus vive sensibilité, dépé-

(1) *Mercure français.*

rir à vue d'œil la santé d'un prince dont la personne m'était précieuse ? Il n'eut point de maladie mortelle, pendant le cours de cette année ; mais il ne donna jamais tant d'occupations à La Rivière et à Du Laurens. Il fut obligé d'user souvent de saignées, de diètes, de bouillons rafraîchissants, pour prévenir les mauvais effets d'un sang noir et brûlé qu'on lui tirait dans les fréquentes indispositions qu'il eut. La colère, le chagrin, l'impatience le mettaient dans une telle agitation qu'un jour qu'il avait un violent dépit de quelque procédé de la marquise de Verneuil, le bras dont il avait été saigné la veille se rouvrit, comme il se mettait à table pour dîner. Il fit le voyage de Monceaux avec la Reine pour prendre commodément les eaux de Pougues et de Spa (1).

Dans le courant de l'année 1608, le Roi dut être victime d'une épidémie de grippe, qui semble avoir sévi sur Paris et les environs. Le 2 juin, il écrivait à Sully :

« J'ai eu un accès de fièvre qui m'a duré trente heures : mais ce n'est que du rhume. J'espère avec l'aide de Dieu que ce ne sera rien : je vais avoir plus de soin que je n'ai eu jusqu'ici de me conserver, de quoi vous pouvez vous assurer et que je vous aime bien. »

A ce rhume, pendant lequel Henri trempait huit à dix mouchoirs par jour, se joignit une fluxion dans les oreilles et la gorge, qui l'incommoda beaucoup, et comme il voulait après cela commencer à se purger à Monceaux pour prendre ensuite les eaux de Spa, il lui prit un dévoiement qui lui fit souffrir de violentes douleurs pendant deux

(1) Mémoires de Sully, liv. XVIII.

jours, et il lui en resta une faiblesse pendant plusieurs autres. C'était la maladie, non seulement de tout ce canton où Sa Majesté me mandait qu'elle avait avec elle le bonhomme VILLEROY et plus de cent gentilshommes de sa cour qui en étaient incommodés, mais encore de Paris et de tous les environs.

Enfin, sans faire l'histoire par trop fastidieuse des nombreux excès de table qui dérangèrent, à chaque instant, surtout dans les dernières années, la santé du Roi, et que nous trouvons relevés avec soin dans les œuvres de ses biographes, il nous faut au moins, en terminant, dire un mot de certaines petites infirmités, dont HENRI eut à souffrir jusque dans les moments les plus solennels de son existence.

Dans son « Pourtraict de la santé », dont nous avons eu déjà occasion de parler, JOSEPH DU CHESNE, médecin de HENRI IV, recommande à son royal client de se présenter à la garde-robe dès qu'il sera levé et « d'entretenir ordinairement son ventre lâche ».

Que s'il advient qu'il l'ait resserré, comme il y a beaucoup de tels tempéraments (à cause qu'ils ont un foie trop chaud et bouillant), il faudra donner ordre qu'on le lui entretienne lâche, plutôt avec du jus de pruneaux doux ou des bouillons qu'on lui fera prendre le matin, lesdits bouillons faits avec de l'oseille, bourrache, pourpier, laitues, etc...

Nous pourrions affirmer qu'Henri IV n'avait que faire de ces conseils : le bon Roi avait les entrailles trop sensibles pour ne pas dédaigner de pareils adjuvants ! A chaque instant, en effet, dans les écrits du temps, nous trouvons des preuves de cette sensibilité.

Pour n'en citer que quelques exemples, nous apprenons qu'à Rouen, en 1603, « le Roi est malade d'un grand dévoiement jusqu'au sang, que les médecins disaient provenir de trop d'huîtres à l'écaille qu'il avait mangées (1) ».

En août 1607, il a un « cours de ventre » pour avoir trop mangé de melon, et tellement affaibli qu'on doute de sa santé. Un docteur de Sorbonne se croit même obligé de faire « en ce temps le Procès du melon à cause du mal qu'il avait fait au Roi (2) ».

Un autre jour, il lui suffit de « rire un peu trop avec sa maîtresse, alors Mme de Beaufort, et Bellegarde, de vers satyriques pour être pris d'un grand dévoiement et être sept heures en grand danger (3) ».

(1) L'Estoile. Journal, août 1603, VII, p. 97.

(2) Et l'ayant fait imprimer in-4, à Paris, par un imprimeur qui portait son nom, qui était Mathieu le Maistre, en fit distribuer, çà et là, à diverses personnes desquelles je m'en trouve l'une. Ce poème est dédié à M. du Laurens. — L'Estoile. Journal, août 1607, VIII, p. 225.

(3) P. Matthieu, Histoire de France, t. II, liv. II, p. 277.

Henri savait depuis longtemps à quoi s'en tenir sur son tempérament, et il ne partait jamais en campagne sans certains bagages, pour lui de première nécessité. Dans un registre de la Chambre des Comptes de Pau, on trouve en effet la mention de deux achats : l'un d'échelles pour monter à l'assaut, l'autre d'étoupes pour les besoins du Roi, ce dernier article payé trente sols à Nicolas Jacquinot (1).

D'ailleurs le Béarnais était le premier à rire, à l'occasion de son infirmité :

Quelque brave qu'il fût, raconte Tallemant des Réaux, on dit que quand on lui venait dire : Voilà l'ennemi, il lui prenait une espèce de dévoiement, et que tournant cela en raillerie, il disait : « Je vais faire bon pour eux (2). »

Le Roi n'essayait donc même pas de dissimuler. Il ne se scandalisait pas davantage quand, pour lui reprocher peut-être quelque défaillance, sa maîtresse Mme de Verneuil, dans un moment de colère, lui disait, qu'il « puait comme charogne et que bien lui prenait d'être Roi, que sans cela on ne le pourrait souffrir ». Elle disait vrai, d'ailleurs, nous assure Tallemant des Réaux toujours bien informé :

(1) D'après G. Bascle de Lagrèze. Henri IV, vie privée; détails inédits.

(2) Tallemant des Réaux. Historiettes, t. I, p. 19.

Il avait les pieds et le gousset (1) fins, et quand la feue Reine-mère coucha avec lui la première fois, quelque bien garnie qu'elle fût d'essences de son pays, elle ne laissa pas d'en être terriblement parfumée. Le feu Roi pensant faire le bon compagnon disait : « Je tiens de mon père, moi, je sens le gousset? »

C'était, paraît-il, une odeur fort bien portée : l'austère Agrippa d'Aubigné met en scène (2) un certain Renardière qui « à force d'être noble, dès la première vue connaissait fort bien un gentilhomme, et au sentir même, car il voulait qu'un vrai noble eût un peu l'aisselle surette et les pieds fumants » !

Ce n'était pourtant pas là, hélas! un privilège exclusif de la noblesse : soit dit à la décharge du roi Henri le Grand!

(1) L'aisselle.
(2) Aventures du baron de Fœnestz, liv. IV, chap. vii.

IV

L'AUTOPSIE DU ROI

Mort du Roi. — Son autopsie.

Le vendredi 14 mai 1610, dans l'après-midi, Henri IV sortit du Louvre pour aller voir Sully, malade à l'Arsenal. Il monta dans un carrosse ouvert, avec le duc d'Epernon, le duc de Montbazon et quelques autres seigneurs. Un embarras de voitures arrêta le carrosse dans la rue de la Ferronnerie et l'isola des gentilshommes qui suivaient à cheval.

Le Roi, dit P. Matthieu, avait le bras droit sur le col du duc d'Epernon auquel il avait donné un papier pour lire; son bras gauche était sur l'épaule du duc de Montbazon, lequel détournait la tête pour ne sembler d'être curieux d'écouter ce que le Roi disait tout bellement ; car il s'était avancé pour dire au duc d'Epernon et au maréchal de Lavardin ces paroles : « Au retour de l'Arsenal, je vous ferai voir le dessein que d'Escures a fait pour le passage

de mon armée. Vous en serez fort contents, et j'en ai reçu un grand contentement »…..

….. A cette parole, Ravaillac, voyant que le Roi lui découvrait tout le flanc, et qu'un valet de pied qui seul le pouvait empêcher s'était arrêté pour remettre sa jarretière, lui porte deux coups de couteau, par-dessus la roue, et pense lui en donner davantage, mais le duc de Montbazon reçut le troisième en la manche de son pourpoint.

Le premier fut entre les seconde et troisième côtes, de la largeur d'un travers de doigt, se coulant sous le muscle pectoral, sans offenser le thorax. Le second un peu plus bas, au milieu du flanc, entre les cinquième et sixième côtes, large de deux doigts, traversa l'un des lobes du poumon, et donna jusqu'à l'artère veineuse, laquelle il fendit au-dessus de l'oreille gauche du cœur.

Le Roi, sentant la première blessure, haussa le bras et donna plus de prise à la seconde. On trouva encore que le bout de la manche de son pourpoint, en dehors vers le poing, était percé en deux endroits, et la chemise en trois, parce qu'elle était plissée ; et cela confirme ce que l'assassin dit à plusieurs, qu'il avait donné trois coups, et qu'un seul avait fait ce qu'il désirait.

Au premier, le Roi dit : «Je suis blessé! » Mais le second suivit si promptement qu'à peine peut-il achever ce mot : « Ce n'est rien! » car le sang lui vient à gros flots par la bouche.

Le Roi expira quelques minutes après l'attentat, et son corps fut aussitôt ramené au Louvre.

Sur la minuit du vendredi, le corps du Roi, dépouillé d'un habit de satin noir égratigné, sans passement, fut revêtu d'un pourpoint de satin blanc et porté sur le lit de

sa chambre, où il fut vu, considéré, fleuri et regretté par toute la ville de Paris. La chaleur de la saison et le sang qui s'était amassé dans le ventre ne permirent que l'on différât davantage de l'ouvrir. Cela se fit le samedi sur les quatre heures, en présence de quatorze médecins et onze chirurgiens... Ils le trouvèrent si sain et toutes les parties si entières qu'il pouvait arriver sans ce coup à une longue et heureuse vieillesse. Ils jugèrent aussi que quand il eût été diaphane aux yeux de ce parricide, il ne le pouvait blesser en un endroit plus mortel, ni qui plus tôt le fît mourir...

... Les entrailles furent envoyées à Saint-Denis par un exempt avec six soldats et enterrées sans cérémonie.

Le cœur du Roi fut enfermé dans un cœur d'argent, et déposé en l'église du collège des Jésuites de la Flèche. Le corps du Roi, embaumé, fut mis en un cercueil de plomb, couvert d'une bière de bois sur laquelle on avait étendu un grand drap d'or...

... Huit jours après se fit la pompe funèbre (1)...

Voici maintenant le procès-verbal de l'autopsie du Roi (2).

Rapport de l'ouverture du corps du Roi défunt Henri le Grand, IVe de ce nom, Roi de France et de Navarre, qui a été faite le quinzième jour de mai mil six cent dix, à quatre heures du soir. Ayant été blessé le jour précédent d'un couteau, étant dedans son carrosse, dont il serait décédé incontinent, après avoir dit quelques paroles et jeté du sang par la bouche.

S'est trouvé par les médecins et chirurgiens soussignés ce qui suit :

(1) P. Matthieu. Histoire de la mort d'Henri IV.
(2) Guillemeau (J.). Œuvres de chirurgie, p. 855.

Une plaie au côté gauche, entre l'aisselle et la mamelle, sur les doux et troisième côtes d'en haut, d'entrée du travers d'un doigt, coulant sur le muscle pectoral vers ladite mamelle de la longueur de quatre doigts, sans pénétrer au dedans de la poitrine.

L'autre plaie en plus bas lieu, entre les cinq et sixième côtes au milieu du même côté, d'entrée de deux travers de doigts, pénétrant la poitrine et perçant l'un des lobes du poumon gauche, et de là coupant le tronc de l'artère veineuse, à y mettre le petit doigt, un peu au-dessus de l'oreille gauche du cœur. De cet endroit, l'un et l'autre poumon a tiré le sang qu'il a jeté à flot par la bouche, et du surplus se sont tellement remplis qu'ils s'en sont trouvés tout noirs comme d'une ecchymose.

Il s'est trouvé aussi grande quantité de sang caillé en la cavité de ladite poitrine et quelque peu au ventricule droit du cœur, lequel ensemble les grands vaisseaux qui en sortent étaient tous affaissés de l'évacuation : et la veine cave, au droit du coup (fort près du cœur), a paru noircie de la contusion faite par la pointe du couteau.

Par quoi, tous ont jugé que cette plaie était seule et nécessaire cause de la mort.

Toutes les autres parties du corps se sont trouvées fort entières et saines, comme tout le corps était de très bonne température et de très belle structure.

Fait à Paris, les jours et an que dessus :

Médecins du Roi

A. Petit, A. Milon, de Lorme, Regnard, Heroard, Le Maistre, Falaiseau, de Mayerne, Hubert, Le Mirrhe, Carré, Auberi, Yvelin, de Lorme le jeune, Hautin, Péna, Lusson, Seguin.

Chirurgiens du Roi

MARTEL, PIGRAY, GUILLEMEAU, REGNAUD, GARDÉ, PHILIPPES, JARRET, DE LA NOUE, JOUBARD, BÉRART, BACHELIER, ROBILLARD.

VU :
Le Président de la thèse
E. BRISSAUD.

VU :
Le Doyen
DEBOVE.

Vu et permis d'imprimer,
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
L. LIARD.

BIBLIOGRAPHIE

Agrippa (H.-C.). — Œuvres. Lyon, s.d., in-8°.

Angoulême (duc d'). — Mémoires, *in* collection Michaud, t. XI.

Arnauld de Villeneuve. — Opera, 1505.

Astruc. — Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier, publiés par Lorry. Paris, 1767, in-4°.

Bascle de Lagrèze (G.). — Henri IV. — Vie privée. — Détails inédits. Paris, 1885.

Bassompierre (maréchal de). — Remarques sur les vies d'Henri IV et de Louis XIII. Paris, 1665, in-8°.

Botal (Léonard). — Opera omnia medica et chirurgica. Leyde, 1660, in-8°.

Bourgeois (Louise). — Observations diverses sur la stérilité, perte de fruit, fécondité, etc... 1626, in-8°.

Carrère. — Bibliothèque littéraire, historique et critique de la médecine ancienne et moderne. 1776.

Corbye (A. de). — Les fleurs de chirurgie. 1590.

Corlieu (A.). — Les médecins grecs depuis la mort de Galien jusqu'à la chute de l'empire d'Orient. 1885.

Devaux (J.-T.). — Index funereus chirurgorum Parisiensium ab anno 1315 ad annum 1714. Paris, 1714, in-12.

Du Chesne (Joseph). — Le pourtraict de santé. Paris, 1606, in-8°.

Duclos. — Mémoires secrets, édition Michaud.

Duport (F.). — Moyen de connaître et guérir la peste. Paris, 1606, in-8°.

Eloy. — Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne. Paris, 1778, 4 vol.

Estienne (Henri). — Apologie pour Hérodote, édit. Ristelhuber. Paris, 1879, 2 vol. in-8.

Favyn (André). — Histoire de Navarre, 1612, in-folio.

Félibien (M.). — Histoire de la ville de Paris. Paris, 1725, in-fol.

Framboisière (Abraham de la). — Gouvernement nécessaire à chacun pour vivre longuement en santé. Paris, 1613, in-4°.

Franklin (A.). — La vie privée d'autrefois.

Fracastor. — Opera omnia. 2e édit. Venise, 1574, in-4°.

Goeurot (Jean). — L'entretenement de vie, 1541.

Grégory d'Ierny. — Paris en 1596, in *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1885.

Guillemeau (J.). — Œuvres de chirurgie, édition de 1649, in-folio, Rouen.

Gui Patin. — Lettres, nouvelle édition, publiée par J.-H. Reveillé-Parise. Paris, 1846.

Hazon. — Eloge historique de la Faculté de médecine de Paris. 1770.

— Notice historique des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine de Paris.

Henri IV. — Lettres missives, recueil publié par Berger de Xivrey. Paris, 1843-1872, 8 vol.

Héroard (J.). — Journal, publié par MM. E. Soulié et E. de Barthélemy. 1868.

Lancre (P. de). — L'incrédulité et mescréance du sortilège pleinement convaincue. Paris, 1613, in-4.

Laurens-Catelan. — Discours et démonstration des ingrédients de la thériaque. 1614.

Laurens-Catelan. — Traité de l'origine, vertus, propriétés et usages de la pierre bézoard. 1623.
Laurent-Joubert. — Erreurs populaires. 1608.
Le Fournier (André). — La décoration d'humaine nature et l'ornement des dames. 1530.
Legrain (J.-B.). — Décade contenant la vie d'Henry le Grand. Paris, 1614.
Lenoble (Alexis). — Relation du sacre de Charles X.
L'Estoile (P.). — Journal de Henri IV; édition Michaud.
Liébaut (Jean). — Quatre livres de secrets de médecine, 1700. Rouen, in-8.
Loyseau (G.). — Observations médicinales et chirurgicacales... à Bordeaux, par Gilbert Vernoy. 1617.
Malebranche. — Recherche de la vérité.
Matthieu (P.). — Histoire de France. Paris, 1606.
— Histoire de la mort d'Henri IV. In-folio, Paris, 1611.
Médecin courtisan (Le). 1559.
Menagiana. Edition de 1729.
Monteux (Jérôme de). — Conservation de santé et prolongation de vie. Traduction de Claude Valgelas. 1572, in-18.
Nouvelle biographie générale.
Palma Cayet. — Chronologie novennaire (1576-1597), *in* collection Petitot, t. XXXVIII à XLIII.
Paré (Ambroise). — Œuvres, édition de 1607.
Pérefixe (Hardouin de). — Histoire du Roi Henri le Grand. 1767, in-8.
Pline l'Ancien. — Œuvres, traduction Littré.
Ramus. — Avertissement sur la réformation de l'Université. 1563.
Raynaud (M.). — Les médecins au temps de Molière.
Renou (Jean de). — Œuvres pharmaceutiques, traduites en français par Louis de Serres. Lyon, 1637, in-folio.

SALUSTE (Guillaume de, seigneur du Bartas). — La Semaine 1583.

SCARRON. — Don Japhet d'Arménie.

SCÉVOLE DE SAINTE-MARTHE. — Eloges des hommes illustres, traduits en français par G. COLLETET, édition de 1644, in-4.

SÉVIGNÉ (marquise de). — Lettres.

SONNET DE COURVAL. — Satire contre les charlatans et pseudo-médecins, 1610.

SPRENGEL. — Histoire de la médecine. Traduction JORDAN.

SULLY (duc de). — Mémoires.

TALLEMANT DES RÉAUX. — Historiettes.

THOU (de). — Mémoires, édition MICHAUD, t. XI.

VERDIER. — Jurisprudence de la médecine en France. Alençon, 1763, in-8.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

La Médecine au Temps d'Henri IV

I. — La tradition hippocratique. — Grandes divisions de la médecine. — Physique générale. — Les quatre éléments et les quatre qualités. — Les tempéraments..... 7
II. — L'étude de l'anatomie..... 13
III. — La physiologie. — La circulation d'après Galien. — Le calorique inné. — L'esprit vital et l'esprit animal. — L'humide radical. — Les facultés..... 19
IV. — La pathologie. — L'humorisme galénique. — Les causes de la fièvre d'après Fernel. — La séméiotique... 23
V. — L'astrologie médicale. — Doctrine des nombres et des jours critiques. — Sage recommandation d'Arnauld de Villeneuve..... 28
VI. — La thérapeutique. — La crise d'après Hippocrate. — L'art de purger. — Le lavement. — La saignée..... 33
VII. — Les médecins chimistes. — La thériaque. — La pharmacopée de Jean de Renou. — Remèdes empruntés à l'espèce humaine. — La mumie. — L'essence d'urine. — Recettes diverses..... 44
VIII. — Les pierres précieuses. — L'or. — Les bézoards. — Les eaux minérales. — Les saints guérisseurs. — Le privilège attribué aux Rois de France de guérir les écrouelles..... 53
IX. — L'hygiène. — La peste. — Construction de l'hôpital Saint-Louis..... 66

X. — Comment on devenait médecin. — Les actes de la Faculté. — Le baccalauréat. — Les thèses quodlibétaires et cardinales..... 73
XI. — La licence. — Le paranymphe. — Cérémonie à l'Archevêché. — Le banquet. — Le doctorat. — La vespérie. — Le serment..... 80
XII. — Ce que coûtaient les études de médecine. — Abus. — Honoraires des médecins. — Leur costume. — Leurs rapports entre collègues. — Leurs devoirs.. 86
XIII. — Les médecins du Roi. — Le premier médecin. — Ses fonctions. — Les médecins servant par quartier. — Le premier chirurgien..... 91

DEUXIÈME PARTIE

Les médecins d'Henri IV

I. — La maison médicale du Roi de France. — Celle du roi de Navarre..... 99
II. — Les premiers médecins du Roi: Jean Ailleboust. — La Rivière. — Marescot. — Du Laurens. — Nicolas Petit. — Pierre Milon..... 103
III. — Turquet de Mayerne et l'antimoine. — Joseph du Chesne et la doctrine des signatures..... 121
IV. — Nicolas Dortoman. — Guillaume Baillou. — Jean Héroard..... 133
V. — Les chirurgiens. — Antoine Portail. — François Martel. — Jacques Guillemeau..... 143
VI. — Louise Bourgeois. — Nicolas le Bailleul..... 149

TROISIÈME PARTIE

Les maladies du Roi.

I. — Quelques considérations étiologiques..... 156
II. — Naissance et enfance du Roi. — Ses nourrices. — Son éducation..... 160
III. — Maux de dents. — Pleurésie. — Indispositions... 166

IV. — Les suites d'une galanterie. — Le chirurgien Loyseau..... 172
V. — Plusieurs attaques de goutte..... 182
VI. — Indispositions. — Grippe. — Petites infirmités... 185

QUATRIÈME PARTIE

Autopsie du Roi.

Mort du Roi. — Son autopsie..... 191
Bibliographie..... 196

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7.